# **S O S**

## **CONTRAT DE VILLE**

### **DE L'ARPAJONNAIS**

EGLY / ARPAJON









## **SOMMAIRE**

AVANT-PROPOS	5
PRESENTATION DU TERRITOIRE D'INTERVENTION	7
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS, UN TERRITOIRE ATTRACTIF MAI	
LE QUARTIER VECU	20
GOUVERNANCE, ANIMATION ET PARTICIPATION CITOYENNE	24
UNE GOUVERNANCE PARTAGEE	24
PILOTAGE ET ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARPAJONNAIS	25
LA PARTICIPATION DES HABITANTS : PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS	28
AVENANT AU CONTRAT DE VILLE	33
CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARPAJONNAIS	34
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE	34
DECLINAISON DU CADRE STRATEGIQUE EN ORIENTATION ET PROGRAMME D'ACTIONS.	45
Axe stratégique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès au Droit	52
ORIENTATION - GARANTIR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE	52
ORIENTATION - PREVENIR LA DELINQUANCE DE PROXIMITE	53
ORIENTATION - FAVORISER L'ACCES AU DROIT ET PROMOUVOIR L'AIDE AUX VICTIMES .	55
Axe stratégique : Education	59
Orientation - Contribuer a la reussite des jeunes et au soutien de leur famil	
ORIENTATION – FAVORISER UN CONTEXTE EDUCATION PORTEUR	62
Axe stratégique : Culture et sport	67
ORIENTATION – DEVELOPPER L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT	67
Axe stratégique : Santé et accès aux soins	72
ORIENTATION – RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTE ET LA PREVENTION	72
ORIENTATION – COORDONNER LES ACTEURS ET OPTIMISER L'OFFRE DE SOINS	74
Axe stratégique : Habitat, cadre de vie et mobilité	78
ORIENTATION – REVALORISER LE QUARTIER, PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE ET RENFORCER LA COHESION SOCIALE	78
Orientation – Developper une politique de peuplement et favoriser la mixite pour reduire les disparites inter-quartier	

ORIENTATION – AMELIORER L'HABITAT, PROMOUVOIR DE NOUVEAUX USAGES DE L'ES PUBLIC ET RENFORCER LA MOBILITE	
Axe stratégique : Développement économique, emploi et insertion	88
ORIENTATION – RENFORCER LES LIENS ENTRE LES OFFRES D'EMPLOI ET LES COMPETED DES HABITANTS PUIS DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE	
ORIENTATION – DEVELOPPER LES DISPOSITIFS POUR L'INSERTION DES PERSONNES ELOIGNEES DU MARCHE DU TRAVAIL	91
Axe stratégique : Valeurs de la République et Citoyenneté	100
ORIENTATION – RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET REVITALISER LA CITOYENNETE	100
MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION : UN OBSERVATOIRE DU CONTRAT DE DE L'ARPAJONNAIS	
UNE OBSERVATION PARTENARIALE	104
L'OBSERVATOIRE : UN OUTIL DE SUIVI DES ACTIONS ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT DE VILLE	107
L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARPAJONNAIS	108
LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	109
LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS	109
LES ENGAGEMENTS DES COMMUNE D'ARPAJON ET D'EGLY	109
LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT	111
LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	112
LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE	113
LES ENGAGEMENTS DES BAILLEURS	114
LES ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI	115
LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES	117
LES ENGAGEMENTS DE L'ARS	118
LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE	118
LES ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	118
LES ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	119
LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS	120
LES ENGAGEMENTS DE LA FACULTE DES METIERS	121
ANNEXES	122
LES CONVENTIONS ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE	122
GLOSSAIRE	124
CONTRIBUTION DU DISPOSITIF DE PROJET TERRITORIAL DE L'AORIF	126
Introduction	126
L'équilibre social des quartiers	126

La Gestion Urbaine de Proximité	127
La tranquillité résidentielle et la sécurité	129
L'insertion par l'activité économique et le développement économique	129
Les projets urbains	129
Conclusion	130
CHARTE EGALITE FEMMES / HOMMES	131
LISTE DES SIGNATAIRES	134

#### **AVANT-PROPOS**

La Communauté de Communes de l'Arpajonnais et ses quatorze communes constitutives, participent à travers leurs différents champs d'actions – le développement économique et l'emploi, l'action sociale et sanitaire, la petite enfance, la culture... - au respect des valeurs de la République, favorisent la cohésion sociale et promeuvent ainsi le vivre ensemble sur le territoire intercommunal.

Avec l'adoption d'une charte dédiée à l'égalité femme et homme, la mise en place d'un point d'accès aux Droits ou encore l'élaboration d'un Agenda 21, elles participent à améliorer le plein exercice de la citoyenneté pour les habitants pouvant être encore éloignés des droits individuels auxquels ils pourraient prétendre.

#### LE CONTRAT DE VILLE DE L'ARPAJONNAIS : UN NOUVEAU DISPOSITIF QUI VISE LA REDUCTION DES INEGALITES ET LA REVITALISATION DE LA CITOYENNETÉ

Par la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'Etat a affirmé sa volonté de réformer la Politique de la Ville, outil au service de la lutte contre les inégalités territoriales depuis une trentaine d'années. Les grands principes de la loi reposent dans un premier temps sur la redéfinition du périmètre de la nouvelle géographie prioritaire : le nombre de Quartiers Politique de la Ville (QPV) passe de 2500 à 1 300 quartiers. Il s'agit de cibler les zones les plus en difficulté et d'allouer des moyens supplémentaires sur ces secteurs. L'identification de cette nouvelle géographie repose sur un critère unique : celui de la concentration de population à bas revenus¹ sur un périmètre donné défini par la méthode du carroyage².

Dans le département de l'Essonne, vingt-sept quartiers précédemment classés en Politique de la Ville sortent du dispositif<sup>3</sup>, tandis que deux nouveaux quartiers sont retenus : la Longue Mare (T. Le Tiec) à Egly et le quartier Sud à Arpajon. A ce titre, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais a été désignée- *comme le prévoit la loi du 21 février 2014* – comme pilote dans l'élaboration du contrat de ville en collaboration étroite avec les communes d'Arpajon d'Egly.

Ce document comporte un diagnostic approfondi des forces et des faiblesses des deux quartiers prioritaires permettant de définir des orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels. Il s'appuie sur trois piliers fondamentaux : cohésion sociale, cadre de vie, emploi et développement économique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Populations à bas revenu : ayant des ressources inférieures à 60% du revenu fiscal médian par unité de consommation pondéré avec le revenu fiscal médian de l'agglomération.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Méthode du carroyage : découpage du territoire en carreaux de 200 mètres par 200 mètres concentrant plus de 1 000 habitants.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les quartiers sortants sont classés en quartier de veille.

Suite aux attentats du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, un quatrième pilier intitulé « valeurs de la République » y a été intégré. L'enjeu du présent contrat est de soutenir et de revitaliser les valeurs de la République : la laïcité, la citoyenneté, et le vivre ensemble, l'égalité des chances d'accès et de réussite au sein de nos quartiers.

#### UNE DEMARCHE TRANSVERSALE ET PARTENARIALE

L'élaboration du contrat de ville de l'Arpajonnais s'est construite à partir d'une démarche participative avec l'implication des partenaires institutionnels et associatifs (services municipaux et intercommunaux, acteurs locaux). Le présent contrat prend en compte des priorités transversales comme la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse, la laïcité et la citoyenneté.

Ainsi, il porte les engagements de tous les partenaires et des acteurs de la politique de la ville qui œuvrent pour la cohésion sociale et luttent contre les inégalités.

## >> Focus sur la compétence Politique de la Ville de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

La compétence Politique de la Ville est jusqu'à présent exercée par les communautés d'agglomération (voire les communautés urbaines), les communautés de communes ne pouvant pas se voir transférer cette compétence. C'est pourquoi la compétence Politique de la Ville ne s'inscrit pas dans les statuts et bloc de compétences de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais (CCA). Toutefois, l'article 8 de la loi du 21 février 2014 prévoit la généralisation de l'exercice de cette compétence à chaque catégorie d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle devra faire partie des compétences dites « optionnelles » des communautés de communes. Ainsi, la CCA pourrait bénéficier d'une dotation d'intercommunalité « bonifiée ».

La future fusion avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge facilitera la prise de compétence Politique de la Ville par la nouvelle intercommunalité.

# PRESENTATION D'INTERVENTION

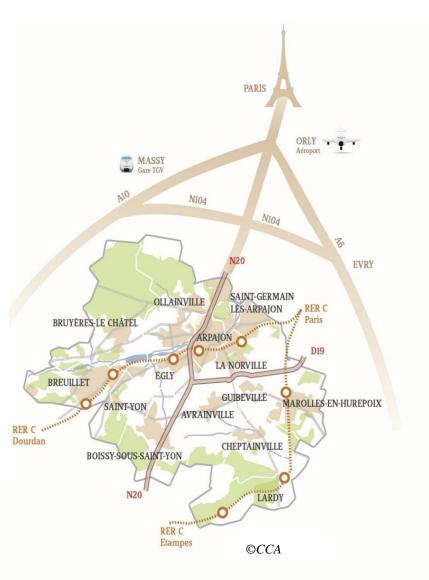
#### DU TERRITOIRE

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS, UN TERRITOIRE ATTRACTIF MAIS CONTRASTE

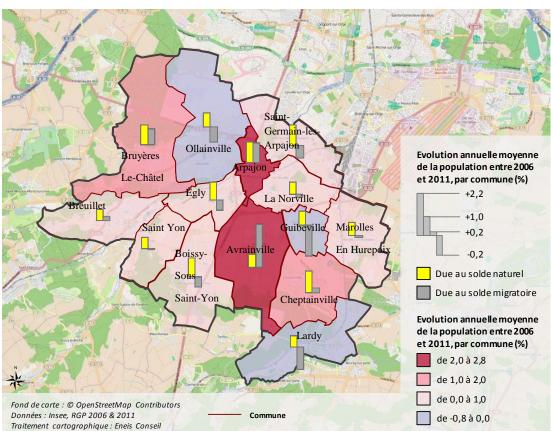
Située au centre du département de l'Essonne, à 30 Km au sud de Paris, la **Communauté de Communes de l'Arpajonnais** (CCA) a été créée le 2 décembre 2002 et regroupe aujourd'hui 14 communes. Le territoire est doté d'une bonne desserte en transports en commun avec 8 gares sur la ligne du RER C. Il est traversé par la RN20, encadré par les autoroutes A6 et A10 et bordé, au nord par la N104.

A l'intersection de deux modèles urbanistiques contrastés entre les espaces urbains agglomérés du nord de la Francilienne et l'espace rural au sud, le territoire de l'Arpajonnais se situe entre les vallées de l'Orge et de la Juine. Le territoire regroupe :

- ☐ un noyau urbain : Arpajon, Egly, La Norville, Ollainville, Saint-Germain-lès-Arpajon
- ☐ une zone péri-urbaine : Breuillet, Bruyère-le-Châtel et Marolles-en-Hurepoix,
- ☐ un secteur rural : Avrainville, Boissy-Sous-Saint-Yon, Cheptainville, Guibeville, Saint-Yon,
- ☐ plus au sud, dans la vallée de la Juine : Lardy



L'Arpajonnais s'étend sur 100 Km² et compte 64 105 habitants<sup>4</sup>. Les communes les plus peuplées sont Arpajon (10 574 habitants environ), Saint-Germain-lès-Arpajon (9 324 habitants environ) et Breuillet (8 361 habitants environ)<sup>5</sup>.



Une augmentation de la population sur la période 2006-2011 – Analyse des Besoins Sociaux

Une intercommunalité attractive qui dispose de nombreuses ressources mais qui connaît malgré tout, des disparités socio spatiales à l'échelle infra communale

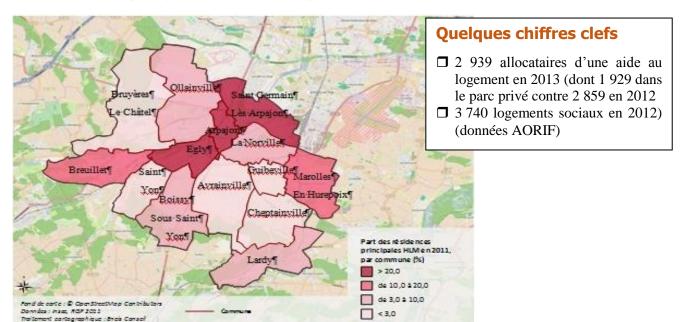
#### Le cadre de vie

En matière d'habitat et de cadre de vie, il est constaté une réelle croissance des demandes de logement social et une paupérisation des demandeurs. À cela s'ajoutent des difficultés de maintien dans le logement pour les ménages modestes. Les logements sociaux sont principalement localisés à Egly (27%), Saint-Germain-lès-Arpajon (20%) et Arpajon (26%)<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Données INSEE - 2010

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Données INSEE - 2011

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Données Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS) 2013 - AORIF



Part des résidences principales en HLM en 2011 par commune - Analyse des Besoins Sociaux

La CCA a élaboré en 2006 un projet de territoire visant à définir les grands objectifs

#### Les orientations du PLH

- ☐ Un bilan positif pour la production de logements en 2010-2012 avec 1065 logements produits sur les 2448 exigés par le PLH dont 30% de logements sociaux
- ☐ Accession aidée à la propriété : dispositif pass-foncier, prêt social location-accession
- ☐ Dispositif d'aide à la production du logement locatif social adopté par la CCA en janvier 2013
- ☐ Adhésion au Fonds de solidarité pour le logement en décembre 2012

d'aménagement à travers de nombreux outils encadrant le développement du territoire. Pour le volet habitat, un Plan Local d'Habitat (PLH) a été adopté en 2009 avec pour objectif une croissance de la population de 3,8% sur la période 2010-2015.

Le PLH fixe les « objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements »<sup>7</sup>.

Afin d'intervenir dans la rénovation du parc privé de logements dégradés, en accompagnant les propriétaires occupants et les bailleurs privés, la CCA et ses communes ont décidé de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 5 ans. Une convention a été signée le 1er juillet 2013 entre l'Etat, l'ANAH, la CCA et les communes membres, le Conseil Départemental de l'Essonne et le Conseil Régional pour la période 2013-2018 avec pour objectif la rénovation de 250 logements.

## Les objectifs thématiques de l'OPAH

- ☐ Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- ☐ Lutte contre la précarité énergétique
- ☐ Maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie
- ☐ Lutte contre la vacance des logements et la production de logements à loyers maîtrisés
- ☐ Valorisation du patrimoine dans les centres anciens
- ☐ Revitalisation de l'attractivité commerciale des centres villes

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Art. L302-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

La mobilité des habitants est largement facilitée par une offre de transport en commun diversifiée (8 gares RER sur les 14 communes, des lignes de bus qui relient le territoire communautaire à la capitale et au sud du département) et par la mise en place de nombreuses aides sur le territoire (mobilité solidaire, papa Charlie...). Toutefois, certains points restent à améliorer : la fréquence et les horaires ne sont pas toujours adaptés aux modes de vie des personnes. Il existe une faible desserte en dehors des heures de pointe. La mobilité représente un enjeu pour les actifs qui sont amenés à se déplacer et à sortir du territoire intercommunal pour aller travailler.

Le projet de territoire a permis d'engager en 2007 un Plan Local de Déplacement (PLD) avec pour objectif de répondre aux besoins de mobilité des habitants tout en préservant l'environnement. Le PLD vise par ailleurs l'intégration de l'Arpajonnais dans le territoire régional. Desservie par la RN20 qui constitue un réel enjeu en matière d'aménagement, la CCA fait partie du Syndicat Mixte d'études RN20, créé en 2009, au regard du projet de requalification de la RN20, déterminant pour le développement futur du territoire.

Enfin, dans la continuité du projet de territoire, la CCA a intégré le périmètre d'étude de l'AUDESO<sup>8</sup>en janvier 2011 afin de s'inscrire dans une dynamique de développement cohérent à l'échelle du Centre Essonne Seine Orge au travers de trois enjeux : l'innovation, la cohésion et le développement durable.

#### • Le développement économique et l'emploi

Malgré un essor économique, le territoire de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais souffre d'un déficit d'emplois au regard du nombre d'actifs. Par ailleurs, les difficultés d'accès ou de retour à l'emploi pour les habitants sont de plus en plus marquées<sup>9</sup>.

Le développement du territoire de l'Arpajonnais s'appuie aussi en partie sur le développement d'un tissu économique d'envergure articulé avec l'extension et l'intensification des tissus urbains existants. La présence de pôles d'innovation tels que le Centre Renault à Lardy ou encore le développement d'un projet phare tel que Ter@tec contribuent à renforcer le rayonnement économique de l'Arpajonnais.

## L'économie de la CCA en quelques chiffres

- ☐ 2 300 entreprises
- □ 20 400 emplois
- ☐ 20 pôles d'activités économiques
- ☐ 4 zones d'activités en développement
- ☐ Une prédominance de TPE : 95 % des entreprises ont moins de 10 salariés
- ☐ Un service Emploi-Insertion communautaire
- ☐ Au 28 février 2015, le nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) était de 4 172 dont 2 521 de catégorie A avec 47 % de femmes, et 16 % de demandeurs d'emploi de longue durée. il est possible de constater une croissance du nombre de bénéficiaires du RSA (+ de 0,6 points).

Contrat de Ville de l'Arpajonnais 2015 - 2020

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>Le CESO regroupe 7 intercommunalités (Val d'Orge, Évry Centre Essonne, Seine Essonne, Portes de l'Essonne, Lacs de l'Essonne, Arpajonnais, Val d'Essonne) et constitue le périmètre d'étude de l'AUDESO Centre Essonne Seine Orge

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Des jeunes suivis par la Mission Locale de plus en plus nombreux (+2.8 % par rapport à 2012) et 2 861 demandeurs d'emploi au 31.12.2011.

Au-delà de son rayonnement économique, le territoire de l'Arpajonnais connaît, depuis 2008, une forte expansion urbaine à travers une dynamique de projets relative à la création de Zones d'Aménagement Concerté comprenant des opérations d'activités économiques et commerciales, la production de logements, des équipements publics / scolaires et sportifs.

#### • Le développement durable

Soucieuse du cadre de vie des habitants, la CCA s'est engagée dans une démarche de développement durable et solidaire. Pour cela, elle a adopté en 2013 un Plan Climat-Energie Territorial<sup>10</sup> (PCET). Le programme composé de 38 actions embrasse un large champ d'actions – déplacement, habitat, déchets, ... – et d'acteurs. Le PCET sera intégré à l'Agenda 21 dont l'adoption est prévue en juin 2015.

#### • L'action sociale et solidaire

#### Les finalités de l'Agenda 21

- ☐ la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- ☐ la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ☐ l'épanouissement de tous les êtres humains
- ☐ la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### Des chiffres clefs

- ☐ 2 351 allocataires bas revenus en 2013 contre 2 286 en 2012
- ☐ 617 habitants suivis par la MDS pour des difficultés financières en 2013 (contre 585 en 2012)

Le territoire de l'Arpajonnais connaît une paupérisation de sa population avec des ménages en grandes difficultés financières (augmentation du nombre d'allocataires à bas revenus : + 2.8% entre 2012 et 2013, une hausse de la part des familles monoparentales, une croissance du nombre d'aides facultatives octroyées par les CCAS (Centres Communaux de l'Action Sociale), une hausse des familles accueillies par les associations caritatives, une croissance du nombre d'aides financières proposées par la Maison des Solidarités (MDS).

La CCA a engagé en 2013 une démarche d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) afin de répondre au plus près des besoins de sa population. 19 actions sont mises en œuvre dans divers secteurs (petite enfance, emploi, habitat, lutte contre les exclusions,...). Dans la continuité de ce travail, un observatoire social est piloté par la CCA et qui lui permet chaque année de repérer les besoins et les risques sociaux sur le territoire et d'anticiper les évolutions à venir.

Part des familles monoparentales sur le territoire – Analyse des Besoins Sociaux Banyères Tollainville Lès Arpajon

Angajon

Le Châtel Arpajon

Angajon

Le Norville

Breuillet

Saint You

Avrainville

En Hurepoix

Sous Saint

Cheptainville

Lardy

Fart des familles

per commune (%)

> 15.0

| 0e12,0à150
| 0e8,0à120

#### Les orientations de l'ABS

- ☐ Réduire les inégalités et prendre en compte la spécificité des publics
- ☐ Renforcer les solidarités territoriales
- ☐ Piloter l'action sociale de manière coordonnée

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Le PCET se définit comme étant un projet de territoire global prenant en compte les différentes sphères du développement durable (environnement, social, économie) dont les questions énergétiques.

#### La santé

Le territoire compte deux hôpitaux (dont un public), une maison de garde médicale ainsi que de nombreuses associations d'aide à la personne. Un diagnostic réalisé en 2014 par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pointe par ailleurs une faible démographie médicale sur le territoire avec des inégalités marquées sur certaines communes et des départs en retraite questionnant le renouvellement des médecins sur le territoire.

#### **Des chiffres clefs**

- ☐ 93 médecins généralistes et spécialistes sur l'Arpajonnais au 1<sup>er</sup> juin 2014 dont 50% ont plus de 55 ans
- ☐ + de 70% des médecins exercent en secteur 1
- ☐ 83 % des libéraux exercent sur Arpajon

#### • Des équipements collectifs structurants :

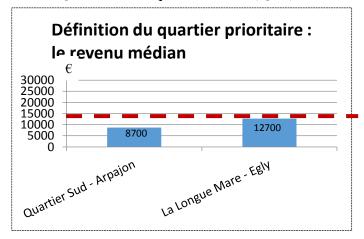
#### Les équipements phares recensés sur le territoire

- ☐ Un hôpital public et une maison médicale de garde
- ☐ Des équipements sportifs : gymnases, stades, un bassin nautique et une piscine...
- ☐ Des équipements culturels : 5 conservatoires et 2 médiathèques
- ☐ Des structures dédiées à la petite enfance (multi accueils, crèches familiales, RAM, haltes-garderies ...)
- ☐ Une Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi
- ☐ Une maison du tourisme

Aujourd'hui, la CCA s'engage à une mutualisation des moyens et un rééquilibrage de l'offre de services publics sur le territoire, en veillant notamment aux particularités des communes à dominante urbaine et celles à dominante rurale.

#### LES PERIMETRES D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

La réforme de la politique de la ville portée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 entérine la redéfinition de la nouvelle géographie prioritaire autour de 1 300 quartiers prioritaires (contre 2 500) en France. Le périmètre des quartiers prioritaires, nommés Quartiers Politique de la Ville (QPV) est basé sur le critère unique du revenu médian par habitant.



Seuil de bas revenu de l'unité urbaine 12 800€

#### Extrait de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

« Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par .

1° Un nombre minimal d'habitants :

2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine.

Sur le territoire de la CCA, deux communes et deux quartiers sont désormais concernés par la politique de la ville<sup>11</sup> : le quartier de la Longue Mare (T. Le Tiec) à Egly et le quartier Sud à Arpajon. Les réalités territoriales et la vie quotidienne des habitants dépassent ces périmètres stricts et sont prises en compte à travers la notion de « quartier vécu ».

Quartiers Politique de la Ville - Arpajonnais -



© CCA - 2014

<sup>-</sup>

 $<sup>^{11}</sup>$  Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret  $\underline{\text{n}^{\circ}\ 2014\text{-}1750\ \text{du}\ 30}$  décembre 2014 pour la métropole

#### Le quartier de la Longue Mare (T. Le Tiec) à Egly

Située au sud-ouest d'Arpajon, la commune d'Egly est également limitrophe des communes d'Ollainville et d'Avrainville. En 2010, date du dernier recensement de la population, la commune d'Egly comptait 5 367 habitants dont 47,6% d'hommes et 52,4% de femmes.

Elle se divise en trois quartiers : le centre-ville (Egly Village), le Hameau de Villelouvette et le quartier situé à l'est de la N20 où sont implantées deux résidences : La Plaine et La Longue Mare (T. Le Tiec).

## Les équipements situés sur la commune

- ☐ 1 foyer polyvalent de loisirs
- ☐ 2 gymnases, 1 stade
- ☐ 1 crèche familiale, 1 Halte-garderie, 2 accueils périscolaires, 6 écoles, 1 centre de loisirs, 1 service jeunesse
- ☐ 1 Centre de Loisirs et Culture
- □ 1 ESAT
- □ 1 foyer Cocquerel
- □ 1 gare
- ☐ 1 gendarmerie

#### **Commune d'Egly** – © Mairie d'Egly



#### >>Focus sur les constats repérés sur la commune d'Egly par l'Analyse des Besoins Sociaux

Les données énoncées ci-après permettent de mettre en évidence les enjeux et les besoins de la commune d'Egly en comparaison avec le territoire intercommunal voire départemental, à savoir :

- Une faible évolution de la population entre 1999 et 2010 (0%) comparée à celle de la CCA (+1,0%)
- Egly compte 5 482 habitants, avec :

- ✓ une part importante de la population âgée de 80 ans vit seule, soit 49 % en 2010 => public vulnérable
- ✓ un indice de jeunesse supérieur (235) à celui de la CCA (222)
- ✓ une part des familles monoparentales supérieure (12,7 %) comparée à celle de la CCA (11,9 %) en 2009
- ✓ une part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) supérieure (13,4 %) à celle de la CCA (11,4 %)
- ✓ une part des personnes, âgées de 15-17 ans non scolarisées sur la commune très faible (0 %) comparée à celle de la CCA (3,5 %)
- ✓ une part de la population, âgée de 18-24 ans scolarisées (50,2 %) légèrement supérieure à celle de la CCA (50,0 %)
- ✓ un taux de « jeunes non insérés » supérieur (18,3 %) à celui de la CCA (14,4 %) et du département (16,8 %)
- ✓ une part élevée de la population, âgées de 15 à 64 ans au chômage (8,7 %) comparée à celle de la CCA (7,2 %)
- ✓ un revenu fiscal par UC faible (20 907 €) comparé à celui de la CCA (23 559€)
- ✓ un taux d'allocataires CAF à bas revenu (27,2 %) similaire à celui du département (27,0 %)
- ✓ une part des résidences principales en HLM supérieure (27 %) à celle de la CCA (14, 5 %)
- ✓ une part importante des bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (âgés de 20 à 60 ans), soit 15,2 % (13,8 % pour la CCA).

#### Le quartier Politique de la Ville de la commune d'Egly

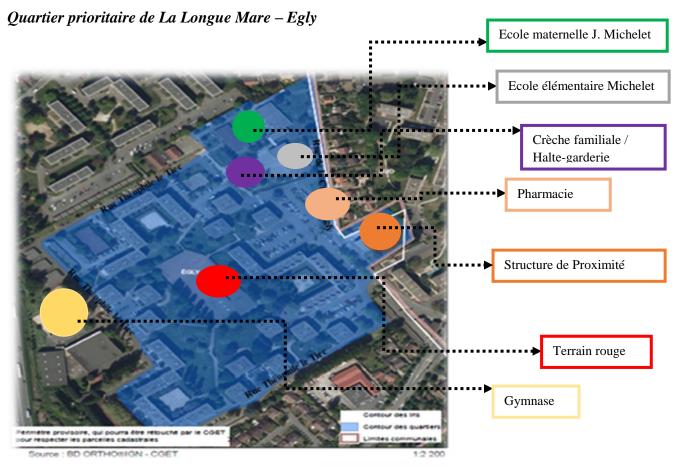
La résidence de la Longue Mare (T. Le Tiec), inscrite dans le nouveau périmètre de la géographie prioritaire compte **1 540 habitants** environ<sup>12</sup>. Constitué d'une zone d'habitat social, le quartier compte 489 logements sociaux et est géré par un bailleur unique : ICF Habitat La Sablière. A ce jour, le patrimoine du bailleur est en vente. La population est plutôt jeune (40% environ de 0-30 ans<sup>13</sup>).

Le quartier est situé à proximité des équipements, des services et de grandes infrastructures de transport. Il est séparé du reste de la ville par la Route Nationale 20 qui constitue une réelle coupure. Le quartier est enclavé compte tenu de l'architecture urbaine très marquée avec l'implantation des bâtiments et du manque de voies de communication pénétrant le cœur du quartier.

Quelques chiffres clefs			
□ 1 540 habitants			
☐ 489 logements (uniquement en locatif			
social)			
☐ revenu médian par habitant : 12 700 €			
☐ 1 structure de proximité			
☐ 46% des locataires sont en contrat à			
durée déterminée contre 27% en contrat à			
durée indéterminée			
☐ 19% des ménages résidant dans le			
quartier ont une dette de loyer			

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Données du CGET – données des quartiers prioritaires - 2015

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Diagnostic social et urbain partagé – ICF Habitat La Sablière – mai 2014



Vue aérienne, quartier de la Longue Mare à Egly - © Ville d'Egly



Ecole maternelle J. Michelet ; quartier de la Longue Mare à Egly - ©  $\it Ville d'Egly$ 



Contrat de Ville de l'Arpajonnais 2015 - 2020

Structure de proximité, quartier de la Longue Mare à Egly – © Ville d'Egly



Gymnase J. Chevance, quartier de la Longue Mare à Egly – ©  $\it Ville d'Egly$ 



#### Le quartier Sud à Arpajon

Située au confluent de l'Orge, de la Rémarde et de la Boelle, la commune d'Arpajon compte 10 564 habitants dont 48,8% d'hommes et 51,2% de femmes. La commune compte aujourd'hui quatre quartiers :

le Nord, le Centre, le Sud et la Prairie. Le quartier Sud inscrit dans le nouveau périmètre de la géographie prioritaire compte **1 520 habitants**. Il est composé par une zone d'habitat social avec 420<sup>14</sup> logements sociaux et d'une zone d'habitat pavillonnaire. Quatre bailleurs sont présents dans ce quartier : Domaxis, Opievoy, Immobilière 3F et le Foyer Adoma.

Les equipements situes sur la commune
☐ 1 Centre hospitalier, 1 clinique privée, 1 centre de secours, 1 maison médicale
5 écoles maternelles et primaires, 1 crèche familiale, 1 crèche parentale, 1 RAM, 1 Halte-garderie, 1 centre de loisirs maternels et 1 centre de loisirs primaire, 1 service jeunesse, 3 lycées, 1 CIO
☐ 1 bibliothèque, 1 conservatoire de musique, danse et théâtre, 1 espace socioculturel
☐ 1 Espace Concorde (salles) et divers locaux associatifs
☐ Des terrains de foot et de tennis
☐ Différents services publics : pôle emploi, centre des impôts, trésorerie, CAF, Sécurité sociale
☐ La MCADE, Mission Locale
☐ 1 maison de retraite EHPAD liée à l'hôpital, et 1 foyer logements

#### >>Focus sur les constats repérés sur la commune d'Arpajon par l'Analyse des Besoins Sociaux

Les données énoncées ci-après permettent de mettre en évidence les enjeux et les besoins de la commune d'Arpajon en comparaison avec le territoire intercommunal voire départemental, à savoir :

- une évolution de la population entre 1999 et 2010 (1,4 %) supérieure à celle de la CCA (1,0 %)
- Arpajon compte 10 574 habitants, avec :
  - ✓ une part importante de la population âgée de 80 ans vivant seule, (59,3 %) comparée à celle de la CCA (48,0 %) en 2010 => public vulnérable
  - ✓ un indice de jeunesse faible (150,1) comparé à celui de la CCA (222)
  - ✓ une part des familles monoparentales élevée (15,6 %) comparée à celle de la CCA (11,9 %) en 2009
  - ✓ une part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) égale à celle de la CCA, soit de 11,4 %
  - ✓ une part des personnes âgées, de 15-17 ans non scolarisé (3,7 %) légèrement supérieure à celle de la CCA (3,5 %)
  - ✓ une part de la population, âgée, de 18-24 ans scolarisée, inférieure (41,5 %) à celle de la CCA (50 %)
  - ✓ une part de la population, âgée, de 15 à 64 ans, au chômage (8,3 %) légèrement supérieure à celle de la CCA (7,2 %)
  - ✓ un taux de demandeurs d'emploi supérieur (11,3 %) à celui de la CCA (8,4 %)
  - ✓ un revenu fiscal par UC faible (de 19 614 €) comparé à celui de la CCA (23 559 €)
  - ✓ un taux d'allocataires CAF à bas revenu (29,7 %) supérieur à celui du département (27,0 %)
  - ✓ une part des résidences principales en HLM importante, soit de 20 % (14, 5% pour la CCA)
  - ✓ une part importante des bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (20,5 % / 13,8 % pour la CCA)

-

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Sources ville d'Arpajon

#### Plan de la ville



© Commune d'Arpajon

#### Le quartier Politique de la Ville de la commune d'Arpajon

Le quartier Sud situé à proximité des équipements, des services et des infrastructures de transport. Il compte **1 520 habitants**<sup>15</sup>. Il est délimité par les rues P. Demange, E. d'Orves, de la Paix, Dr. Charcot et par l'Impasse du Dr. Charcot.

#### **Quelques chiffres clefs**

- □ 1 520 habitants
- ☐ 420 logements sociaux
- ☐ revenu médian par habitant : 8700 €

#### Les difficultés rencontrées à Adoma et des solutions pour y pallier

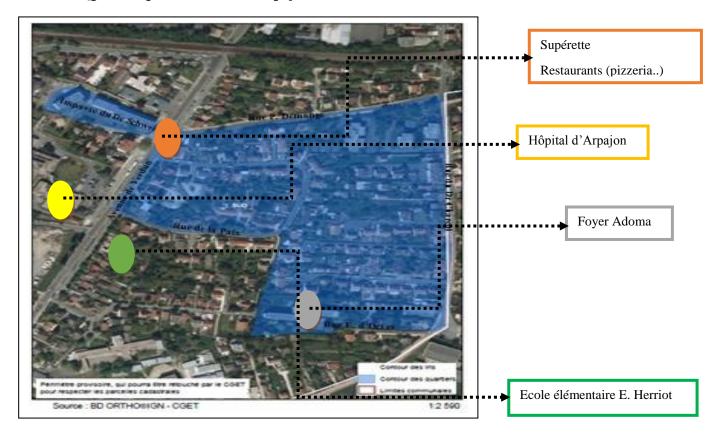
- □ Les impayés : fin février 2015, 52 dossiers en impayés pour un montant de plus de 34 000€ => la mise en place d'une commission locale d'impayés permettrait d'étudier les situations complexes
- ☐ Situation sociale des résidents : une prise en charge en matière de santé à améliorer => il est prévu de mettre en place un comité de suivi
- ☐ Problématique de sécurité : intrusion, de dégradation, de mécanique sauvage => fermeture du parking, installation de vidéo surveillance...

La délimitation du quartier prioritaire, atypique, est caractérisée par la présence du Foyer Adoma entouré d'une zone pavillonnaire et de logements sociaux. Mis en service en mars 1972, le Foyer Adoma accueille les travailleurs migrants qui rencontrent des difficultés d'accès au logement traditionnel. Au sein du Foyer, 280 logements sur 281 sont occupés. La part de logements allouée au Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) est de 46.

A ce jour, 235 personnes habitent au Foyer dont 1 femme. 74,4% des habitants sont émigrés de l'Afrique et seulement 12% détiennent la nationalité française. S'agissant de la situation professionnelle, 40% des habitants ont un CDI et 20% sont à la retraite. Enfin 15% sont demandeurs d'emploi.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Données du CGET – données des quartiers prioritaires - 2015

#### Quartier prioritaire Sud - Arpajon



Foyer Adoma ; quartier Sud à Arpajon - © Ville d'Arpajon



Avenue de Verdun ; quartier Sud à Arpajon - © Ville d'Arpajon



Rue du Docteur Charcot ; quartier Sud à Arpajon - ©  $Ville\ d'Arpajon$ 



Résidence I3F ; quartier Sud à Arpajon - © Ville d'Arpajon



#### LE QUARTIER VECU

Le quartier vécu prévu dans le cadre de la loi du 21 février 2014 correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent dans leur vie quotidienne : services/équipements publics, établissements scolaires, équipements sportifs, zones d'activité/d'emploi, réseaux de transport...Par conséquent, même si la définition des quartiers prioritaires repose sur une analyse du revenu médian des habitants, l'action de la Politique de la Ville vise un territoire plus large et en adéquation avec le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

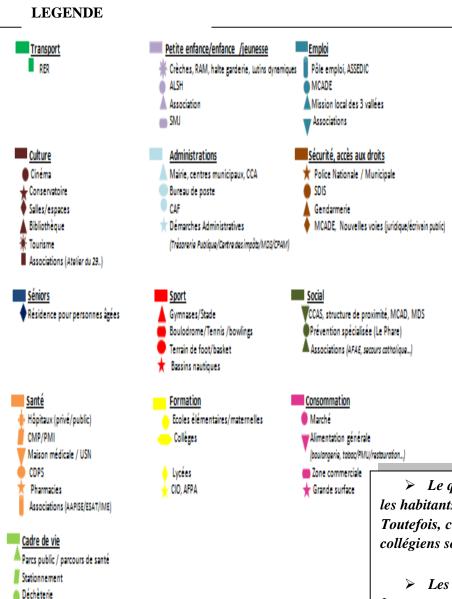
Au-delà du quartier prioritaire, la définition de ce périmètre permet ainsi de mobiliser les politiques de droit commun et les crédits exceptionnels déployés dans le cadre de la Politique de la Ville. Ces moyens pourront bénéficier aux infrastructures, équipements, ou encore aux actions mises en œuvre par les associations relevant du quartier vécu.

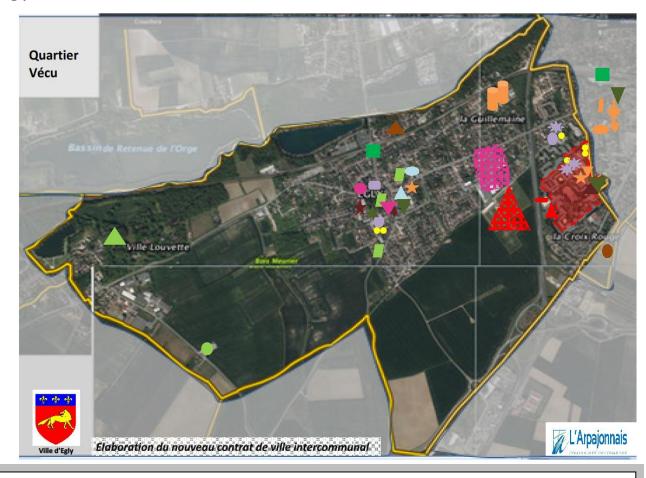
Sur le territoire de l'Arpajonnais, le quartier vécu est défini par un repérage des lieux de vie des habitants des quartiers prioritaires, à savoir : les commerces, les écoles, les services publics, les équipements sportifs et culturels etc. Par conséquent, le quartier vécu est envisagé sur plusieurs échelles : communale, intercommunale, voire départementale.

#### >> Focus sur les équipements et structures intégrant le quartier vécu (liste non exhaustive) :

- o *Administrations* : Préfecture (Evry) et Sous-préfecture (Palaiseau), Conseil Départemental (Evry), la Communauté de communes de l'Arpajonnais (Ollainville)
- o *Organismes publics* : Chambre de commerce et de l'industrie (Evry), Chambre des métiers (Evry), Agence pour l'économie en Essonne (Evry)
- O Scolaires, petite enfance, enfance, jeunesse:
  - Petite enfance; crèche familiale (Arpajon), Crèches parentales (Arpajon/Lardy/Saint-Germain-Lès-Arpajon), crèche parentale et associative (Bruyère le Châtel), Crèche/halte-garderie (Egly), RAM (Arpajon, Ollainville, Saint-Geramin-Lès-Arpajon, Cheptainville, Breuillet), multi accueils
  - o Education Nationale : IDEN et CIO (Arpajon)
  - o Collèges (La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon)
  - o Lycées (Arpajon)
  - O Universités: Evry / Paris / Melun
- o Santé/social: CPAM, CAF, PMI, AAPISE, CDPS, CLIC Orge Essonne, ASAMD, AGDVO,
- Emploi : Pôle emploi (Arpajon), Action Emploi (Arpajon), Espace Emploi (Lardy), Demain un job (Breuillet), Mission locale les 3 Vallées, Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi (Arpajon), Pôle Emploi Solidaire (Etampes) =>Les zones d'emploi proches du territoire de l'Arpajonnais sont : Dourdan / Etampes / Evry / Orsay/Orly
- o Sportifs:
  - o Piscines: bassin nautique de l'Arpajonnais (La Norville), piscine des 3 Vallées (Breuillet)
  - o Stades/gymnases : (Egly, Ollainville, Sain-Germain-lès-Arpajon), complexe sportif (La Norville)
- Culturels:
  - O Conservatoires / école de musique (Arpajon, Breuillet, Egly, Lardy, La Norville, Bruyère le Châtel, Marolles en Hurepoix, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon, Boissy)
  - o Médiathèques (Saint-Germain-Lès-Arpajon, Lardy)
  - o Bibliothèque (Arpajon, Ollainville, Marolles en Hurepoix, La Norville, Guibeville, Cheptainville, Bruyères le Châtel, Boissy sous Saint Yon,)
- Transports: 8 gares et axes routiers (RN20, Départementales etc.)

#### >> Quartier Vécu de la commune d'Egly





> Le quartier vécu de la commune d'Egly met en évidence l'existence de nombreux équipements fréquentés par les habitants. Aussi, le quartier prioritaire dispose de nombreux équipements scolaires et des structures petite enfance. Toutefois, compte tenu de l'implantation des collèges sur le territoire de la Norville, il est possible d'observer que les collégiens sont amenés à sortir de la commune. Ainsi, les collèges de la Norville, intègrent de facto le quartier vécu

#### Les réseaux de transport qui relient la commune sur le reste du territoire intercommunal

La commune d'Egly est desservie par une gare routière (ligne C) et par plusieurs compagnies de bus :

<u>Bus municipal</u>: navettes écoles et accueils périscolaires-écoles (jours scolaires) / ALSH-résidence de la Longue Mare (mercredi) / navette résidences-club de l'amitié (mardi) / navette résidences-marché d'Arpajon (vendredi)

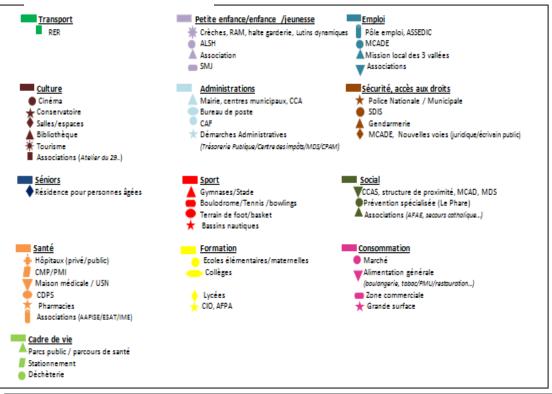
<u>Daniel Meyer</u>: DM20 Egly>Ollainville> Arpajon>la Norville

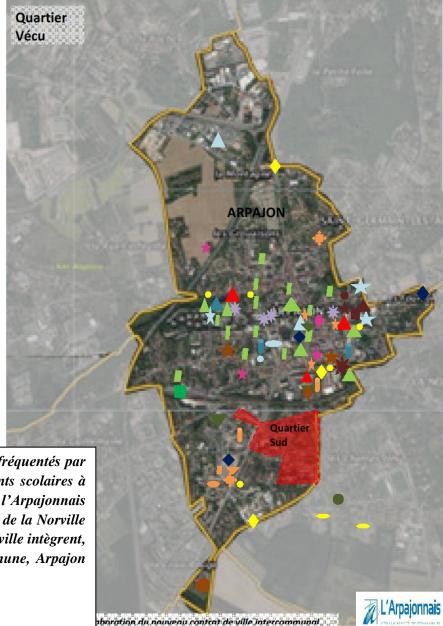
Ormont Transports : 68.01 Gare Breuillet -Bruyère>Bruyère le Châtel – Egly et les établissements scolaires

**CEA Transport**: 10.21 / 10.12 / 10.20 / 223

#### >> Quartier Vécu de la commune d'Arpajon

#### **LEGENDE**





➤ Le quartier vécu de la commune d'Arpajon met en évidence l'existence de nombreux équipements fréquentés par les habitants. Aussi, le quartier prioritaire dispose de commerces (supérette, restaurant..) et des équipements scolaires à proximité. La commune d'Arpajon accueille des équipements publics destinés à l'ensemble du territoire de l'Arpajonnais (CAF, MDS, Pôle Emploi, MCADE.) Toutefois, compte tenu de l'implantation des collèges sur le territoire de la Norville il est possible d'observer que les collégiens sont amenés à sortir de la commune. Ainsi, les collèges de la Norville intègrent, de facto le quartier vécu. Concernant la localisation des lycées du territoire intercommunal sur la commune, Arpajon accueille les lycéens de la CCA et dont ceux des quartiers prioritaires d'Arpajon et d'Egly

#### Les réseaux de transport

La commune d'Arpajon est desservie par une gare Routière et par plusieurs compagnies de bus.

Albatrans: 91.04: Evry>Arpajon / Arpajon>Evry

#### **CEAT Transports**

- 10.22 Arpajon>Itteville / Itteville>Arpajon
- 10.12 Lardy>Arpajon

**Daniel Meyer**: DM 20 Egly>Ollainville>Arpajon>la Norville- DM 26 Ollainville>Arpajon>Avrainville- DM 151 Paris>Longjumeau>Monthléry>Arpajon - DM 153 Arpajon > Monthéry> Longjumeau> Massy Palaiseau RER

Ormont Transports: 68.05: Arpajon Gare et GS > Boissy saint Yon

SAVAC Transports: 39.18: Arpajon>Limours

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais est en plein essor. Les dispositifs mis en place en matière de développement économique et d'aménagement au regard du projet de territoire global participe à son rayonnement à l'échelle départementale, voire régionale. Ses interventions dans les domaines social, sanitaire ou encore culturelle renforcent son attractivité. La mutualisation des moyens lui permet ainsi de proposer un service public d'envergure.

Toutefois, les constats réalisés lors de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) font apparaître des disparités à l'échelle infra-communale en matière d'emploi, de logement, d'éducation ou encore de santé. Ainsi, la précarisation de la population est manifeste dans les quartiers de la Longue Mare à Egly et Sud à Arpajon, retenus au titre de la Politique de la Ville.

Le contrat de ville de l'Arpajonnais a pour objectif de dresser un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs concernés et d'établir un cadre stratégique en vue de prioriser les actions d'interventions en rapport avec les besoins identifiés sur ces quartiers. Pour ce faire, les collectivités concernées ont mis au point une méthodologie d'élaboration du contrat de ville visant une gouvernance partenariale et le déploiement des outils d'animation, de suivi et d'évaluation partagés.

# GOUVERNANCE, ANIMATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Le chapitre III de la loi du 21 février 2O14 pose le principe d'une gouvernance partagée et transparente pour une meilleure efficience du contrat de ville. Ce dernier requiert une méthodologie de pilotage et d'animation ainsi que l'implication des citoyens dans la mise en œuvre du dispositif Politique de la Ville.

#### **UNE GOUVERNANCE PARTAGEE**

Au regard du projet de territoire global, la loi confie la mission de pilotage à l'intercommunalité en vue d'inscrire le contrat de ville dans le cadre des dynamiques et dispositifs existants à cette échelle : le développement économique, le plan local d'habitat, l'aménagement des espaces, l'action sociale et sanitaire ...

## Le rôle de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et des communes d'Arpajon et d'Egly

Une équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale intercommunale (MOUS) a été mise en place à partir de janvier 2015. Le chef de projet Politique de la Ville travaille étroitement avec les communes d'Egly et d'Arpajon. Cette organisation permet ainsi à la CCA et aux communes de définir l'ensemble des étapes de la démarche : l'élaboration d'un diagnostic partagé, la définition du cadre stratégique du présent contrat avec une approche participative des acteurs et les partenaires ; ainsi que la définition et le pilotage des actions qui en découlent.

## L'Etat, un acteur essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville de l'Arpajonnais

Garant de la mise en œuvre efficace du contrat de ville, l'Etat est un acteur essentiel présent aux côtés de la CCA, des communes d'Arpajon et d'Egly. Il a pour rôle de veiller à la mise en œuvre du dispositif dans le respect des principes de la loi. Sa participation aux instances d'élaboration, de suivi et d'évaluation est fondamentale.

Par ailleurs, dans le cadre d'appels à projet annuels, l'Etat établit la liste des actions présentées par les porteurs de projets qu'il financera, notamment au moyen de crédits gérés par le CGET<sup>16</sup>

L'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine stipule que « la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. »

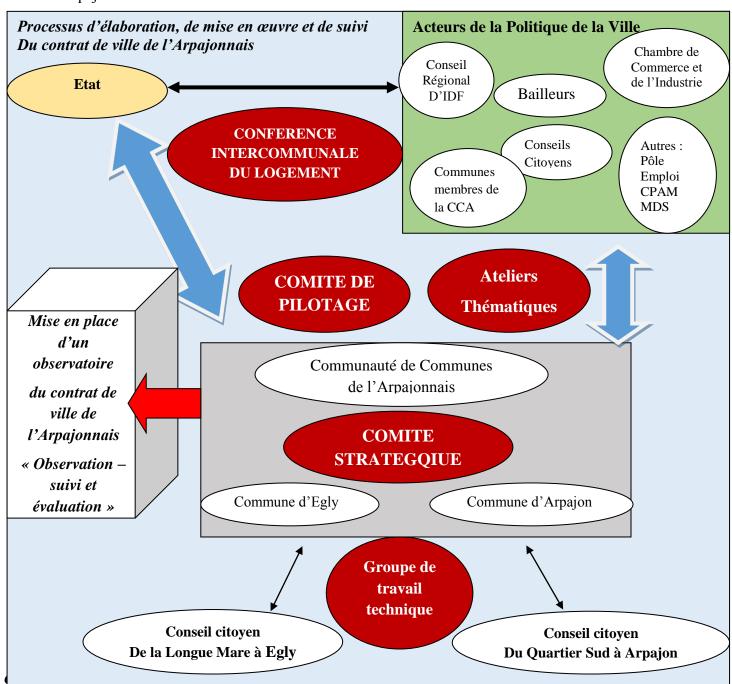
<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> : CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

## Les autres partenaires incontournables du contrat de ville dans la mise en œuvre du contrat de ville de l'Arpajonnais

La mise en œuvre efficace du contrat de ville découle également de l'implication des nombreux acteurs. Cette implication se traduit par des engagements exprimés par chacun des partenaires suivants<sup>17</sup>: le Conseil Départemental de l'Essonne, le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'ARS, la CPAM, la CAF, le Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Faculté des Métiers de l'Essonne, la Caisse des Dépôts et des Consignations, les bailleurs sociaux...

#### PILOTAGE ET ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARPAJONNAIS

Des instances de pilotage et d'animation sont mises en place pour faire vivre le contrat de ville de l'Arpajonnais :



#### ❖ Une organisation garante de l'intégration et de la validation des partenaires :

- Le comité de pilotage co-présidé par le Préfet délégué à l'Egalité des Chances et le Président de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais associe les Maires des communes concernées, les signataires du contrat, les représentants des Conseils Citoyens (1 référent par conseil citoyen) et les acteurs socioéconomiques. Il se réunit a minima, une fois par an et a pour objet d'assurer la mise en œuvre du contrat de ville de l'Arpajonnais, les modalités d'organisation des actions mises en œuvre, la bonne association des partenaires à l'échelle intercommunale.
- Le comité technique, est une instance où se réunissent les partenaires socioéconomiques et plus précisément les techniciens en vue de préparer le comité de pilotage. Il peut se réunir autant de fois que nécessaire.
- Les groupes de travail thématiques (ou ateliers) sont programmés par la CCA, les communes d'Arpajon, d'Egly et l'Etat. Il s'agit d'un temps de travail et d'échanges sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du contrat de ville. Ces réunions sont mises en place dans l'objectif d'enrichir le contrat de ville et ses plans d'actions annuels. Le groupe de travail technique le susceptible de décider de la mise en place, du suivi et de la capitalisation des ateliers thématiques. Ces derniers peuvent être pilotés par la CCA ou encore par les communes selon la pertinence évaluée par le groupe de travail technique. Cinq thématiques ont été d'ores et déjà identifiées dans le cadre de l'élaboration du contrat :
  - la sécurité/prévention, l'accès aux droits et citoyenneté
  - l'éducation, la culture et le sport
  - la santé
  - l'emploi, le développement économique et l'insertion
  - l'habitat, le cadre de vie et la mobilité

#### De nouvelles thématiques pourront être étudiées en cas de besoin.

A ces groupes de travail participe l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels... Il est prévu de mettre en place ces ateliers notamment dans le cadre d'un bilan de mi-parcours, soit en 2017.

➤ Une animation en continu du partenariat sera assurée par le chef de projet de la CCA et les coordinateurs des communes<sup>19</sup> en vue d'accompagner, tout au long de la durée du contrat de ville, les porteurs de projets, les associations et les autres partenaires. Cet accompagnement pourrait se traduire par la mise en place d'entretiens afin d'échanger sur la mise en œuvre du contrat de ville (réunion de travail...).

-

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Cf. présentation du groupe de travail technique.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Un coordonnateur / référent est désigné par commune. Il a pour rôle de représenter la commune et de faire part des besoins et des ressources du territoire dans le cadre de la politique de la ville et d'assurer un suivi de la mise en œuvre du présent contrat au sein de la collectivité en étroite collaboration avec le chef de projet Politique de la Ville.

#### **Une organisation opérationnelle continue en interne avec les communes :**

- ➤ Un groupe de travail technique qui a pour objet de préparer les ateliers thématiques avec les partenaires, les instances de validation telles que le comité stratégique ou le comité de pilotage. Le groupe de travail technique se réunit autant de fois que besoin pour suivre l'animation du contrat de ville, la programmation annuelle pour échanger sur les évolutions, les dispositifs, les actions et les projets. Il est composé :
  - du DGA du secteur à la CCA
  - des DGS des communes d'Arpajon et d'Egly
  - du Chef de projet Politique de la Ville à la CCA
  - d'un référent coordinateur par commune concernée Arpajon et Egly
  - du délégué du Préfet

## D'autres professionnels pourront être conviés en fonction de l'ordre de jour (service communication etc.)

Pour garantir la bonne conduite, le suivi de l'élaboration du contrat, sa mise en œuvre et son évaluation, ce groupe de travail technique se réunira au minimum 1 fois tous les deux mois à compter de la signature du contrat. Le groupe de travail technique sera également chargé d'accompagner les conseils citoyens.

- ➤ Le comité stratégique est une instance de débats et de décisions où se construit collectivement une approche partagée des enjeux locaux. Le comité stratégique se réunit en amont du comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires concernés par la Politique de la Ville. Il est ainsi chargé de valider les orientations et les évolutions du présent contrat de ville, de valider la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques, de prioriser les objectifs et actions à l'échelle des villes, de statuer sur les éléments de gouvernance, d'évaluer et suivre les engagements avec les cocontractants du présent contrat.
- ➤ Une coordination interne est nécessaire au sein de chaque collectivité (CCA, Arpajon, Egly) de manière à assurer le suivi auprès du chef de projet Politique de la Ville.

#### **Une conférence intercommunale du logement**

Dans un objectif d'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, il est confié aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux en articulation avec la politique locale de l'habitat. Pour ce faire, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais mettra en place une conférence intercommunale du logement, co-présidé par le préfet et le président de la CCA.

Cette conférence a pour objectif de concilier le droit au logement et l'objectif de mixité sociale. Conformément à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, une convention intercommunale sera élaborée en vue de favoriser la mixité sociale et un certain équilibre entre l'ensemble des territoires.

Cette conférence intercommunale rassemblera les maires des communes membres, les représentants des bailleurs sociaux, du département, de tous les organismes titulaires de droits de réservation, des associations de locataires, des organismes agréés, des associations oeuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et pour la défense des personnes en situation d'exclusion par le

logement. Elle sera mise en place au cours du troisième trimestre 2015. La signature de la convention sera effective à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

## LA PARTICIPATION DES HABITANTS : PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS

Il existe aujourd'hui plusieurs dispositifs participatifs développés par différents acteurs tels que les collectivités, les bailleurs etc. A Arpajon, un conseil de concertation<sup>20</sup>composé de représentants d'habitants a été mis en place dans le cadre du Foyer Adoma. Il permet aux locataires une participation active à la vie de leur résidence. Par ailleurs, la commune a installé un conseil municipal des enfants. Il s'agit d'instances municipales qui permettent aux enfants de participer et de s'impliquer à la vie citoyenne.

A Egly, une association d'Amicale de locataires a été créée dans le cadre de la résidence de la Longue Mare pour représenter et défendre les intérêts des locataires. Il existe également un conseil municipal des enfants. D'autre part, les habitants du quartier de la Longue Mare et des représentants du tissu associatif œuvrant sur le secteur participent au comité de pilotage de la structure de proximité.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine place les habitants et les acteurs locaux au cœur même des politiques publiques à travers le principe de co-construction de la politique de la ville. Pour ce faire, il instaure un nouveau dispositif : le conseil citoyen.

#### Le cadre législatif et les principes d'un Conseil Citoyen

## Les valeurs d'un conseil citoyen

☐ La liberté

□ L'égalité

☐ La fraternité

☐ La laïcité

☐ La neutralité

Le conseil citoyen est défini comme un lieu d'expression favorisant la participation des habitants et des acteurs non institutionnels des quartiers prioritaires. Il s'agit de partager une réflexion collective sur les problématiques, les ressources des Quartiers en Politique de la Ville et les moyens à déployer pour répondre aux besoins identifiés.

Le contrat de ville doit définir les modalités de désignations et de fonctionnement des conseils citoyens.

Par ailleurs, il est prévu que les représentants des conseils citoyens participent aux instances de pilotage du contrat de ville. La liste des membres des conseils sera validée par le Préfet par un arrêté fixant sa composition. A terme, les conseils citoyens deviendront progressivement des entités autonomes et seront portés par une association ou une personne morale tout au long de la période de programmation du contrat de ville, à minima.

#### Les missions d'un conseil citoyen

- ☐ Favoriser l'expression des habitants et usagers
- ☐ Permettre la co-construction du contrat de ville
- ☐ Soutenir les actions et projets relevant des initiatives citoyennes

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Il est prévu de mettre en place un conseil de concertation dans toutes les résidences logeant plus de 15 ménages.

□ Cadre législatif - Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

<u>Art. 1:</u> « Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation ».

Art. 7:« Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, des représentants des associations et acteurs locaux. Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement. Le représentant de l'Etat dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen. Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence ».

☐ Un cadre de référence à l'échelle nationale (élaboré par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires)

Il est proposé des pistes de mise en œuvre opérationnelle des conseils citoyens notamment sur la composition et les modalités de désignation des membres (tirage au sort, appel à candidature...) le fonctionnement de cette instance (règlement d'intérieur..) et sa participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville.

## Une mise en œuvre opérationnelle au sein des quartiers prioritaires de l'Arpajonnais

Deux conseils citoyens sont mis en place sur les quartiers prioritaires de la Longue Mare (T.Le Tiec) à Egly et le Quartier Sud à Arpajon, soit un conseil par quartier.

La mise en place de ces deux conseils citoyens découle d'un cadre commun :

#### **Objectifs**:

- O Permettre aux habitants de participer et de se mobiliser pour leur quartier, en apportant leur expertise d'usage
- Etre un lieu de réflexion et de partage de propositions et d'initiatives à partir des besoins et constats des quartiers et des habitants

#### ➤ Rôle:

- O Assister et suivre la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville : les représentants des conseils citoyens devront siéger au sein des instances de pilotage
- o Mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer le cadre de vie et animer le quartier
- Etre le relai auprès des institutions

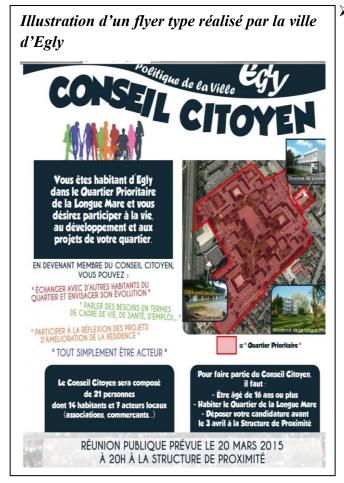
#### > Composition et renouvellement

- o Composé de 21 membres, répartis en deux collèges
- Le collège « habitants », représentatif des composantes de la population dans le respect de la parité Homme / Femme (2/3 des membres)
- o Le collège « acteurs locaux » installés et/ou intervenants au sein du quartier (1/3 des membres)
- o Tirage au sort prévu s'il y a davantage de candidats (> à 21 personnes)
- O Le renouvellement des conseils citoyens s'effectuera tous les trois ans. Les modalités seront définies dans le règlement intérieur des conseils citoyens.



#### Mise en place des conseils citoyens : principales étapes :

- O Une réunion publique organisée afin de présenter les grands axes de la Politique de la Ville, la Contrat de Ville, les missions et les modalités de fonctionnement du conseil citoyen avec lancement d'un appel à candidature : un coupon-réponse est remis aux participants.
- O Une Assemblée plénière programmée avec l'ensemble des membres / volontaires pour échanger sur les modalités de fonctionnement du conseil citoyen et la rédaction d'une charte / règlement intérieur.
- o En matière de communication, publication d'articles et envoi de courriers destinés à informer les habitants et acteurs de la mise en place du dispositif. Des affiches sont placardées dans les halls des bâtiments et des flyers distribués par le biais d'acteurs ressources au sein des quartiers.



#### > Accompagnement / animation :

- C'animation du conseil citoyen sera assurée par le chef de projet Politique de la Ville de la CCA, jusqu'à ce que le conseil soit autonome dans son fonctionnement. En effet, la présence d'un référent technique permet d'assurer la fluidité des échanges entre le conseil citoyen et les partenaires du contrat de ville
- O Un accompagnement sera assuré jusqu'à la prise d'autonomie : aide administrative (conseils pour l'appel à projet annuel ou autre), technique, logistique ou autre (organisation de formations proposées aux membres des conseils citoyens, rédaction du règlement intérieur<sup>21</sup>, organisation d'une séance annuelle de bilan..).
- O Le groupe de travail technique sera chargé d'échanger et de suivre les projets du conseil citoyen de façon moins formelle afin de favoriser une bonne coordination.
- O Une fois le conseil installé, l'animation sera assurée par un de ses membres (nécessité de neutralité). Toutefois, la présence du chef de projet et d'un représentant de la ville concernée sera assurée autant que nécessaire, lors des réunions, des rencontres etc.

٠

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Le règlement intérieur précisera le mode d'animation, le portage nécessaire à l'issue de la phase de la constitution, les objets de travail, la fréquence des réunions et leurs horaires, le mode de désignation des représentants du conseil citoyen, les modalités d'échange et de mobilisation des habitants et acteurs, les modalités de renouvellement etc..

 Les membres du conseil citoyen pourront bénéficier d'un accompagnement et d'une formation pour disposer des outils nécessaires à l'animation. Le Centre de Ressource de la Politique de la Ville en Essonne réalise des formations sur les conseils citoyens.

#### Les moyens dédiés aux conseils citoyens

- ☐ Un lieu de réunion au sein des espaces de proximité ou autres
- ☐ Une demande de subvention sera déposée dans le cadre d'un appel à projet avec l'aide du chef de projet Politique de la ville pour le financement du des conseils citoyens (formations, déplacements, investissement en équipement informatique...)

Des réunions publiques ont été organisées le 20 mars 2015 au sein de la structure de proximité à Egly et le 10 avril 2015 au sein de l'école E. Herriot à Arpajon. Ces premières réunions ont été l'occasion de présenter les objectifs de la Politique de la ville, la démarche du contrat de ville et la mise en place d'un nouveau dispositif : le conseil citoyen. Aussi, par la même occasion, un appel à candidature a été lancé en vue de sensibiliser les habitants et les acteurs locaux volontaires souhaitant devenir membre du conseil citoyen.

>> Le conseil citoven de la Longue Mare à Egly © Ville d'Egly





>> Le conseil citoyen du Quartier Sud à Arpajon © Ville d'Arpajon





#### >> Calendrier prévisionnel dédié à la constitution des conseils citoyens

Phase de constitution – avril à septembre 2015	
☐ Portage provisoire par la collectivité ☐ Composition des conseils citoyens	
Rédaction d'un règlement Présentation du contrat de Désignation des représent	
Phase de transition— 2ème semestre 2015  Validation d'un règlement de fonctionnement Programme de travail Formation	
par voie d'avenant	intérieur qui sera annexé au présent contrat
Phase d'autonomie − 1ème semestre 2016 => 2020  Animation autonome Participation aux instances de pilotage du contrat de ville	Comité de pilotage 1 fois par an, à minima Comité de suivi Mise en place et bilan des actions

#### AVENANT AU CONTRAT DE VILLE

Le présent contrat pourrait faire l'objet d'une actualisation après une évaluation par voie d'avenant. Les documents annexes au contrat – conventions ou autres – feront l'objet d'un avenant.

# CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARPAJONNAIS

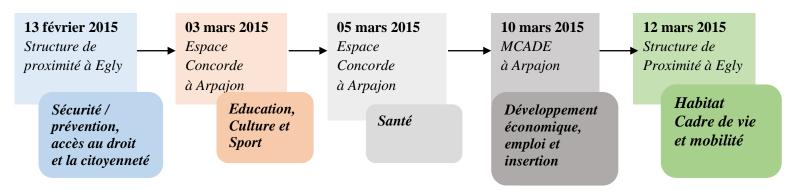
Le cadre stratégique du présent contrat de ville découle de l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé. Ce diagnostic s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives recensées dans le cadre des ateliers thématiques programmés avec les partenaires et les acteurs intervenant sur le territoire.

Il permet de mettre en lumière les ressources et les faiblesses des quartiers prioritaires de la Longue Mare (Egly) et Quartier Sud (Arpajon). A l'issue de ce diagnostic, le cadre stratégique est élaboré, prenant en compte les piliers fondamentaux de la loi à savoir : la cohésion sociale, le cadre de vie et le développement économique / l'emploi. A ces trois piliers vient s'ajouter un quatrième volet portant sur les valeurs de la République.

Enfin, l'objectif est de dresser un plan d'actions centré sur une double finalité : l'amélioration des conditions de vie des habitants et la réduction des disparités inter quartiers. Ce plan d'actions prend la forme de « fiches-objectifs ». Ces fiches-objectifs permettront aux porteurs de projet - à travers l'appel à projet annuel - de mettre en œuvre des actions au regard des priorités d'intervention inscrites dans le présent contrat.

#### SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

La Communauté de Communes de l'Arpajonnais et les communes d'Egly et d'Arpajon ont organisé cinq ateliers thématiques s'échelonnant sur le calendrier d'élaboration suivant :





Atelier thématique du 10 mars 2015

#### >> Sécurité / Prévention de la délinquance, Accès au Droit et Citoyenneté

#### **ATOUTS**

- La présence d'une Gendarmerie (à Egly), d'une Police Nationale et d'une équipe de Police Municipale (à Arpajon)
- Une diversité de dispositifs issus du CISPD :
- Cellules de veille sécurité sur 5 communes dont Egly et Arpajon

Elles permettent la réalisation d'un diagnostic permanent sur les problématiques de sécurité présentes sur le territoire et génèrent une plus grande réactivité dans la circulation des informations entre les partenaires

- Actions de prévention (un forum sécurité routière)
- Groupes de travail spécifiques (arnaque/escroquerie...)
- Réflexion sur la mise en place de la vidéo protection sur Egly
- -Une cellule de veille 1 fois tous les 2 mois à Egly permettant de créer une coordination entre les bailleurs de la commune, la gendarmerie et la ville

#### -Cohésion sociale / Vivre ensemble :

- Implication du tissu associatif local et des structures dans la vie locale
- Intervention d'un club de prévention spécialisé »Le Phare» sur les quartiers (association de prévention spécialisée)
- Interventions au sein des établissements scolaires par la BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile) et la Police
- Création et renforcement de dispositifs de soutien à la parentalité (ex.: un Lieu d'Accueil Enfant-Parent itinérant dans le cadre de l'appel à projet 2015)
- •Un Point d'Accès au Droit communautaire à Arpajon : la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi
- Permanences accès au droit au sein des quartiers
- Une analyse des besoins sociaux et la mise en place d'un observatoire social sur le territoire

#### **FAIBLESSES**

- Une précarisation grandissante des populations issues des zones prioritaires (chômage, difficultés d'accès aux soins, augmentation du nombre de familles monoparentales...)
- Des problématiques d'insécurité liées au trafic de stupéfiants, aux conflits de voisinages, des regroupements dans les halls d'entrées et les caves des bâtiments sur la résidence de la Longue mare,
- Une baisse des effectifs des forces de l'ordre (gendarmerie, police)
- L'absence de police municipale à Egly : pas de lien de proximité
- Peu d'interventions en matière de prévention situationnelle
- Des manques repérés sur le soutien à la parentalité et le décrochage scolaire :
- Peu d'action sur le soutien à la parentalité
- Implication des pouvoirs publics à renforcer sur la question du décrochage scolaire
- Manque / difficultés de prise en charge des familles en détresse (élèves décrocheurs, familles non francophones,...)
- Une certaine défiance vis-à-vis des institutions (Police, Gendarmerie, Education Nationale,..)

Les habitants nourrissent une certaine hostilité envers les forces de l'ordre (peu d'appels 17 dans certains quartiers), d'autres vont craindre des représailles.

-Un manque de lisibilité des compétences des services publics de proximité, des associations, des institutions

Cette méconnaissance des rôles de chacun touche aussi les partenaires du champ de la prévention et de la sécurité (certains services ne savent pas vers qui orienter les publics)

- Une distension du lien social sur certains secteurs

FREINS OPPORTUNITES

- Un risque de déresponsabilisation de la population
- La distension du lien social, la précarisation, l'isolement génèrent un sentiment d'abandon qui peut déboucher sur un repli sur soi et parfois sur une forme de communautarisme.
- Les rassemblements dans les halls d'entrées, le manque d'éclairage, la présence d'espaces abandonnés génèrent un sentiment d'insécurité et impactent la vie sociale dans le quartier de la Longue Mare à Egly
- Un périmètre de la politique de la ville qui ne prend pas en compte les difficultés recensées sur certains quartiers et certaines communes sur le territoire communautaire (Résidence La Plaine à Egly, Résidences Justice, Saint-Blaise et P. Bourdan à Arpajon)

- Une définition des zonages de la politique de la ville en cohérence avec les besoins du quartier de la Longue Mare à Egly
- Une réflexion sur l'accompagnement et l'appui à la parentalité
- Un partenariat à élargir- en cours de réflexion en matière de prévention à destination des établissements scolaires
- La définition d'une étude d'opportunité sur le déploiement de la vidéo protection sur Egly
- L'élaboration d'une charte d'engagement dans le cadre du contrat de ville avec les bailleurs et les communes afin de mettre en place des actions pour améliorer le cadre de vie des habitants (entretien de la voirie / des espaces verts et des espaces collectifs, du patrimoine (public et privé)) pour ne pas laisser le sentiment d'insécurité s'installer lorsqu'il y a dégradation.
- L'émergence de nouveau partenariat dans le cadre du contrat de ville dont l'élaboration permet de croiser les regards et les champs d'actions des professionnels de manière transversale en vue de déterminer les ressources et problématiques du territoire

#### >> Education, Culture et Sport

#### **ATOUTS**

#### **\*** Education:

- Un grand nombre de dispositifs (CLAS à Egly, Coup de pouce à Arpajon...) et de structures ((PMI, MDS, bibliothèques/médiathèques, structure de proximité à Egly, de nombreux groupes scolaires, lycées à Arpajon, CIO, structures petite enfance : LAEP, RAM, crèche, halte-garderie...)
- Un partenariat important (Education nationale, collectivités territoriales, associations) et de nombreux projets mis en place (ateliers parole, club papote, action sac à dos, « école ouverte » au collège Jean Moulin ...)
- Accompagnement des habitants dans l'apprentissage de la langue et le soutien à la parentalité (ateliers alphabétisation, ateliers parents-enfants à Egly, actions menées par les équipes de la petite enfance..)
- Des actions et instances pour la prévention du décrochage scolaire et le raccrochage scolaire .
- Conseil école/collège
- Mise en place d'une classe de 6ème « profilée » pour anticiper le décrochage de certains élèves

Classe de 18 élèves avec des professeurs volontaires. Emploi du temps adapté, pas d'évaluation des compétences par une notation afin d'atténuer l'angoisse de l'échec et de donner confiance en soi

- GPDS : groupe de Prévention du décrochage Scolaire (lycée /EN)
- Partenariat lycée et CIO pour favoriser le raccrochage scolaire à travers la réorientation

#### **Culture et Sport :**

- Une richesse des dispositifs et structures culturels et sportifs (Office du Tourisme, CLCE à Egly, Atelier 29 à Arpajon, CLEA, Culture du cœur, gymnases, city stade et skate park à Arpajon ...)
- Un tissu associatif important (ASE et CLCE à Egly, ESRA à Arpajon ...)
- une mise en place de projets culturels avec le Foyer Adoma et Les Concerts de Poche
- Des animations culturelles et sportives sur le territoire : carnaval, foire aux haricots, aglascènes, la journée du sport à Arpajon, les foulées de l'Arpajonnais ...
- Eloignement de certaines structures permet aux jeunes de sortir de leur quartier.

#### FAIBLESSES

#### **\*** Education :

- Un manque de coordination entre les actions d'apprentissage / d'alphabétisation sur le territoire de l'Arpajonnais
- L'absence d'une structure jeunesse du type PIJ (Point d'Information jeunesse) pour accueillir les jeunes
- Une réorientation des élèves qui se fait en fonction des places disponibles, des capacités d'accueil des établissements = problème d'adéquation entre l'offre et la demande
- Une difficulté pour certains parents à fréquenter les structures petite enfance (barrière culturelle)
- Une difficulté repérée dans l'éducation des enfants : certains pères peu présents

#### **Culture et Sport :**

- Des difficultés de communication pour les actions et les ateliers portés par les associations et les structures
- Une problématique de mobilité physique et mentale (éloignement des structures, peur de sortir du quartier, auto-censure)
- Un manque de moyens financiers et humains (baisse du bénévolat)
- Un coût des activités extra scolaires (tarifs élevés pour certaines activités associatives culturelles et sportives)
- Des programmations pas toujours fréquentées malgré les politiques tarifaires avantageuses
- Des difficultés à travailler en partenariat pour monter des projets (manque de temps)
- -Manque de lisibilité sur les dispositifs existants en matière d'accompagnement scolaire

## **FREINS &** Education: - Une économie parallèle qui pourrait influencer certains jeunes - Une stratégie d'évitement dans le choix de l'établissement scolaire et des difficultés d'accès aux stages, formations ou établissements scolaires les plus prisés. **Culture et Sport :** - La mise en place de nouvelles activités périscolaires limite les créneaux pour la culture et le sport en dehors du temps scolaire. - De nombreux obstacles à la mise en place de projets : Réduction des moyens humains et financiers, lourdeur des dossiers, délais de réponse tardif (qui arrive souvent après le montage du projet). Des associations qui s'autocensurent. - Un manque de structure sociale sur certaines communes (notamment à Arpajon) - Peur des quartiers sensibles.

#### **OPPORTUNITES**

- Les nouveaux rythmes scolaires : un accès à la culture et au sport? Oblige les acteurs éducatifs à travailler ensemble. Mutualisation des moyens?
- -Un accompagnement/ soutien des familles à travers les dispositifs type Lieu d'Accueil Enfant Parent
- Une mise en place des conseils citoyens qui permettra de revitaliser les dynamiques collectives en proposant des actions culturelles/sportives...
- -Un développement des dispositifs d'accompagnement à la scolarité (type CLAS) qui renforcent la cohésion et l'échange d'informations (en cours de réflexion pour la ville d'Arpajon)
- De nouvelles structures en cours de construction pour de nouvelles activités (gymnase près du lycée Michelet avec une nouvelle offre d'activité : l'escalade)
- Le développement du partenariat entre l'EN et les fédérations sportives : « école ouverte » : projet de créer un partenariat avec certaines fédérations sportives qui ne sont pas toujours accessibles à certaines familles (golf, escrime...)
- Le développement d'une structure socio culturel à Arpajon

#### >> Santé

#### **ATOUTS**

- -Une diversité et proximité d'acteurs sur le territoire et notamment proches des quartiers prioritaires :
  - Prévention / santé : CDPS, PMI, Hôpital, Clinique, EHPAD, maison médicale de garde, etc.,
  - - Associations locales : AAPISE, AGDVO, ASAMD, croix rouge, etc.
- Une coordination des acteurs sur certains secteurs (CLIC, PMI ...)
- Des actions de santé et un partenariat intéressant :
  - « journée lutte contre le SIDA » avec Le Phare, le CDPS et l'EN (lycées Michelet et Belmondo)
  - actions de la PMI au sein des maternelles et des collèges..
- -Des dispositifs de type « inter-service migrant » (ISM) qui facilitent les consultations des publics rencontrant des difficultés en matière de maîtrise de la langue
- La présence d'une maison médicale de garde à Arpajon permettant de désengorger le service des urgences de l'hôpital notamment le week-end et les jours fériés

#### **FAIBLESSES**

- Des difficultés d'accès aux soins et une méconnaissance de l'offre :
  - Pas de prise en charge de nouveaux patients par les généralistes et spécialistes (notamment les dentistes)
  - Réorientation de la patientèle vers Paris pour une meilleure prise en charge (CMU) et un délai d'attente moins important (quid de la mobilité) Certaines personnes refusent de sortir de leur quartier / commune)
- Isolement de certaines populations et des logements inadaptés pour certains publics et notamment les PMR et les séniors
- La maison médicale de garde dépendant de l'hôpital d'Arpajon n'est pas identifiée par tous les habitants
- Une barrière de la langue freinant l'accès aux soins pour certains publics
- Une méconnaissance et un manque de lisibilité des acteurs intervenant sur le territoire et les actions qu'ils déploient (ex. : CDPS)
- Le CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) peu développé dans les établissements scolaires : pas de financement pour la mise en place des actions
- Peu d'actions de prévention sur le territoire et de temps fédérateur autour de la santé
- Une faible articulation entre les services publics, les collectivités locales et les professionnels de santé

FREINS	OPPORTUNITES
-Un contexte propice au renoncement aux soins: précarité, paupérisation	-Une initiative intéressante de regroupement de professionnels de santé sur le territoire
-Des départs à la retraite importants des médecins engendrant une désertion des professionnels de santé	-Une réflexion sur la mise en place d'un contrat local de santé par la commune
-La fermeture du service de réanimation de l'hôpital d'Arpajon pour un transfert à l'hôpital Sud	d'Arpajon (IDH2<0,52)
Francilien de Corbeil Essonne => éloignement géographique d'un service qui accueillait 400 admissions par an	-Le développement et la valorisation du centre départemental de prévention et de santé :
-Des difficultés à monter des dossiers de financement liés à l'ingénierie et au temps consacré pour, réduction des moyens et des financements pour les acteurs de la santé	<ul> <li>nécessité d'accompagner les plus vulnérables</li> <li>orientation des primo arrivants avec des dispositifs comme la Couverture Mutuelle Universelle Complémentaire (CMUC)</li> </ul>
	- Fusion des associations d'aide à la personne AGDVO et ASAMD : mutualisation des services et des moyens sur le territoire

#### PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

#### >> Habitat, cadre de vie et mobilité

	>> Habitat, caure de vie et mobilite
ATOUTS	FAIBLESSES
-Une dynamique partenariale enclenchée	<ul> <li>Une amicale de locataires à redynamiser sur la Longue Mare</li> <li>Des problématiques liées au stationnement</li> </ul>
-Une amicale de locataires à la Longue Mare -Un conseil de concertation au sein d'Adoma	- Des problématiques de déchets sauvages (édicule de tri délabré et inadapté) notamment sur la Longue Mare à Egly
-Un tissu associatif important	-Une inadaptation des logements pour certaines personnes / familles (pour les jeunes, les personnes à mobilité réduite) : difficultés à optimiser le
- De nombreux équipements publics (structure de proximité, CAF, Pôle emploi, MCADE, Atelier 29, MDS etc.)	parcours résidentiel  -Une précarité énergétique des logements  Parl l'annual de mantine (disputé par l'épitement)
- Présence de transport en commun à proximité des quartiers prioritaires (Gares, transports communautaires et municipaux)	-Problème d'image du quartier (stigmatisation), stratégie d'évitement (notamment carte scolaire) sur La Longue Mare à Egly
- Un attachement fort au quartier	- Difficulté à se projeter en dehors du quartier (peur de l'inconnu) sur La Longue Mare à Egly
- Une mixité sociale (à Arpajon) et culturelle/ethnique	- Un enclavement du quartier de la Longue Mare
	- Une présence de la mécanique sauvage et des voitures ventouses sur le foyer Adoma dans le Quartier Sud
	- Des espaces communs / verts abandonnés
	- Un manque de locaux collectifs résidents (LCR) sur le Quartier Sud à

Arpajon

FREINS	OPPORTUNITES
-Un départ d'une part importante de bénévoles seniors : une dynamique citoyenne qui risque de s'épuiser  -Un sentiment d'insécurité sur la Longue Mare à Egly  - Une inadaptation des logements en matière d'accessibilité : frein à la mobilité résidentielle  -Une politique de peuplement : difficile d'avoir un levier d'action	<ul> <li>La mise en place de conseil citoyen : opportunité d'implication des habitants</li> <li>Un projet de Transport à la Demande (TAD) sur l'Arpajonnais</li> <li>La mise en place d'une convention locale d'utilisation d'abattement TFPB entre les communes et les bailleurs sur les quartiers prioritaires (abattement de 30% de la taxe foncière sur le patrimoine bâti) : opportunité d'investir les espaces verts, le patrimoine bâti : <ul> <li>projet de jardin partagé sur la Longue Mare à Egly</li> <li>projet de chantier d'insertion pour la réhabilitation des halls d'entrées sur la Longue Mare à Egly</li> <li>convention partenariale pour la création de places de stationnement supplémentaires à la Longue Mare à Egly</li> </ul> </li> <li>Un dispositif Politique de la Ville : mise en place de nouvelles actions pour renforcer l'attractivité et le lien social / sociétal des quartiers et accompagner les populations dans les évolutions d'usage</li> <li>Existence d'un PLH et d'une OPAH permettant une veille sur les quartiers prioritaires</li> <li>Un tissu associatif riche, qui permettrait d'accompagner les populations dans l'évolution et l'appropriation de leur quartier à travers les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville</li> <li>L'existence d'un dispositif de Développement Social Urbain au niveau de certains bailleurs ce qui permettrait de décliner les outils liés à la GUP (gestion urbaine de proximité) pour faciliter l'implication et la participation des habitants</li> </ul>

#### PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

#### >> Développement économique, emploi et insertion

#### **ATOUTS**

Un réel dynamisme économique sur le territoire de l'Arpajonnais en cours de développement :

- création d'entreprises
- plusieurs ZAE (zones d'activités économiques) en cours de développement
- -Des événementiels liés à l'emploi :
  - FEMA (Forum de l'Emploi et des Métiers de l'Arpajonnais
  - Job dating
  - job d'été
  - les RDV de l'emploi
- Une pluralité et complémentarité des acteurs :
  - associations intermédiaires et de prévention (Action Emploi, Repères, Demain un job, AAPISE, Le Phare, Mobilité Solidaire.)
  - services publics (permanences Emploi-Insertion, antenne relai création d'entreprise, Pôle emploi, mission locale ...)
  - services de formation (GRETA, Horizon, CIO, AFPA...)
- Des dispositifs encourageant l'insertion (chantier d'insertion, Avenir jeunes ...)
- -Proximité géographique avec de grands inducteurs d'emplois (Plateforme aéroportuaire d'Orly, le pôle d'Evry-Courcouronnes, Massy, Dourdan...)

#### FAIBLESSES

- -Une accessibilité problématique des services : nécessité de rapprocher les dispositifs existants au plus près des quartiers et de relayer l'information sur les aides et les dispositifs existants
- Faible concertation entre les acteurs du développement économique et de l'emploi (institutionnel, association, entreprises,...) --> manque de synergie, nécessité d'avoir un acteur qui coordonne les actions
- Une faible connaissance de la part des habitants des dispositifs de formation, de création d'entreprises et des métiers --> offre peu lisible, problème de communication, faible connaissance de l'environnement de travail
- Une faible valorisation de certaines formations ou des métiers à image négative (artisanat, apprentissage) conjugué à des difficultés structurelles : manque de places en CFA ou difficulté d'un employeur à recruter un apprenti
- Un accès limité aux offres d'emploi disponibles (problématique de la population suivie par aucun acteur de terrain...)
- Une inadéquation entre les offres d'emploi et la formation et les compétences de la population locale --> certaines populations ont une formation peu valorisable sur le marché du travail
- Un problème de fléchage des dispositifs d'accès à l'emploi pour les publics prioritaires (jeunes, senior, personnes handicapées...)

## **FREINS** De nombreux freins périphériques à l'emploi, qui perdurent : • culturel: représentation négative de l'entreprise et de l'emploi ("l'entreprise exploite, l'emploi est une obligation et non un lieu d'épanouissement personnel et de développement des compétences") • mobilité (obtention du permis B) • linguistique (illettrisme, pratique de la langue française, ...) • mode de garde • décrochage / orientation vers des filières "garages" avec un faible taux d'employabilité --> sentiment d'exclusion et parfois un manque d'ambition professionnelle des jeunes - Stigmatisation, image négative des quartiers et des habitants--> manque d'attractivité empêchant la création d'activités - Une part des habitants des Quartiers Politiques de la Ville à la recherche d'un emploi, qualifiée d' « invisible »

#### **OPPORTUNITES**

- De nombreux dispositifs de création d'activités ou d'accès à l'emploi existants --> communiquer et valoriser ces dispositifs
- De nouveaux projets en cours de réflexion :
  - de nouveaux chantiers d'insertion avec les bailleurs
  - Transport à la demande sur l'Arpajonnais (TAD)
  - Clause d'insertion dans le cadre des marchés publics
- Nouveau contrat de ville:
  - une occasion de réunir les acteurs.
  - comprendre les besoins et créer des synergies autour d'actions ciblées --> objectif: réunir les domaines de l'éducation, la formation, le monde de l'entreprise, les associations, les institutionnels...

## DECLINAISON DU CADRE STRATEGIQUE EN ORIENTATION ET PROGRAMME D'ACTIONS

L'élaboration du contrat de ville s'appuie sur une stratégie transversale prenant en compte les enjeux identifiés comme prioritaire par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

## ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE AU REGARD DES ENJEUX PRIORITAIRES

Le contrat de ville de l'Arpajonnais dispose d'un cadre stratégique - à partir des enjeux identifiés – en vue d'établir les orientations stratégiques du présent contrat qui seront ensuite traduites par des objectifs opérationnels à atteindre en fin de contrat.

#### **PILIERS**

#### ENJEUX PRIORITAIRES

#### **COHESION SOCIALE**

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

VALEURS DE LA REPUBLIQUE Agir en faveur de la citoyenneté et de la laïcité

Investir pour l'avenir de la jeunesse

Garantir un service public optimal et une égalité d'accès au droit

Mobiliser les fonds européens dans le cadre de la programmation 2015 - 2020 Définir un projet
global pour
l'égalité des
territoires et lutter
contre les
discriminations

Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

Favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier

#### Les orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels et modalités opératoires

Le cadre stratégique s'appuie sur des orientations stratégiques. Ces dernières sont déclinées en objectifs opérationnels et font référence à des actions avec un public ciblé (modalités opératoires).

La stratégie territoriale du contrat de ville relève de sept principaux axes :

- 1/ Sécurité, prévention de la délinquance et accès au droit
- 2/ Education,
- 3/ Culture et sport
- 3/ Santé et accès aux soins
- 4/ Développement économique, emploi et insertion
- 5/ Habitat, cadre de vie et mobilité
- 7/ Valeurs de la République et Citoyenneté

Il est prévu par la loi du 21 février 2014 d'indiquer des objectifs chiffrés afin d'évaluer les résultats obtenus à l'échéance du présent contrat. Actuellement, le diagnostic réalisé ne permet pas d'avoir des données statistiques affinées à l'échelle des quartiers prioritaires sur l'ensemble des champs d'intervention étant donné qu'il s'agit d'un nouveau territoire entrant en Politique de la Ville. Pour cela, une veille active est opérée en vue d'établir ces données avec l'ensemble des partenaires. Par conséquent, les objectifs chiffrés font référence aux objectifs et engagements ministériels. Dans le cadre de la circulaire n°5706-SG du 26 mars 2014 relative à l'animation et à la mise en œuvre par l'administration territoriale de l'Etat, il a été définit les orientations pour la mise en œuvre des conventions d'objectifs et le pilotage ainsi que l'évaluation des conventions interministérielles destinées aux quartiers prioritaires<sup>22</sup> conclues par pôle ministériel entre le ministère de la ville (chargé de la politique de la ville) et chaque ministère en vue de créer des conditions de mobilisation des politiques de droit commun au bénéfice des territoires inscrits dans le dispositif de la Politique de la Ville.

A l'issue de chacun de ces axes stratégiques, il est fait référence à des fiches objectifs et aux modalités opératoires. Aussi, il est mis en évidence les interventions priorisées par les communes. Pour rappel, pour chaque axe, les actions soutenues par les porteurs de projet pourront être présentées dans le cadre des appels à projet de droit commun ou Politique de la Ville. Des fiches actions seront élaborées précisant les modalités opérationnelles (objectifs précis et chiffrés), les indicateurs d'évaluation (suivi et résultat), les moyens humains, techniques et financiers par les porteurs de projets.

-

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Les conventions d'objectifs sont consultables : <a href="http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions">http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions</a>

#### >> Présentation générale de la programmation

Cette programmation de fiches objectifs sera complétée annuellement par les actions déposées dans le cadre de l'appel à projet avec une dimension opérationnelle plus affinée.

	PILIER COHESION SOCIALE		
Axe str	atégique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès au Droit		
	Orientation - Garantir la sécurité et la tranquillité publique		
Objectif opérationnel n°1	Améliorer la tranquillité publique		
	Orientation - Prévenir la délinquance de proximité		
Objectif opérationnel n°2	Accompagner les jeunes exposés à la délinquance de proximité et prévenir la récidive		
Objectif opérationnel n°3	Renforcer les actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risques		
	on - Favoriser l'accès au Droit et promouvoir l'aide aux victimes		
Objectif opérationnel n°4	Promouvoir l'accès au Droit et l'aide aux victimes		
Onionto	Axe stratégique : Education		
	tion - Contribuer à la réussite des jeunes et au soutien à leur famille  Favoriser / renforcer les actions de soutien à la parentalité		
Objectif opérationnel n°5 Objectif opérationnel n°6	Renforcer les actions de soutien à la parentante  Renforcer les actions de prévention du décrochage scolaire		
Objectif opérationnel n°7	Valoriser l'offre d'enseignement et de formation du territoire et travailler sur l'orientation et la		
Objectif operationnel n° /	connaissance du milieu professionnel		
	Orientation – Favoriser un contexte éducatif porteur		
Objectif opérationnel n°8	Développer / maintenir une offre en direction de la petite enfance / enfance et jeunesse		
Objectif opérationnel n°9	Renforcer l'accompagnement éducatif		
	Axe stratégique : Culture et sport		
	Orientation – Développer l'accès à la culture et au sport		
Objectif opérationnel n°10	Favoriser l'accès à la culture		
Objectif opérationnel n°11	Favoriser l'accès au sport		
	Axe stratégique : Santé et accès aux soins		
	ientation – Renforcer la promotion de la santé et la prévention		
Objectif opérationnel n°12	Prévenir les risques		
Objectif opérationnel n°13	Renforcer et faciliter l'accès au droit à la santé		
Or	ientation – Coordonner les acteurs et optimiser l'offre de soins		
Objectif opérationnel n°14	Développer une meilleure coordination entre les professionnels de santé mobilisés et partager les données		
PII 1	IER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		
	Axe stratégique : Habitat, cadre de vie et mobilité		
Orientation – Reval	oriser le quartier, promouvoir le vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale		
Objectif opérationnel n°15	Valoriser l'image du quartier		
Objectif opérationnel n°16	Développer une dynamique partenariale en favorisant la participation des habitants et du tissu		
0:4: 0:1	associatif		
-	oper une politique de peuplement et favoriser la mixité pour réduire les disparités inter-quartier		
Objectif opérationnel n°17	Favoriser le parcours résidentiel des habitants en facilitant l'accès à un logement adapté		
Objectif opérationnel n°18	Coordonner les réservataires de logements sociaux pour améliorer la mixité sociale		
Orientation – Améli	orer l'habitat, promouvoir de nouveaux usages de l'espace public et renforcer la mobilité		
Objectif opérationnel n°19	Rénover l'habitat et réduire la précarité énergétique		
Objectif opérationnel n°20	Redéfinir le partage et les usages de l'espace public		
Objectif opérationnel n°21	Développer une politique de mobilité favorisant l'accès à l'emploi, aux équipements publics, aux soins		

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		
Axe	stratégique : Développement économique, emploi et insertion	
Orientation – Renforce	r les liens entre les offres d'emploi et les compétences des habitants puis dynamiser	
	le tissu économique	
Objectif opérationnel n°22	Favoriser l'accès à la formation des métiers en tension dans le bassin d'emploi	
Objectif opérationnel n°23	Développer l'économie sociale et solidaire : renforcer l'attractivité économique du quartier et l'adéquation des activités avec les besoins du territoire	
Objectif opérationnel n°24	Faciliter l'accès aux dispositifs de soutien à la création d'entreprises et accompagner leur développement	
Orientation – Dévelo	pper les dispositifs pour l'insertion des personnes éloignées du marché du travail	
Objectif opérationnel n°25	Lever les freins périphériques à l'emploi	
Objectif opérationnel n°26	Mobilisation des acteurs et déploiement des dispositifs au cœur des quartiers prioritaires	
Objectif opérationnel n°27	Emploi des jeunes	
Objectif opérationnel n°28	Demandeurs d'emploi : rapprocher les dispositifs d'accompagnement et d'insertion des populations des quartiers	
PILI	ER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE	
	Axe stratégique : Valeurs de la République et Citoyenneté	
	ntation – Renforcer la cohésion sociale et revitaliser la citoyenneté	
Objectif opérationnel n°29	Favoriser l'inclusion sociale, promouvoir le vivre ensemble et le lien ensemble	
Objectif opérationnel n°30	Sensibiliser à la citoyenneté et à la laïcité	
Objectif opérationnel n°31	Encourager et promouvoir l'engagement citoyen	

#### >> Fléchage des thématiques transversales au sein des fiches objectifs ci-après

JEUNESSE'	Thématique transversale Jeunesse
	Thématique transversale Egalité Femmes / Hommes
	Thématique transversale Lutte contre les discriminations

#### PILIER COHESION SOCIALE

Le pilier « cohésion sociale » fait référence aux axes stratégiques de l'éducation, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Il concerne également la sécurité, la prévention de la délinquance, l'accès au Droit ou encore la culture, le sport et la santé. Les actions relevant de ce pilier doivent s'efforcer d'assurer le lien social sur le territoire, de promouvoir une égalité d'accès et de réussite à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté et à la laïcité. Une attention particulière est portée aux actions destinées aux familles monoparentales à travers des actions d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la parentalité.

## <u>AXE STRATEGIQUE</u>: SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AU DROIT

#### **CONTEXTE GENERAL**

L'axe stratégique lié à la sécurité et à la prévention de la délinquance du Contrat de ville de l'Arpajonnais s'inscrit dans la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Ce contrat intercommunal a été mis en place en 2005 et concerne seulement cinq communes de l'Arpajonnais dont Arpajon et Egly<sup>23</sup>. Une cellule de veille est programmée une fois par mois avec une présidence «alternée » par les maires des cinq communes tous les ans. Des groupes de travail sont développés sur la lutte contre les arnaques ou encore des forums tels que le forum annuel sur la sécurité routière.

A Egly, il existe, en plus, des cellules de veille permettant de réunir les bailleurs de la commune, la gendarmerie, l'amicale de locataires, la coordinatrice du CISPD, le délégué du Préfet en vue d'évoquer les constats relevant de la sécurité sur le territoire.

Il est constaté sur le territoire une baisse de la délinquance générale malgré la présence des faits de délinquance liés aux trafics de stupéfiants, de dépôts sauvages (déchets, encombrants.), de nuisances sonores ou encore de regroupements dans les halls d'entrée, notamment sur la résidence de la Longue Mare (T. Le Tiec) qui impactent la qualité de vie dans le quartier. Ces comportements sont à l'origine de la dégradation de certains équipements (aires de jeux) ou encore de l'abandon de certains espaces.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Les trois autres communes sont La Norville, Ollainville et Saint Germain lès Arpajon

L'intervention des forces de l'ordre sur la résidence de la Longue Mare à Egly reste importante (50 % des interventions de la gendarmerie environ). Sur le quartier Sud à Arpajon, sont recensés quelques faits liés aux trafics de stupéfiants.

Face aux enjeux liés à la sécurité et à la prévention de la délinquance de proximité, la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi (MCADE), structure communautaire, a ouvert ses portes en septembre 2014 à Arpajon. Cet équipement public vise à assurer des services de proximité à la population avec la présence d'un service Emploi-Insertion et un Point d'Accès au Droit. La MCADE permet aux citoyens d'être informé sur les droits et obligations de chacun, d'être orienté vers les structures chargées d'assurer et de faciliter l'exercice des droits et/ou l'exécution des obligations, ou encore de se rendre à une consultation juridique etc. La MCADE est une porte d'entrée qui favorise l'exercice de la citoyenneté à travers un accès au droit pour tous. Des permanences d'accès aux droits sont également programmées au sein des communes en vue d'assurer une proximité auprès des publics fragilisés.

Depuis son ouverture en septembre 2014, la fréquentation ne cesse d'augmenter. Le nombre d'interventions de la part des professionnels s'accroît et se diversifie.

#### Activité MCADE de décembre 2014 à février 2015

	Décembre 2014	Janvier 2015	Février 2015
Appels téléphoniques	195	255	274
Accueil du public	54	71	102
Permanences à la MCADE	51	58	82

#### Tableau des permanences au sein de la MCADE –Depuis juillet 2014 ou septembre 2014

Domaine	Intervenant	Structure	
	Avocat	Barreau de l'Essonne	
Accès au Droit	Notaire	Chambre Départementale des Notaires	-
Dion	Juriste	ADIL	
	Juriste	APASO	
Justice	Contrôleur judiciaire	Association pour le Contrôle Judiciaire en Essonne	A détermin
	Conseiller d'insertion et de probation	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Projet 201.
	Défenseur des droits	Projet 2015	_
Résolution amiable des conflits	Conciliateur de Justice	Bénévoles	-
	Médiateur familial	Association pour le Couple et l'Enfant en Essonne	-
Aide aux victimes	Juriste	MEDIAVIPP 91	
	Ecrivain Public	Nouvelles voies	_
	Psychologue	Projet 2015	_
AUTRES	Création d'entreprises	Agence pour l'Economie en Essonne	
	ОРАН	Pact'Essonne	
Emploi/ Insertion	Conseillers emploi/insertion	CCA	

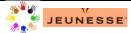
iner

15

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MODALITES OPERATOIRES

#### Axe stratégique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès au Droit

ORIENTATION - GARANTIR LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE



#### Objectif opérationnel n°1 - Améliorer la tranquillité publique

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Présence d'un CISPD sur 5 communes dont Arpajon et Egly
- Présence d'une cellule de veille et de coordination avec les bailleurs, la gendarmerie, la coordinatrice CISP à Egly
- Existence d'un groupe de travail de lutte contre les escroqueries dans le cadre du CISPD
- Nécessité d'améliorer le lien entre les forces de l'ordre et la population
- Une problématique liée aux trafics de stupéfiants

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, les communes, Etat, Police Nationale, Gendarmerie / BPDJ, Education Nationale, Conseil Départemental, Conseil Régional...
- Les associations : Le Phare (prévention spécialisée), l'Amicales de locataires...
- Bailleurs

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Renforcer et pérenniser le partenariat entre l'ensemble des acteurs mobilisés (police, gendarmerie, bailleurs, collectivités...) sur les questions de sécurité dans le cadre du CISPD (ex : maintien des cellules de sécurité...) => Action priorisée par la ville d'Egly
- □ Mettre en place une cellule de veille par territoire en associant les partenaires (bailleurs, forces de l'ordre...), outil qui permettrait d'analyser et résoudre les problématiques recensées sur le territoire et notamment sur les quartiers prioritaires (regroupements dans les halls d'entrées et les caves, squat de logement, nuisances sonores, problématiques de voisinages etc.) => Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly
- ☐ Sensibiliser les habitants et les acteurs sur les problématiques de sécurité publique et de tranquillité résidentielle (ex : cafés-débats...)
- ☐ Réaliser une étude d'opportunité pour le déploiement de la vidéo-protection sur l'espace public

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés (Politique de la Ville, forces de l'ordre, bailleurs, coordinatrice CISPD...)
- Mise à disposition de locaux pour la tenue des cellules de veille et des groupes de travail
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma ...

#### **RESULTATS ATTENDUS**

- Réduire le sentiment d'insécurité : réduire l'écart mesuré entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de moitié
- ☐ Maintenir un niveau de délinquance plus faible dans les quartiers prioritaires : baisse des délits commis dans les quartiers
- ☐ Baisse des faits de regroupements dans les halls d'entrées
- ☐ Amélioration du cadre de vie : réappropriation de certains espaces publics par les habitants

#### INDICATEURS DE SUIVIS

- □ Nombre d'actions mises en place liées à la sécurité et à la tranquillité publique
- □ Nombre d'actions menées pour lutter contre le sentiment d'insécurité dans l'espace public et notamment des femmes
- □ Nombre de cellules de veille mises en place

#### Axe stratégique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès au Droit

Orientation - Prevenir la delinquance de proximite



## Objectif opérationnel n°2 - Accompagner les jeunes exposés à la délinquance de proximité et prévenir la récidive

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Des jeunes exposés de plus en plus tôt à la délinquance et incités parfois par les grands
- Défiance des jeunes à l'égard des forces de l'ordre
- Une délinquance liée aux problématiques de dégradation des espaces publics/privés et aux trafics de stupéfiants

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, les communes, Etat, Procureur de la République, SPIP, PJJ, Police Nationale, Gendarmerie / BPDJ, PJJ, Education Nationale, Mission locale, Conseil Départemental (MDS..), Conseil Régional, bailleurs
- Les associations : Le Phare (prévention spécialisée), associations des parents d'élèves, amicale de locataires...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Les mineurs de plus de 16 ans et jeunes majeurs de moins de 25 ans

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Mettre en place une coordination entre l'Education Nationale et les autres partenaires socio-éducatifs pour faciliter le repérage de du décrochage scolaire et le suivi des situations (ex : cellules socio-éducatives) => Action priorisée par les villes d'Arpajon et d'Egly.
- ☐ Améliorer le suivi des jeunes ciblés par un renforcement du travail partenarial avec échanges sur les situations préoccupantes (ex : chantier d'insertion, cellule de veille éducative...) => Action priorisée par la ville d'Egly
- □ Soutenir les actions et les initiatives partenariales développées en matière de sécurité par le groupe de travail sur les arnaques et les vols par ruse (actions d'information et de sensibilisation auprès de la population ...)
- ☐ Lancer une réflexion sur la mise en place une convention entre Justice et bailleurs pour développer la réparation pénale => *Action priorisée par la ville d'Arpajon*
- ☐ Développer la participation aux stages de citoyenneté mise en place avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) => *Action priorisée par la ville d'Arpajon*
- ☐ Développer l'accompagnement des jeunes vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle => *Action priorisée par la ville d'Arpajon*
- Mettre en place des cellules de suivi de prévention de la délinquance et renforcer / pérenniser les mesures alternatives aux poursuites et à la détention (TIG, réparation pénale, rappel à l'ordre, séjour de rupture...)

#### **MOYENS HUMAINS - TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés. Mener une réflexion relative au dispositif « adulte relais »
- Mise à disposition de locaux pour la tenue des groupes de travail
- Moyens financiers pour des prestations de services pour interventions spécifiques (soutien à la mobilité, local dédié, permanences ...). Communication auprès de la population sur les actions menées en matière de prévention de la récidive

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens,, mobilisation des parents en tant que personnes ressources...

#### **RESULTATS ATTENDUS** INDICATEURS DE SUIVIS ☐ Réduire le sentiment d'insécurité : réduire l'écart mesuré □ Nombre de jeunes entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de prioritaires bénéficiaires ☐ Nombre d'actions développées en matière ☐ Baisse des faits de regroupements dans les halls d'entrées / de prévention de la récidive ☐ Nombre de partenariats entre acteurs sur cave le territoire ☐ Diminuer la récidive ☐ Améliorer la connaissance des phénomènes de ☐ Nombre de cellules de suivi mises en délinquance significatifs des quartiers prioritaires

#### Axe stratégique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès au Droit

Orientation - Prévenir la délinquance de proximité



## Objectif opérationnel n°3 - Renforcer les actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risques

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Constat de certaines conduites à risques (drogues, non-respect du code de la route ...)
- Les actions développées (forum sécurité routière, interventions de la Police au sein des établissements scolaires...) touchent peu le public ciblé

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais (CISPD...), communes (services de proximité, jeunesse etc.), Etat, Police Nationale, Gendarmerie / Conseil Départemental (CDPS...), Conseil Régional, l'ARS, l'Education Nationale (via les Comités d'éducation à la santé et à la Citoyenneté), Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), les établissements de santé...
- Les associations : Le Phare (prévention spécialisée), l'Amicales de locataires, les associations spécialisées en matière de prévention des conduites à risque...
- Bailleurs (relais d'informations...)

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires : adolescents, adultes, parents...

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Renforcer les actions de sensibilisation et de prévention de la violence, des conduites addictives et à risques en lien avec les établissements scolaires, les espaces de proximité et les associations (ex : théâtreforum, cafés-débats ...). Développer et renforcer les actions de sensibilisation aux risques d'internet (enfants et parents) et prévention à la sécurité routière => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Mettre en place des permanences avec des professionnels spécialisés pour accueillir et informer les usagers en matière d'addictions => *Action priorisée par la ville d'Egly*

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers nécessaires pour la mise en place des actions d'animations / interventions et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, associations de parents d'élèves, Conseil Municipal des enfants...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS	
☐ Réduction des conduites addictives et à risques	☐ Nombre d'actions de prévention menées	
☐ Renforcement du maillage territorial par les partenaires	☐ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires notamment les femmes et les jeunes de moins de 25 ans	

#### Axe stratégique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès au Droit

ORIENTATION - FAVORISER L'ACCES AU DROIT ET PROMOUVOIR L'AIDE AUX VICTIMES



#### Objectif opérationnel n°4 - Promouvoir l'accès au Droit et l'aide aux victimes

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Création d'un Point d'Accès au Droit (PAD) communautaire en septembre 2014
- Augmentation de la fréquentation du PAD et développement des permanences et d'interventions des associations sur le territoire (aides juridictionnelles, écrivain public etc.)
- Des permanences dédiées à la lutte contre les violences faites aux femmes et violences intrafamiliales (Femmes solidaires, Paroles de Femmes...)
- Plan d'actions communautaire dédié à l'égalité Femmes / Hommes
- Des permanences d'accès aux droits au sein des communes

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, CCAS, Etat, Police Nationale, Gendarmerie, Conseil Départemental (MDS, PMI...), Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), le Procureur de la République, CAF...
- Les associations : Femmes Solidaires, APASO, MEDIAVIPP, Paroles de Femmes, CIDFF ...
- Bailleurs (relais d'informations...)

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires,

Les femmes et le public jeune

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Renforcer la lisibilité des permanences associatives et développer de nouvelles permanences en fonction des besoins recensés => Action priorisée par la ville d'Egly
- ☐ Renforcer la communication sur les actions de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi et favoriser le développement de ces actions à destination des publics fragilisés en lien avec les quartiers prioritaires=> Action priorisée par la ville d'Arpajon
- □ Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales et améliorer l'aide aux victimes : renforcer les permanences d'accueil et d'écoute, communication sur les numéros d'urgence et logements d'urgence, intervention dans les établissements scolaires, mobilisation des actions de prévention et de protection de l'enfance portées par le CG 91 (MDS/PMI) => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Restaurer le lien avec les institutions en clarifiant leurs rôles et les procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens (ex : modalités du dépôt de plainte...)

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux pour la tenue des permanences et des groupes de travail
- Moyens financiers pour la mise en place pour les actions de préventions / formations, de communication ...

#### CALENDRIER

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil Municipal des enfants, Conseil de concertation du Foyer Adoma...

#### **RESULTATS ATTENDUS** INDICATEURS DE SUIVIS ☐ Augmenter la part des bénéficiaires □ Nombre d'actions mises en œuvre pour lutter contre les résidant dans les quartiers prioritaires en violences et accompagner les victimes matière d'accès au Droit (fréquentation du □ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires PAD, des permanences mises en places) reçus au sein des structures (services de proximité, PAD, ☐ Baisse du non recours aux droits CCAS etc.) ☐ Réduire le nombre de victimes de ☐ Nombre de permanences et d'interventions mises en place ☐ Nombre d'outils d'information et de communication pour violences favoriser l'accès au Droit

## >> Engagements ministériels et résultats à atteindre (objectifs chiffrés) dans le cadre des contrats de ville

## Dans le cadre de la convention signée avec le ministère de la justice (<u>8 juillet 2013</u>), ce dernier s'engage notamment à :

- -Conforter la justice de proximité à travers la mise en place de bureaux d'aide aux victimes, l'implantation de maisons de justice et du droit et points d'accès au droit {...]
- -Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville
- Prévenir la récidive par un accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle une meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun, la généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ... [...]

## Dans le cadre de la convention signée avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013), ce dernier s'engage notamment à :

- -Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :
- -S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)... [...]

## Dans le cadre de la convention signée avec le ministère de l'intérieur (<u>27 septembre 2013</u>), ce dernier s'engage notamment à :

- Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide des nouveaux outils de connaissances de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice
- Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes
- Renforcer et adapter l'action des services de police et de gendarmerie dans les quartiers
- Renforcer l'effort de prévention dans le cadre de priorités fixées par le comité interministériel pour la prévention de la délinquance
- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers prioritaires

#### **AXE STRATEGIQUE: EDUCATION**

#### **CONTEXTE GENERAL**

L'axe stratégique portant sur l'Education vise, à travers les pistes d'actions proposées, à réduire les inégalités scolaires et éducatives.

Les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de l'Arpajonnais fréquentent les établissements scolaires localisés sur les communes d'Arpajon et d'Egly. La résidence de la Longue Mare à Egly dispose d'un groupe scolaire. A Arpajon, à proximité du quartier Sud, se trouve l'école élémentaire E. Herriot.

Les deux communes ne disposant pas de collège au sein de leur territoire, les collégiens fréquentent le collège Jean Moulin de La Norville. Les plus grands ont le choix entre trois lycées (dont un professionnel) situés à Arpajon.

# Un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) itinérant sur le territoire de l'Arpajonnais à venir

- ☐ Un lieu d'accueil itinérant où les parents et les enfants partageront des temps d'échanges, à travers :
  - un renforcement du lien social et la préparation de l'autonomie de l'enfant
  - un renforcement des compétences et rôles des parents
  - o lutter contre l'isolement social

A Arpajon, la municipalité a mis en place en 2011-2012 le club Coup de Pouce, dispositif destiné aux élèves de CP en risque d'échec scolaire. Il existe deux clubs localisés sur l'école V. Hugo et l'école E. Herriot. Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet 2015, l'action « Prépare ta 6ème » - qui permet de créer une passerelle entre la classe de CM2 et la classe de 6ème pour les élèves en difficultés - a été retenue au titre de la Politique de la Ville. Enfin de nombreuses associations existent sur la commune (Entraide Scolaire Amicale, FCPE etc.) dont le maillage et le partenariat est à renforcer et à pérenniser.

En vue de réduire et de lutter contre les inégalités en matière d'éducation, les communes d'Arpajon et d'Egly ont une volonté de développer et de renforcer les dispositifs visant une réussite éducative et scolaire des enfants. Cette volonté se traduit notamment par un accompagnement à la scolarité et un soutien à la parentalité.

La Communauté de Communes dispose de la compétence de la Petite enfance, et à ce titre, développe de nombreuses actions de soutien à la parentalité telles que des soirées thématiques ou encore la création d'un Lieu d'Accueil Enfant-

#### Parent...

#### Le club Coup de Pouce et Prépare ta 6<sup>ème</sup> à Arpajon

#### ☐ Club Coup de Pouce, objectifs :

- Apporter aux élèves de CP un soutien pour réussir leur apprentissage à la lecture
- o Engagement quotidien des parents, des enfants...
- Les élèves sont sélectionnés par l'enseignant : 5 enfants par club
- L'action démarre après les vacances d'automne et se déroule tous les jours de classe entre 15h45 et 17h15

#### ☐ Prépare ta 6ème, objectifs :

- Permettre aux élèves de CM2 en difficulté, d'acquérir une méthodologie de travail pour préparer leur entrée en 6<sup>ème</sup>
- 14 élèves sont repérés par les enseignants de l'école E. Herriot.

## Le CLAS et des ateliers de soutien à la parentalité à Egly

#### □ CLAS, objectifs:

- Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles, de soutien à la parentalité (accueil des parents, conseils, accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité...)
- o une attention particulière est portée sur l'assiduité à l'école, la régularité et l'organisation du travail personnel, la méthodologie...

#### ☐ Atelier parents-enfants, <u>objectifs</u>:

- Lutter contre le sentiment d'isolement en aidant les adultes à trouver leur place en tant que parent
- Permettre aux enfants la découverte de la vie en collectivité avant l'intégration à l'école

A Egly, la politique municipale en matière d'éducation a été complétée par la mise en place en 2009 d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité<sup>24</sup> (CLAS) destiné aux enfants, âgés de 6 à 16 ans. Au sein de la structure de proximité, des ateliers de soutien à la parentalité sont également développés depuis 2014 et permettent de toucher une vingtaine familles par an. L'action « Atelier parents-enfants » - qui propose des activités manuelles, des lectures de contes, des sorties ... aux binômes parent-enfant- a été retenue au titre de la Politique de la Ville<sup>25</sup>.

Le collège Jean Moulin à la Norville a mis en place le projet « école ouverte » <sup>26</sup>. Ce projet permet aux collégiens de disposer d'une aide aux devoirs et du soutien scolaire lors des vacances scolaires et de participer à des activités culturelles, sportives... Le collège, souhaite dans le cadre de ce projet développer un partenariat avec certaines fédérations sportives qui ne sont pas toujours accessibles à

certaines familles (golf, escrime...).

Malgré la diversité des dispositifs en place ou en cours de développement, il est possible d'observer parfois une stratégie d'évitement des établissements scolaires situés sur la résidence de la Longue Mare de la part de certaines familles.

En matière de décrochage, il existe des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire tels que les conseils école/collège ou encore la présence d'un groupe de prévention du décrochage scolaire au sein des lycées. Il convient de rester vigilant afin d'anticiper les retards scolaires et de pallier aux difficultés d'accès aux stages ou de formations en renforçant le partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Si municipales associatives plusieurs actions et d'accompagnement à la scolarité ou de soutien à la parentalité existent, leur lisibilité peut sembler desservie par un manque de coordination.

## Une classe de 6<sup>ème</sup> sans note profilée au collège Jean Moulin

- □ Elle permet une transition fluide et progressive entre le CM2 et la  $6^{\text{ème}}$ .
- ☐ Une classe de 6<sup>ème</sup> (de 18 élèves) qui permet d'anticiper le décrochage de certains élèves et de favoriser une motivation
- □ Les enseignements disciplinaires dispensés sont identiques aux autres de classes de 6ème. Les modalités d'évaluation des savoirs et savoir-faire restent identiques à celles pratiquées à l'école primaire pour permettre aux élèves de ne pas être découragés par un système de notation et anticiper un éventuel décochage => permet d'atténuer l'angoisse de l'échec et de donner confiance en soi

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Le CLAS est dispositif créé en 2000 et dont les principes ont été précisés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il permet de soutenir, en dehors du temps scolaire, les enfants et les jeunes dans leur travail personnel scolaire

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Appel à projet 2015

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Projet né en 1991 qui permet un accompagnement des élèves hors temps scolaire pour les jeunes ne pouvant pas partir en vacances. Il s'agit d'une opération interministérielle associant le ministère de l'Education Nationale, et le ministère de la Ville.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MODALITES OPERATOIRES

#### Axe stratégique : Education

ORIENTATION - CONTRIBUER A LA REUSSITE DES JEUNES ET AU SOUTIEN DE LEUR FAMILLE



Objectif opérationnel n°5 - Favoriser / renforcer les actions de soutien à la parentalité

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Des actions de soutien à la parentalité existantes sur le territoire (soirées thématiques organisées par les équipes communautaires de la petite enfance, ateliers « parents-enfants » développés par la ville d'Egly…)
- La faible maîtrise de la langue constitue une réelle barrière pour les parents et les enfants

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, l'Education Nationale, Conseil Départemental (PMI, ASE...), CAF...
- Les associations : Le Phare (prévention spécialisée), les associations des parents d'élèves, APASO, Vivre ensemble, Renaissance et Culture...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Les parents d'enfants de tous âges ; scolarisés ou non ; les familles monoparentales

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Développer des lieux d'accueil enfants/parents ou des Espaces parents avec des ateliers parents/enfants ou des groupes de parole. Développer et pérenniser les LAEP (lieu d'accueil enfant parent). Valoriser les parents dans leur rôle (cafés parents, groupes de parole) => Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly
- ☐ Développer le réseau linguistique (cours de FLE, ateliers sociolinguistiques, cours d'alphabétisation). Favoriser la maîtrise de la langue des enfants qui ne parlent que très peu le français en mettant en place des modes de garde spécifiques. Renforcer l'accès aux modes de garde pour les parents qui suivent des cours de FLE => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Proposer et renforcer des ateliers lecture aux enfants de maternelle pour favoriser l'usage du livre et impliquer les parents => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Développer et pérenniser les sorties familiales et séjours familiaux => Action priorisée par la ville d'Arpajon

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux pour la tenue des actions
- Moyens financiers pour la mise en place des actions, des interventions

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, les associations des parents d'élèves ...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS	
☐ Une bonne connaissance des dispositifs et des	☐ Nombre d'actions portées pour le soutien à la	
actions par les parents	parentalité	
☐ Une implication des parents dans la vie éducative	☐ Nombre d'habitants des quartiers prioritaires	
de leur enfant	bénéficiant des actions de soutien à la parentalité	
☐ Des parents soutenus dans leur fonction parentale	☐ Niveau de satisfaction des parents	

Orientation - Contribuer à la réussite des jeunes et au soutien à leur famille



#### Objectif opérationnel n°6 - Renforcer les actions de prévention du décrochage scolaire

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Des actions développées par l'Education Nationale (classe de 6ème profilée au collège J. Moulin, des conseils écoles/collèges, groupe de Prévention du décrochage Scolaire...)
- Une nécessité de repérer les besoins des enfants de plus en plus jeunes : veilles et interventions dès les premières années de scolarité
- Des difficultés rencontrées en matière d'orientation dans le secondaire

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- Communes, Education Nationale, Conseil Départemental (PMI...), Conseil Régional, CAF, CIO, agents des équipements de médiathèques...
- Les associations : Le Phare (prévention spécialisée), les associations des Parents d'élèves...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Les enfants scolarisés de 2 à 16 ans

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Renforcer le lien entre les écoles élémentaires et les collèges et impliquer les enseignants. Faire une veille plus en amont et repérer dès la 6ème les enfants qui ne se saisissent pas des apprentissages (pérenniser la classe de 6ème "profilée", développer et pérenniser les projets type « prépare ta 6ème ») => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Maintenir les groupes de parole dans le second degré => Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly
- ☐ Développer des actions pour les collégiens exclus (ex : accueil individualisé d'élèves exclus temporairement) => *Action priorisée par la ville d'Arpajon*
- ☐ Accueillir les jeunes en situation de décrochage scolaire et développer un projet de « SCOP ados »
- ☐ Mettre en place des mesures de responsabilisation sous forme de contrat entre la famille, le jeune et les établissements scolaires
- ☐ Communiquer sur les dispositifs de l'Education Nationale et sur les possibilités de « raccrochage » et de « changement d'orientation »

Pour mener ces modalités opératoires il convient de s'appuyer sur le partenariat existant et les outils développés tels que les groupes de prévention du décrochage scolaire, la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) en partenariat avec le CIO, l'Education Nationale, la mission locale etc.

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions, des interventions et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Conseil Municipal des enfants, associations des parents d'élèves ...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS		
☐ Diviser par deux le nombre de décrocheurs	☐ Nombre d'actions mises en place pour prévenir les		
☐ Réduire les écarts de réussite scolaire entre les	risques de décrochage scolaire		
quartiers prioritaires et le reste du territoire	☐ Taux de décrochage scolaire		
☐ Augmenter le nombre de re-scolarisation ☐ Nombre d'enfant re-scolarisés			
☐ Diminuer le nombre de jeunes sortants du système ☐ Nombre d'enfants sortants du système scolaire			
scolaire sans qualification	qualification		
	☐ Nombre d'enfants des quartiers prioritaires		
	bénéficiant des actions mises en œuvre		

Orientation – Contribuer à la réussite des jeunes et au soutien à leur famille



Objectif opérationnel n°7 - Valoriser l'offre d'enseignement et de formation du territoire et travailler sur l'orientation et la connaissance du milieu professionnel

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Méconnaissance du monde de l'entreprise et de certains métiers
- Freins à l'orientation, à la poursuite de la scolarité et à l'insertion professionnelle
- Difficultés à trouver un stage ou un contrat en apprentissage
- Manque d'ambition parfois de certaines jeunes qui ont tendance à s'autocensurer lors de leur orientation

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, l'Education Nationale, Conseil Départemental, Conseil Régional, Pôle Emploi, CCI, Faculté des métiers de l'Essonne, mission locale, entreprises du territoire intercommunal, université, CIO ...
- Les associations : Le Phare (prévention spécialisée), Repères ...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Public scolarisé

M	ODALITE(S) OPERATOIRE(S)
	Présenter et valoriser les métiers et leur image dès l'école élémentaire
	Développer les rencontres avec les anciens élèves => Action priorisée par la ville d'Egly
	Promouvoir le partenariat entre les entreprises et l'Education Nationale pour développer l'offre de stage
	(plate- forme du Conseil Départemental ou plate-forme intercommunale) => Action priorisée par la ville
	d'Arpajon
	Mettre en place un forum des métiers et filières professionnelles qui recrutent (artisanat, apprentissage)
	Ouvrir ce forum des métiers aux parents pour leur permettre de « tutorer » les enfants du territoire
	Renforcer le travail sur l'orientation scolaire : Valoriser le CIO par la communication et le partenariat
	Communiquer sur les offres d'enseignement et de formation du territoire

☐ Revaloriser l'apprentissage auprès des jeunes et valoriser les savoirs et les compétences des jeunes

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Moyens financiers pour la mise en place des actions, interventions

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, association des parents d'élèves, Conseil Municipal des enfants...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS
☐ Permettre au public accompagné de pouvoir	☐ Nombre d'actions mises en place en matière de
s'orienter tout au long de la vie	sensibilisation au monde professionnel
☐ Augmentation du niveau de connaissance du	☐ Nombre de stages décrochés par les jeunes par le
monde professionnel	biais des dispositifs existants
☐ Renforcement du travail partenarial entre	☐ Nombre de jeunes apprentis dans les quartiers
l'Education Nationale et les entreprises locales	prioritaires
	☐ Nombre de rencontres organisées réunissant les
	anciens et les nouveaux élèves
	☐ Nombre des bénéficiaires issus des quartiers
	prioritaires





Objectif opérationnel n°8 - Développer / maintenir une offre en direction de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Une offre importante en matière de modes d'accueil développés pour la petite enfance
- Des modes d'accueil qui ne sont pas toujours adaptés aux besoins de certains parents (les demandeurs d'emploi / de formation etc.)
- Des structures dédiées à l'enfance
- Peu d'actions, de structures dédiées aux jeunes

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais (petite enfance, service emploi-insertion), les acteurs de l'insertion du social : pôle emploi, Cap emploi, Action Emploi, Demain un job..., la CAF, le Conseil Départemental 91 (MDS, PMI...), les communes (services enfance et jeunesse..)
- Les acteurs associatifs

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les parents, les familles monoparentales, les adolescents, les adultes de moins de 25 ans

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Augmenter et améliorer l'offre et la diversité des modes de garde => Action priorisée par la ville d'Arpajon
   Mettre en place des espaces pédagogiques (ex. : bibliobus) dans les quartiers. Renforcer et développer les actions en lien avec les médiathèques ou ludothèques (raconte tapi, lire à bébé) => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- Développer des structures pour les jeunes du type Point d'Information Jeunesse => Action priorisée par la ville d'Egly

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'interventions et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, les associations des parents d'élèves, Conseil Municipal des enfants...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS
☐ Diversification des modes de garde	☐ Nombre d'enfants des quartiers prioritaires
☐ Création d'actions d'animation et/ou de	accueillis au sein des structures d'accueils (RAM,
structures dédiées	crèches, halte-garderie) et niveau de satisfaction
	des familles sur les modes de garde petite-enfance
□ s aux jeunes	☐ Nombre d'actions mises en œuvre destinées aux
	jeunes (animations)
	☐ Nombre de jeunes des quartiers prioritaires
	bénéficiant des actions mises en œuvre

Orientation – Favoriser un contexte éducatif porteur



#### Objectif opérationnel n°9 - Renforcer l'accompagnent éducatif

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Des dispositifs d'accompagnement à la scolarité ciblés sur certains publics (élèves de CP ou 10 16 ans)
- Présence de bénévoles souvent âgés avec un risque d'épuisement sur le long terme

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- Communes, Education Nationale, CAF, Conseil Départemental, Etat ...
- Les associations d''entraide scolaires, les bénévoles ...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Le public scolarisé

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Développer et renforcer les dispositifs CLAS => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Développer les activités culturelles et sportives sur les temps d'activités périscolaires => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- Diversifier les apports éducatifs par des animations portées par d'autres structures que l'école dans le cadre d'un partenariat (Médiathèque, ludothèque, SMJ). Ex. Ateliers Aide aux devoirs et jeux mathématiques. Organiser des ateliers d'aide aux devoirs et de médiation scolaire pour les élèves d'école élémentaire et les collégiens et ouvrir aux parents
- Renforcer et pérenniser le partenariat entre l'ensemble des acteurs mobilisés (police, gendarmerie, bailleurs, collectivités..) sur les questions de sécurité dans le cadre du CISPD (ex : maintien des cellules de veille...)

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions, interventions et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, les associations de parents d'élève, Conseil Municipal des enfants...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS
☐ Amélioration des résultats scolaires	☐ Nombre d'actions mises en œuvre en matière
☐ Implication des parents dans l'accompagnement	d'accompagnement à la scolarité (CLAS, club coup
scolaire des enfants	de pouce, aide aux devoirs)
☐ Elargissement des dispositifs existants à tous les	☐ Taux de réussite au brevet et au baccalauréat
publics scolarisés (de l'élémentaire au secondaire)	☐ Nombre de jeunes scolarisés des quartiers
	prioritaires bénéficiant des actions mises en place
	☐ Tranches d'âges des publics bénéficiaires des
	actions mises en place en matière
	d'accompagnement à la scolarité

#### >> Engagements ministériels

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère de l'Education Nationale et de la réussite éducative (<u>7 octobre 2013</u>), ce dernier s'engage notamment à :

- Organiser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires
- Lutter contre le décrochage avec la création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école
- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative
- Intégrer les ministères de l'Education Nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.... [...]

#### **AXE STRATEGIQUE: CULTURE ET SPORT**

#### **CONTEXTE GENERAL**

La culture est loin d'être une pratique acquise par l'ensemble de la population. En effet, l'accès aux activités culturelles et sportives présente souvent des disparités que l'on observe notamment dans les quartiers où sont recensées des difficultés socio-économiques importantes. La pratique de ces activités permet de créer un lien social entre les individus, de promouvoir le vivre ensemble et l'engagement citoyen. L'éducation culturelle et sportive reste une condition essentielle pour la formation intellectuelle et citoyenne de tous les publics permettant de favoriser l'intégration.

## **Projet Artistique dans les quartiers Politique de la Ville**

Projet artistique avec la compagnie Sauf le dimanche. Le projet concerne l'école E. Herriot à Arpajon. Il s'agit de définir, avec les artistes la liberté d'expression, le vivre ensemble à travers la réalisation d'un geste. L'artiste intervient pour susciter une dynamique, proposer des outils de composition chorégraphique des gestes corporels crées par les parents, les élèves et les enseignants puis de soutenir la création de saynètes qui, filmées, donneront lieu à une vidéo qui serait nommée « la liberté d'expression selon le groupe Herriot ».

L'objectif principal de cette action est de **créer des espaces de rencontres entre les équipes éducatives, les élèves et les parents autour d'un projet artistique** qui vise à manifester ensemble, à définir par un geste ce qu'est la liberté d'expression, le vivre ensemble et le lien social.

La Communauté de Communes de l'Arpajonnais dispose de la compétence culturelle et fait partie des premières intercommunalités à avoir mis en place en 2012 un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), en partenariat avec la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) et l'Inspection Académique. Il s'agit d'un dispositif sensibilisation à la création artistique<sup>27</sup>. Par ailleurs, plusieurs dossiers concernant des actions artistiques et culturelles ont été déposés au titre de la Politique de la Ville pour l'année 2015 en vue de se rapprocher au plus près des habitants des quartiers prioritaires. Les activités culturelles visant à toucher les habitants des quartiers en politique de la ville à travers les actions « hors les murs » sont en cours de développement même si la fréquentation des équipements culturels reste faible. La présence d'un réseau de médiathèques ou encore de conservatoires permet de renforcer et de pérenniser les actions artistiques et culturelles sur le territoire.

Le tissu associatif culturel et sportif est important et pourrait investir les quartiers en Politique de la Ville. La présence des « Ateliers 29 », centre socio culturel à Arpajon, le Centre de Loisirs et de Culture à Egly (CLCE) ou encore les actions développées dans le cadre du CLEA contribuent à la mobilisation des habitants.

Concernant l'offre sportive, il existe une cinquantaine d'associations sportives sur le territoire. Toutefois elles ne profitent pas uniformément à l'ensemble de la population et certaines pratiques sportives restent inaccessibles à une partie de la population (escrime, golfe...).

Contrat de Ville de l'Arpajonnais 2015 - 2020

-

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Le CLEA a pour objectifs la sensibilisation des jeunes à la richesse et à la diversité des formes artistiques du spectacle vivant. Il permet aussi de sensibiliser l'entourage familial des enfants et des jeunes à la culture et ainsi, réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

>> Illustration de quelques projets artistiques déposés au titre de la Politique de la Ville dans le cadre de l'appel à projet 2015

## Projet Artistique avec la compagnie Atelier Volant

Projet artistique avec la compagnie Atelier Volant. Le projet concerne l'école maternelle Charles Perrault et l'école primaire Michelet à Egly. Il s'agit de réaliser une carte sensible du quartier de La Longue Mare (T. Le Tiec). Cette carte mettra en évidence la mémoire du quartier (la construction et son évolution dans le temps) à travers les interviews réalisées par les enfants auprès des habitants du quartier. Cette carte permettra ainsi de faire un focus sur les usages, les lieux de rencontres au sein de résidence. L'action est réalisée en 3 temps : la découverte du quartier, la réalisation d'un dessin collectif. Une fois la carte réalisée, il conviendra de faire une restitution lors d'un temps public. Ce temps public pourrait faire l'objet d'une balade urbaine : les élèves seront amenés à faire visiter le quartier aux habitants par exemple. Aussi, cette cartographie pourrait également être présentée par les élèves aux membres du Conseil Citoyen de la Longue Mare, qui, après s'être constitué, pourrait s'emparer de cette carte mettant en évidence les ressources et les faiblesses du territoire.

L'objectif de cette action est de travailler, à partir d'un projet artistique, sur la construction du vivre ensemble au sein d'un quartier à travers les usages que les habitants ont pu créer au fil du temps.

# L'atelier 29 : les sorties de la caravane au sein du quartier Sud à Arpajon

#### Les objectifs de l'action

- ☐ Faire connaître les Ateliers du 29 auprès des habitants du quartier
- ☐ Impliquer les habitants dans la réflexion sur l'avenir des ateliers du 29 et de son devenir en tant qu'espace socio-culturel

Cette action répond à un manque de lien entre les habitants de la ville et l'isolement de certains publics. Elle permet de créer une passerelle entre le quartier prioritaire et le centre-ville afin de faciliter l'accès aux habitants qui semblent parfois éloignés de certaines activités.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MODALITES OPERATOIRES

#### Axe stratégique : Culture et sport

ORIENTATION - DEVELOPPER L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT



#### Objectif opérationnel n°10 - Favoriser l'accès à la culture à tous

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Un territoire intercommunal bien doté en équipements culturels
- Existence d'un Contrat Local d'Education Artistique sur le territoire
- Recensement de disparités en matière d'accès à la culture : une partie de la population éloignée d'une pratique culturelle

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, DRAC, Conseil Régional, Education Nationale, agents des équipements culturels, bailleurs ...
- Les associations socio culturelles : Ateliers 29 à Arpajon, Centre de Loisirs et de Culture à Egly, Concerts de Poche ...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Développer la médiation culturelle : Associer les habitants en amont sur la programmation : faire des habitants des acteurs de la culture => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Développer le partenariat entre les structures culturelles par le biais de petit-déjeuner partenaires ou cafés découverte
- □ Développer l'accès aux structures culturelles (médiathèques, ludothèques, centres culturels, musées, conservatoires) via le développement de partenariat (avec l'Education Nationale, les services périscolaires, les PMI) et la diffusion d'information (guide de programmation commun, information orale relayée par les travailleurs sociaux et les équipes dans les quartiers par exemple). Rendre accessible le dispositif "Culture de cœur" => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- Développer les échanges interculturels au sein d'ateliers (ex : ateliers cuisine, ateliers photos ou vidéo => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Favoriser les échanges intergénérationnels et les échanges entre le sport et la culture (ex.: balades urbaines.) => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Faire sortir les jeunes de leur quartier et organiser des évènements culturels dans les quartiers
- ☐ Organiser des actions en direction des enfants pour toucher, par ricochet, les parents

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux pour la tenue des événements, manifestations ...
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'interventions et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, Conseil Municipal des enfants, les adhérents des associations ...

# RESULTATS ATTENDUS ☐ Augmenter le taux de bénéficiaires des actions d'éducation artistique et culturelle avec une priorité accordée aux jeunes des quartiers prioritaires (2/3 des bénéficiaires) ☐ Augmenter le nombre de participants résidant dans les quartiers prioritaires aux événements culturels ☐ Augmenter le nombre d'habitants des quartiers prioritaires utilisant fréquentant les équipements culturels ☐ INDICATEURS DE SUIVIS ☐ Nombre d'actions mises en place dans les quartiers prioritaires (en fonction des différents publics : enfants, jeunes, adultes...) ☐ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires utilisant fréquentant les équipements culturels

#### Axe stratégique : Culture et sport

Orientation – Développer l'accès à la culture et au sport



#### Objectif opérationnel n°11 - Favoriser l'accès au sport à tous

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Un territoire intercommunal bien doté en équipements sportifs
- Un tissu associatif sportif important
- Recensement de disparités en matière d'accès à certaines pratiques sportives

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Conseil Régional, Conseil Départemental, Education Nationale, agents des équipements sportifs ...
- Les associations sportives des quartiers et du territoire...
- Bailleurs...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Travailler sur les horaires d'accès aux équipements sportifs => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Développer des lieux à vocation sportive en accès libre => Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly
- Développer les parcours sportifs et les city-stades et y prévoir des éducateurs sportifs => Action priorisée par la ville d'Egly
- ⇒ Le lien sport et emploi est également traité dans le pilier « développement économique, emploi et insertion » dans le cadre du dispositif 1 000 emploi, la mobilisation des emplois d'avenir le service civique etc.. (fiche objectif n° 27)
- ☐ Encourager l'intervention des associations sportives dans les quartiers => Action priorisée par la ville d'Arpajon => mettre en place des groupes de réflexions partenariaux
- ☐ Travailler sur le coût de l'accès au sport : information des publics sur les dispositifs financiers pour participer aux activités
- ☐ Développer le sport en famille, diversifié et mixte en vue de favoriser les activités sportives du public féminin

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux / équipements
- Moyens financiers pour la mise en place des actions, interventions et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, Conseil Municipal des enfants, les associations de parents d'élèves, les adhérents des associations...

#### **RESULTATS ATTENDUS** INDICATEURS DE SUIVIS ☐ Augmenter la part de licenciés sportifs en ☐ Nombre d'actions mises en place dans les quartiers particulier des femmes résidant dans les quartiers prioritaires (en fonction des différents publics : prioritaires en encourageant la diversité des enfants, jeunes, adultes...) pratiques sportives ☐ Nombre de licenciés sportifs et part des femmes ☐ Augmenter le taux d'équipements sportifs dans les □ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires quartiers prioritaires ☐ Augmenter le nombre de participants résidant dans ☐ Niveau de satisfaction des habitants relatif aux les quartiers prioritaires aux événements sportifs actions développés dans le domaine sportif ☐ Augmenter le nombre d'habitants des quartiers prioritaires fréquentant les équipements sportifs

#### >> Engagements ministériels

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (<u>4 avril 2013</u>), ce dernier s'engage notamment à :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes (à travers un engagement civique)
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité : Faciliter le travail des acteurs associatifs et Soutenir les petites associations de proximité ... [...]

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère de la culture et de la communication (<u>février</u> 2014), ce dernier s'engage notamment à :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction
- Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ;
- Développer l'éducation au multimédia ; [...]

#### **AXE STRATEGIQUE: SANTE ET ACCES AUX SOINS**

#### **CONTEXTE GENERAL**

Le territoire de l'Arpajonnais compte des structures médicales d'envergure : deux hôpitaux dont un privé, une maison de garde médicale et de nombreuses associations d'aide à la personne.

Aujourd'hui, 10 communes sur 14 (qui représentent 93 % de la population de l'Arpajonnais) accueillent au moins un omnipraticien, au moins un kinésithérapeute et un dentiste ainsi qu'une pharmacie. Trois communes ne disposent d'aucun professionnel de santé<sup>28</sup>.

Toutefois, le diagnostic réalisé par l'ARS en 2014 révèle une offre de services de santé inégalement répartie sur le territoire de la Communauté de Communes, et une densité médicale inférieure à la moyenne métropolitaine. Cela pose la question de l'accessibilité aux soins.

Le Centre Départemental de Prévention et de Santé (CDPS) localisé à Arpajon organise des consultations infirmières de prévention et accueille plus particulièrement les habitants du Foyer Adoma situé dans le quartier Sud à Arpajon et les habitants de la résidence de la Longue Mare à Egly.

## Une faible démographie médicale sur le territoire de l'Arpajonnais

- ☐ 93 médecins généralistes et spécialistes sur l'Arpajonnais au 1er juin 2014 dont 50% avaient plus de 55 ans
- ☐ 135 paramédicaux soit 210,6/ 100 000 habitants sur la CCA contre 257 sur l'Île de France
- des départs en retraite fréquents et des disciplines fortement touchées (gastroentérologue, psychiatre, gynécologue...)

# Des initiatives locales de regroupements professionnels pour contrer la désertion médicale

Plusieurs communes du territoire portent des initiatives pour soutenir l'installation et le regroupement de professionnels de santé

<u>A Arpajon</u>, la **densité médicale est forte**: 88% des libéraux exercent sur Arpajon (121 médecins généralistes pour 100 000 habitants; la moyenne métropolitaine est de 93<sup>29</sup>):

- En 2012, 17 médecins généralistes et 5 pharmacies à Arpajon
- Des personnes en situation de handicap plus nombreuses que sur le reste du territoire : 21 bénéficiaires de l'AAH pour 1000 personnes de 20-59 ans à Arpajon (14 dans l'Arpajonnais et 27 en métropole)
- Au 31 décembre 2012, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie(CPAM) recensait sur Arpajon :
  - 80 bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup>Avrainville, Cheptainville, Guibeville

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Données 2009 – monographie commune ARS

- 125 bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé
- 474 bénéficiaires de la CMU-C

L'IDH2 <sup>30</sup> de la commune (0.49) est inférieur à la moyenne de 0.52 et est relativement faible comparé aux moyennes départementale (0.59) et régionale (0.57).

La part des personnes de plus de 65 ans atteintes d'une ADL<sup>31</sup> (Affection de Longue Durée) à Arpajon (43.5%) est globalement supérieure à celle observée en moyenne dans le département (41.7%), notamment chez les femmes (42.9% comparé à la moyenne départementale qui est de 38%).

A Egly, l'offre en matière de soins est plutôt satisfaisant (6 médecins généralistes, 2 pharmacies<sup>32</sup>)

- Au 31 décembre 2012, la CPAM recensait :
  - 30 bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat
  - 89 bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé
  - 191 bénéficiaires de CMU-C

L'IDH2 de la commune (0.57) est égale ou supérieur aux moyennes régionale (0.57) et nationale (0.51). Toutefois, elle reste inférieure à la moyenne départementale (0.59).

Des difficultés d'accès aux soins et une méconnaissance de l'offre		
	un contexte propice au renoncement aux soins : précarité, freins socio-culturels (barrière de	
	la langue.) une méconnaissance et un manque de lisibilité des acteurs intervenant sur le territoire et des actions qu'ils déploient (ex. : CDPS, la maison médicale de garde de l'hôpital d'Arpajon etc.)	

\_

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> L'IDH2 : Indice de Développement Humain – Indicateur intégrant les dimensions « santé-éducation-revenu et permet de mesurer les inégalités de santé et leurs principales composantes.

<sup>31</sup> Fin 2009

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Données 2012 – Diagnostic ARS 2014

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MODALITES OPERATOIRES

#### Axe stratégique : Santé et accès aux soins

Orientation — Renforcer la promotion de la sante et la prevention



#### Objectif opérationnel n°12 - Prévenir les risques

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Un nombre important de structures et de professionnels dédiés à la santé
- Manque de coordination générale sur l'offre de soins
- Un IDH 2 de 0.49 à Arpajon inférieur à la moyenne de 0.52

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, ARS, Hôpital public d'Arpajon et privé Les Charmilles, PMI, CPAM, Etat, le Conseil Départemental (PMI, CDPS...), Conseil Régional, SIDACTION...
- Les associations d'aides à la personne (ASMAD, AGVDO ...), les associations caritatives (Croix Rouge ...), l'association spécialisée Le Phare, Espoir

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Organiser un Forum Santé enfants, jeunes, familles (ex. : grossesses précoces, addictions, rythme de l'enfant, alimentation ...) avec les partenaires du territoire (ARS, CPAM, CDPS etc...)
- □ Sensibiliser, informer, prévenir le VIH / SIDA, Hépatites et autres IST dans les milieux fermés et ouverts pour accompagner les populations les plus éloignées de l'accès aux soins ou présentant des comportements considérés comme « à risques » (populations précaires, migrantes, ayant recours à la prostitution, se prostituant, etc). Il s'agira de mettre en place des stands et des réunions d'information auprès de la population cible des quartiers prioritaires. Cette action serait complétée par une proposition de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) et/ou une orientation vers la Consultation de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG) au sein du Centre de Dépistage de Prévention et de Santé d'Arpajon (CDPS)
- ☐ Sensibiliser les habitants sur la question de la santé psychologique. Mettre en place des actions de sensibilisation
- ☐ Mettre en place des actions de prévention sur l'hygiène de vie sur le temps scolaire (hygiène corporelle, sommeil, alimentation, dangers domestiques, activités physiques...)
- ☐ Prévenir l'isolement à travers la mise en place de groupes de rencontre favorisant la solidarité
- Personnaliser les actions de prévention et les alertes (vaccination, santé bucco-dentaire, prévention grossesse précoces....) via l'intervention du CDPS ou la PMI...

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés, notamment les professionnels de santé et les institutions
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place et la réalisation des actions

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, Conseil Municipal des enfants, Conseil Municipale des jeunes...

#### RESULTATS ATTENDUS INDICATEURS DE SUIVIS ☐ Mise en place d'une coordination des acteurs ☐ Nombre d'actions de sensibilisation et de prévention permettant un meilleur suivi des personnes mises en place ☐ Augmenter le nombre de suivi □ Nombre de rencontres organisées entre les ☐ Meilleure coordination entre les partenaires professionnels de la santé ☐ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires ☐ Meilleure santé mentale et physique des habitants ☐ Niveau de satisfaction des habitants relatif aux actions développées dans le domaine de la santé

#### Axe stratégique : Santé et accès aux soins

Orientation – Renforcer la promotion de la santé et la



#### Objectif opérationnel n°13 - Renforcer et faciliter l'accès au droit à la santé

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Un contexte de renoncement aux soins: précarité, freins socio-culturels (barrière de la langue.)
- Une méconnaissance et un manque de lisibilité des acteurs intervenant sur le territoire et des actions qu'ils déploient (ex. : CDPS, la maison médicale de garde de l'hôpital d'Arpajon etc.)

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais (MCADE...), communes, ARS, CPAM, Conseil Départemental (MDS, PMI), Nouvelles Voies, APASO, MEDIAVIPP, Hôpital public d'Arpajon et privé Les Charmilles
- Les associations caritatives, l'association spécialisée Le Phare
- Bailleurs (relais d'informations...)

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Renforcer la communication sur le droit à la santé et l'accès aux soins
- Accompagner et faciliter les démarches administratives en s'appuyant sur les écrivains publics pour aider au montage de dossiers. Une convention CPAM / Mission Locale et CPAM / IDE Répère est mise en place depuis octobre 2014 en vue de favoriser un acès aux soins destiné aux jeunes. Depuis, la signature de la convention, 55 jeunes ont bénéficié de cette démarche. En conséquence, il faudra prévoir avec les partenaires une déclinaison de cette convention en faveur des jeunes des quartiers prioritaires. Aussi, l'accès aux soins des jeunes est une réelle démarche en matière d'insertion sociale et professionnelles (fiche objectif n°27)
- Développer le dispositif type ISM (inter-service migrant) pour pallier la barrière de la langue

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'interventions et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Consells citoyens, Amicale de locataires, Consell de concertation du Foyer Adoma								
RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS							
☐ Réduire les phénomènes de renoncement aux soins	☐ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers							
: (augmenter le taux de consultation au sein du	prioritaires							
CDPS par exemple)	☐ Nombre d'actions mises en œuvre pour faciliter							
☐ Augmenter la part des bénéficiaires résidant dans	l'accès aux soins							
les quartiers prioritaires à un accès aux soins de	1							
proximité	l'accompagnement de ces publics à l'accès aux							
	soins							

#### Axe stratégique : Santé et accès aux soins





Objectif opérationnel n°14 - Développer une meilleure coordination entre les professionnels de santé mobilisés et partager les données

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- Une faible démographie médicale sur le territoire avec des départs en retraite fréquents et des disciplines fortement touchées (gastroentérologue, psychiatre, gynécologue...)
- Une disparité dans la répartition de l'offre de soins
- Des initiatives locales de regroupements professionnels pour contrer la désertion médicale
- Absence de temps d'échanges entre les partenaires

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, CCAS, ARS, Hôpital public d'Arpajon et privé Les Charmilles, CLIC, CPAM, CG91 (PMI, CDPS, MDS...), Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Foyer Adoma,
- Les associations d'aides à la personne (ASMAD, AGVDO ...), les associations caritatives (Croix Rouge ...), l'association spécialisée Le Phare...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Les professionnels de santé et les habitants du territoire

MODALITE(S) OPERATOIRE	S	١
------------------------	---	---

- ☐ Mettre en place des commissions thématiques avec l'ensemble des acteurs de la santé (2 voire 3 par an)
  ☐ Mettre en place un comité de suivi social en vue d'améliorer la prise en charge des résidents du Foyer
- Adoma par la coordination des différents acteurs sanitaires et sociaux intervenant auprès du public. Il s'agira d'évoquer les situations complexes des personnes (difficultés sanitaires et sociales, perte d'autonomie, problématiques liées au maintien à domicile...), partager les informations de chacun des acteurs impliqués dans le suivi et élaborer une proposition de plan d'aides en lien avec les partenaires existants (relogement, alternative à une expulsion locative, demande d'évaluation auprès du CLIC ...)
- ☐ Réfléchir à l'opportunité de la mise en place d'un Contrat Local de Santé à Arpajon ou à l'échelle intercommunale en partenariat avec l'ARS et les communes
- ☐ Lancer une réflexion autour de la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mental (CLSM)
- ☐ Réaliser un annuaire / une plateforme des professionnels pour diffuser l'information auprès des publics
- ☐ Maintenir l'offre de soins sur le territoire, en accompagnant et soutenant le regroupement des professionnels de santé. Exemple : les projets de MSP
- ☐ Travailler sur le maillage et l'interconnaissance des acteurs et des actions en réfléchissant à un projet de pôle de santé, améliorer la coordination entre professionnels de santé et ainsi, les parcours de soins.
- ☐ Mettre en place une veille à travers le recueil des données sur la santé (recueillies par l'ARS, le CG, l'Analyse des Besoins Sociaux de la CCA et des communes et les autres organismes) et le partage des rapports d'activités des structures de soins et des associations

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'interventions et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation d'Adoma ...

# RESULTATS ATTENDUS ☐ Augmenter le taux de praticiens en veillant à équilibrer l'offre de santé sur le territoire ☐ Regroupements de professionnels de santé (maison médicale, maison de santé) ☐ Coordination entre les acteurs du territoire ☐ Coordination entre les acteurs du territoire ☐ Coordination entre les acteurs du territoire ☐ Nombre de praticiens sur le territoire intercommunal ☐ Nombres d'actions menées en partenariat et nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires touchés par les actions mises en œuvre

#### >> Engagements ministériels

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013), ce dernier s'engage notamment à :

- -Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- -Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus;
- -Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- -Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;;
- -Lutter contre l'isolement des personnes âgées... [...]

#### PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain<sup>33</sup> » a pour objectif une réelle amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers en Politique de la Ville.

Les pistes d'actions relevant de ce pilier consistent dans un premier temps à redynamiser la vie sociale du quartier à travers une appropriation des lieux par les habitants et les usagers à partir des initiatives citoyennes. L'amélioration de l'habitat, la fluidité du parcours résidentiel, le développement de la mobilité pour un meilleur accès aux services, font partie des objectifs opérationnels intégrant le présent contrat de ville.

#### **AXE STRATEGIQUE: HABITAT, CADRE DE VIE ET MOBILITE**

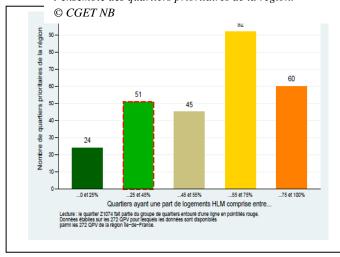
#### **CONTEXTE GENERAL**

Le territoire de l'Arpajonnais connaît d'importantes disparités en matière de logements présentant une répartition inégale entre les communes. S'agissant du nombre de logements sociaux, des écarts importants sont visibles entre certaines communes.

Les quartiers en Politique de la Ville des communes d'Arpajon et d'Egly disposent d'une part de logements HLM comprise entre 25 et 45% avec un taux de vacance relativement faible (> à 5%). Il convient de noter que le quartier Sud à Arpajon compte également des maisons individuelles qui favorisent une certaine mixité sociale.

Cette forte concentration de logements sociaux impacte l'image des quartiers qui accueillent majoritairement un public ayant des difficultés socio-économiques très marquées.

Situation des quartiers prioritaires de l'Arpajonnais selon la part de logements HLM par rapport à l'ensemble des quartiers prioritaires de la région.



<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Le territoire de l'Arpajonnais n'est pas éligible à un projet de renouvellement urbain. De fait, le contrat de ville ne fera pas référence au nouveau programme national de renouvellement urbain.

Contrat de Ville de l'Arpajonnais 2015 - 2020

Les habitants y sont confrontés à des difficultés de mobilité résidentielle puisque le parc d'habitat social, qui compte une précarisation énergétique, présente une inadéquation avec la taille et les besoins des ménages.

La question du cadre de vie constitue un des enjeux majeurs pour les habitants et les usagers des quartiers. Les problématiques recensées au sein des quartiers inscrits en Politique de la Ville impactent fortement l'attractivité du territoire et peuvent fragiliser le lien social.

A Egly, le quartier de la Longue Mare présente par ailleurs un certain enclavement qui se traduit par un manque de voies routières empêchant la circulation interne au sein du quartier. Par ailleurs, la coupure urbaine via la Route Nationale 20 accentue le sentiment d'isolement du quartier.

## Les freins à l'amélioration du cadre de vie

- ☐ Problématiques liées aux déchets sauvages, édicules de tri délabrés et inadaptés aux besoins
- ☐ Des aires de jeux détériorées
- ☐ Des espaces communs / verts abandonnés
- ☐ Peu d'animation au sein des quartiers
- ☐ Manque de places de stationnement

En matière de desserte, les quartiers de la Longue Mare et Sud profitent d'une desserte en transport en commun intéressante. A Egly, la municipalité a développé un projet de transport municipal qui permet de relier le territoire de la commune et le territoire intercommunal avec la mise en place de navettes. Si les quartiers prioritaires profitent d'une accessibilité et d'une desserte favorables notamment lors des heures de pointes, il paraît nécessaire de renforcer l'offre pendant les heures creuses et de faciliter les déplacements de certains actifs, notamment ceux qui travaillent avec des horaires décalés.

En vue d'améliorer l'habitat et d'offrir un cadre de vie favorisant le vivre ensemble, il convient de travailler sur plusieurs échelles :

- Favoriser la mixité sur le territoire conformément à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation de la ville et la cohésion urbaine, qui prévoit l'élaboration d'une convention intercommunale en vue de concilier le droit au logement et l'objectif de mixité sociale à travers la mise en place d'une conférence intercommunale du logement
- Renforcer le travail partenarial entre les bailleurs et les communes à travers l'élaboration d'une convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB visant la mise en place d'un plan d'actions (en contrepartie de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB). Cette convention suivra les principes énoncés dans le cadre national d'abattement TFPB du 29 avril 2015.
- Promouvoir le vivre ensemble en améliorant le cadre de vie des habitants des quartiers inscrits en politique de la Ville en prenant en compte les questions d'accessibilité, soutenant les initiatives citoyennes, notamment celles du tissu associatif profitant à la vie sociale des quartiers.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MODALITES OPERATOIRES

Axe stratégique : Habitat, cadre de vie et mobilité

ORIENTATION — REVALORISER LE QUARTIER, PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE ET RENFORCER LA COHESION SOCIALE



#### Objectif opérationnel n°15 - Valoriser l'image du quartier

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Une image de quartier parfois stigmatisée
- Des espaces publics / privés abandonnés
- Une coordination à améliorer avec les bailleurs
- Des habitants occupant peu les espaces publics car peu attractifs

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, bailleurs, Conseil Départemental ...
- Les associations : l'Amicales de locataires, le conseil de concertation d'Adoma, le Conseil Citoyen, les associations culturelles et sportives, l'association spécialisée Le Phare ...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Mettre en place une convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) intégrant les actions prévues dans le cadre de la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB (signature de la convention prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2016). Pour se faire il conviendrait de se référer à la charte nationale du 29 avril 2015. Intégrer la logique de prévention situationnelle dans les actions des collectivités et des bailleurs dans l'entretien et/ou l'aménagement des espaces publics et privés afin de valoriser le quartier et réduire le sentiment d'insécurité (ex : diagnostics en marchant) => Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly
- ☐ Investir et animer l'espace public (cinéma en plein air, fêtes de quartiers). Revaloriser les espaces extérieurs facilitant le lien social et la vie de quartier (jeux pour enfants, espaces verts, équipement sportif...) => Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'intervention et de communication
- convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB entre les bailleurs et les communes pour améliorer le cadre de vie des quartiers prioritaires

#### CALENDRIER

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma ...

#### **RESULTATS ATTENDUS INDICATEURS DE SUIVIS** ☐ Amélioration du cadre de vie des quartiers □ Nombre d'actions de GUSP mise œuvre ☐ Evolution de l'occupation des espaces l'amélioration du cadre de vie ☐ Appropriation du quartier par les habitants □ Nombre d'actions d'animations mises en place sur les ☐ Réactivité des bailleurs en matière de quartiers prioritaires prévention situationnelle ☐ Elaboration d'une convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB entre les bailleurs sociaux et les communes pour la mise en place d'un plan d'actions en vue d'améliorer le cadre de vie au sein des quartiers prioritaires

Orientation – Revaloriser le quartier, promouvoir le vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale



## Objectif opérationnel n°16 - Développer une dynamique partenariale en favorisant la participation des habitants et du tissu associatif

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Existence de plusieurs dispositifs de démocratie participative tels que l'amicale de locataires, le conseil de concertation du Foyer Adoma, conseil municipal des enfants, comité de pilotage de la structure de proximité à Egly auquel participent les habitants
- Existence d'un tissu associatif mais une présence parfois peu ressentie
- L'élaboration du contrat de ville permet la mise en place des conseils citoyens constitués d'habitants et d'acteurs locaux avec pour mission de porter des projets en lien avec les besoins des quartiers

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, bailleurs, Conseil Départemental, Syndicat d'ordures ménagères...
- Les associations : l'Amicales de locataires, le conseil de concertation d'Adoma, le Conseil Citoyen, les associations culturelles et sportives, l'association spécialisée Le Phare ...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

Les associations locales

MODALITE(S) OPERATOIRE(S
--------------------------

- ☐ Mobiliser les habitants à l'organisation de moments conviviaux et promouvoir la solidarité entre voisins (modes de garde alternatif, entraide) => Action priorisée par la ville d'Egly
- ☐ Mettre en place les conseils citoyens et développer les initiatives citoyennes => *Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly*
- □ S'appuyer sur les instances participatives (amicales de locataires, conseil de concertation, conseil citoyen, CME...) pour animer le quartier => Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly
- ☐ Renforcer la médiation pour répondre aux problématiques de voisinage : sur les droits et devoirs du vivre ensemble => *Action priorisée par la ville d''Arpajon*
- ☐ Promouvoir les actions de sensibilisation en matière de déchets, d'encombrants (ex. ressourcerie) => *Action priorisée par la ville d'Egly*
- ☐ Mieux faire connaître les associations auprès des habitants et accompagner les personnes souhaitant créer une association
- ☐ Utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir des évènements

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'intervention, de communication voire de formation pour les conseils citoyens

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma ...

## RESULTATS ATTENDUS ☐ Opérationnalité et autonomie progressive des conseils citoyens en matière d'animation

- conseils citoyens en matière d'animation

  Implication réelle des membres des conseils citoyens
- ☐ Renforcement des initiatives citoyennes
- ☐ Amélioration du cadre de vie : réappropriation de certains espaces publics par les habitants
- ☐ Implication et coordination des bailleurs

#### INDICATEURS DE SUIVIS

- ☐ Nombre d'actions mise en place par les conseils citoyens
- ☐ Nombre de participants aux conseils citoyens proportion femme/homme, et de jeunes de moins de 25 ans
- ☐ Nombre et fréquence de réunions tenues par les conseils citoyens
- ☐ Taux de participation des habitants aux initiatives citoyennes et notamment des jeunes en veillant à la parité femme/homme

ORIENTATION — DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE PEUPLEMENT ET FAVORISER LA MIXITE POUR REDUIRE LES DISPARITES INTER-QUARTIER



Objectif opérationnel n°17 - Favoriser le parcours résidentiel des habitants en facilitant l'accès à un logement adapté

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Existence d'un PLH sur le territoire de la CCA adopté en 2009
- Des logements pas toujours adaptés aux besoins des ménages (jeunes, personnes à mobilité réduite...)
- Une mobilité du parcours résidentiel difficile

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Etat, Conseil Départemental, ANAH, l'AORIF...
- Bailleurs, les réservataires, les associations ...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires et du territoire intercommunal

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Renforcer la prévention des impayés de loyers par la mise en place d'une commission locale d'impayés en vue d'étudier les solutions adaptées en fonctions des situations (durée d'impayés ...)
- Renforcer la lutte contre l'insalubrité. Sensibiliser les amicales de locataires sur le coût des charges => Action priorisée par la ville d'Egly
- ☐ Adapter les logements à l'évolution de la taille des ménages (bourse de logement par exemple). Concernant les résidents du Foyer Adoma, il est envisagé de prévoir des actions de sensibilisation (atelier logement) et de recensement afin de favoriser un accès à un logement de droit commun
- ☐ Favoriser la mise en place d'une offre de logement adaptée aux jeunes
- ☐ Adapter les logements aux PMR, maintien à domicile des personnes "séniors"

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'intervention voire d'investissement

#### CALENDRIER

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citovens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Fover Adoma...

Consens encoyens, Anneare de locataires, Consen de concentation du 1 oyer Adoma					
RESULTATS ATTENDUS	NDICATEURS DE SUIVIS				
☐ Amélioration de la fluidité des parcours	☐ Mise en place des commissions d'impayés				
résidentiels	☐ Nombre de foyers en situation d'impayés de loyers				
☐ S'inscrire dans une dynamique à l'échelle	☐ Nombre de ménages bénéficiant d'un parcours				
intercommunale	résidentiel				
☐ Meilleure coordination entre les bailleurs, les					
réservataires					
☐ Diviser par deux le taux des impayés					

Orientation – Développer une politique de peuplement et favoriser la mixité pour réduire les disparités inter-quartier



## Objectif opérationnel n°18 - Coordonner les réservataires de logements sociaux pour améliorer la mixité sociale

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Faible mixité sociale au sein des quartiers
- Concentration des populations à bas revenus au sein des quartiers prioritaires
- Exigences nationales en matière de logements sociaux nécessitant un renforcement de cette offre à l'échelle intercommunale

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Etat, Bailleurs, les réservataires, l'AORIF conseil départemental, conseil régional...
- Tous les acteurs et partenaires mobilisés dans le cadre du PLH et dans la mise en œuvre du contrat de ville

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires et du territoire intercommunal

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Travailler en amont de la commission d'attribution et viser une meilleure répartition des publics très fragiles (DALO..) : Harmoniser les critères et les partages de pratiques d'attribution => Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly
- ☐ Réinvestir Action Logement sur les quartiers

Les modalités opératoires s'appuieront sur l'observatoire social qui existe à l'échelle de l'Arpajonnais, piloté par la Communauté de Communes à travers un focus sur le parc HLM. Une réflexion sur la mise en place d'un observatoire spécifique sur le parc HLM pourra être étudiée si nécessaire avec les partenaires

□ Conformément à l'article du 8 de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, une convention intercommunale sera élaborée en vue de favoriser la mixité sociale et un certain équilibre entre l'ensemble des territoires, de définir les modalités de relogement et d'accompagnement social et de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation. Cette convention sera co-élaborée de concert avec les communes signataires du contrat de ville, l'Etat, le département, les bailleurs sociaux, les organismes collecteurs de la participation des employeurs... => les réflexions en cette matière seront nourries dans le cadre de la future conférence intercommunale du logement.

#### MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise en place d'une conférence intercommunale du logement
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'intervention voire d'investissement

#### CALENDRIER

Pluriannuelle

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma ...

consums the june, i minute us resummes, consum us consumer us i o jui i i ucinis							
RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS						
☐ Amélioration de l'équilibre en matière de l'offre	☐ Mise en place de la conférence intercommunale du						
de logement à l'échelle intercommunale	logement						
☐ Renforcement de la réflexion partenariale sur les	☐ Taux de répartition de la part des publics DALO et						
politiques d'attributions de logements sociaux	Action Logement à l'échelle intercommunale						
	☐ Mise en œuvre d'une convention intercommunale						
	de mixité sociale (en matière d'équilibre social de						
	l'habitat)						

ORIENTATION — AMELIORER L'HABITAT, PROMOUVOIR DE NOUVEAUX USAGES DE L'ESPACE PUBLIC ET RENFORCER LA MOBILITE



#### Objectif opérationnel n°19 - Rénover l'habitat et réduire la précarité énergétique

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Existence d'un PLH, d'une OPAH et d'un PCET sur le territoire intercommunal
- Elaboration d'un Agenda 21 intercommunal en cours
- Un patrimoine bâti souvent vétuste au sein des quartiers
- Une précarité énergétique de certains logements

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

• CC de l'Arpajonnais, communes, Etat, conseil départemental, bailleurs, ANAH...

#### **PUBLIC(S) CIBLE(S)**

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Renforcer l'action de rénovation énergétique du parc social/ privé. Observer l'évolution des charges et de la précarité énergétique et sensibilisation aux économies d'énergies=> Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Intervenir sur les bâtis fragiles et dégradées et traiter les abords des immeubles => Action priorisée par la ville d'Arpajon

Dans le cadre du plan stratégique de patrimoine du Foyer Adoma, le plan triennal d'intervention prévoit les opérations suivantes : opérations de réhabilitation des pièces dites humides (salles de bain / WC / buanderie) durant l'année 2015.

Pour la période 2016 - 2017, il est prévu d'effectuer la réfection des cuisines collectives ainsi que la reprise en peinture des parties communes. En parallèle, un audit sur la sécurité sera mené en 2016 avec une réflexion sur l'installation de la vidéo protection en 2017. Cet audit permettrait de sécuriser l'accès à la résidence.

Pour ce qui concerne le traitement paysager des abords de la résidence, Adoma dispose d'un contrat en matière d'espaces verts avec un prestataire extérieur. Il faudra prévoir des diagnostics en marchant avec le conseil citoyen du quartier et les partenaires en vue d'identifier les atouts et les dysfonctionnements de la résidence ce qui permettrait de cibler les interventions futures.

Sur le long terme, il conviendra de lancer une réflexion globale en matière de réhabilitation du bâti (ravalement de façades etc.) et le devenir de la résidence en associant les partenaires. Adoma apportera aux partenaires des informations précises sur l'occupation du Foyer, sur le profil socio-économique des demandeurs de logement.

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Moyens financiers pour les interventions voire investissements

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma ...

#### **RESULTATS ATTENDUS** INDICATEURS DE SUIVIS ☐ Réduire les charges dues à la précarisation ☐ Nombre d'actions mises en place pour lutter contre énergétique en favorisant une réhabilitation la précarité énergétique ☐ Part des FSL Energie (Fonds de Solidarité de énergétique du bâti ☐ Travaux d'amélioration de la qualité du bâti Logement) au sein des quartiers prioritaires notamment en matière d'isolation ☐ Nombre de ménages issus des quartiers prioritaires ☐ Baisse du nombre de ménages touchés par la bénéficiant des actions mises en œuvre précarité énergétique ☐ Amélioration de la qualité du patrimoine bâti ☐ Meilleure coordination avec les bailleurs

Orientation – Améliorer l'habitat, promouvoir de nouveaux usages de l'espace public et renforcer la mobilité



#### Objectif opérationnel n°20 - Redéfinir le partage et les usages de l'espace public

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Des espaces abandonnés, détériorés
- Recensement de mauvais usages : encombrants et déchets sur les espaces publics / privés
- Des édicules de tris détériorés

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Conseil Départemental, Etat, Police Nationale, la Gendarmerie / BPDJ, le Conseil Régional, les bailleurs, syndicat d'ordures ménagères...
- Les associations locales: Le Phare (prévention spécialisée), l'Amicales de locataires, la ressourcerie ...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Clarifier la gestion des espaces publics et privés (résidentialisation, cession de foncier entre bailleurs / domaine public, identification des rôles...). Il s'agit d'une démarche à inscrire dans la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB => Action priorisée par la ville d'Egly
- Développer des structures propices au développement du lien social (jardins partagés, jeux d'enfants, équipement sportif..) => Action priorisée par la ville d'Egly
- Améliorer la gestion des déchets et des encombrants (réhabilitation des édicules de tris, mise en place de Points d'Apports Volontaires pour déchets...)

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'intervention pour l'amélioration des espaces et des actions de communication qui devront être inscrits dans la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, Conseil Municipal des enfants ...

onitarios							
RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS						
☐ Amélioration du cadre de vie, des espaces verts,	☐ Nombre d'actions mises en place en vue						
publics et privés	d'améliorer la qualité des espaces						
☐ Appropriation des espaces par les habitants et	□ Nombre d'actions, événements mis en place en vue						
usagers des quartiers	d'occuper l'espace						
☐ Propreté et réhabilitation des espaces	☐ Nombre d'actions mises en place en vue de						
☐ Réduire le nombre d'interventions liées aux	promouvoir une sensibilisation en matière de						
dégradations, à la gestion des déchets à travers une	gestion de déchets et d'encombrant auprès des						
sensibilisation des usagers	habitants et acteurs locaux						
☐ Réactivité et meilleure coordination des bailleurs	☐ Nombre de personnes des quartiers prioritaires						
	bénéficiant des actions mises en œuvre						

Orientation – Améliorer l'habitat, promouvoir de nouveaux usages de l'espace public et renforcer la mobilité



Objectif opérationnel n°21 - Développer une politique de mobilité favorisant l'accès à l'emploi, aux équipements publics, aux soins ...

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Existence d'une offre de transport diversifiée
- Un certain manque de lisibilité de l'offre
- Manque de places de stationnement sur les quartiers
- Un manque d'offre de transport en dehors des heures de pointe
- Un projet de transport à la demande en cours d'étude sur le territoire intercommunal

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Etat, STIFF, Conseil Départemental, le Conseil Régional...
- Les associations : Papa Charlie, Deux Roues pour l'Emploi ...
- Bailleurs

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Favoriser l'accès à l'information : sensibilisation liée aux déplacements, utilisation des outils d'aide à la mobilité (site internet, fiche horaire, plan de ligne..), ateliers sociolinguistiques => Action priorisée par la ville d'Arpajon
- ☐ Renforcer le contrôle du stationnement en surface : verbalisation du stationnement illicite, retrait des voitures ventouses => Action priorisée par la ville d'Egly
- ☐ Mettre en place une politique de stationnement favorable à la création de nouvelles places => Action priorisée par la ville d'Egly
- ☐ Analyser les besoins des habitants en matière de mobilité
- ☐ Encourager le co-voiturage auprès des habitants des quartiers
- Améliorer la desserte locale des transports en commun pour relier les quartiers aux équipements structurants (projet de transport à la demande en cours d'étude)

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Moyens financiers pour la mise en place des actions, des études voire d'investissement

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, Conseil Municipal des enfants ...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS
☐ Amélioration de l'accessibilité et des mobilités	☐ Niveau de fréquentation et d'utilisation des
internes	transports en commun par les habitants des
☐ Augmentation de la fréquentation et le taux	quartiers prioritaires et à l'échelle intercommunale
d'usage des transports en commun	☐ Nombre de places de stationnement créées au sein
	des quartiers prioritaires
	☐ Satisfaction des habitants quant à l'offre en
	transport

#### >> Engagements ministériels

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (<u>7 juin 2013</u>) ce dernier s'engage notamment à :

- Une Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;
- Une Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.

## PILIER DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Le pilier développement de l'activité économique et de l'emploi, doit permettre une réduction de moitié des écarts de taux d'emploi sur la durée du contrat de ville, en particulier au bénéfice des jeunes, entre les quartiers inscrits dans le dispositif Politique de la Ville et les autres territoires.

Ce troisième pilier comprend des orientations en faveur de l'accompagnement des personnes vers l'emploi, l'insertion et la formation en levant les principaux freins identifiés : la barrière de la langue, la fracture numérique, la mobilité, l'accès à l'offre de formation professionnelle, la garde d'enfant en lien avec l'insertion des femmes etc., Mais aussi de soutenir les acteurs économiques, de renforcer l'attractivité du territoire à travers la promotion des initiatives de création d'activités et de favoriser les dispositifs de mobilisation des jeunes en échec scolaire par le biais des acteurs associatifs et institutionnels.

#### **AXE STRATEGIQUE: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION**

#### **CONTEXTE GENERAL**

La Communauté de Communes de l'Arpajonnais dispose de pôles dédiés aux activités économiques et d'innovation (Centre Renault à Lardy, Ter@tec...), et de zones d'activités en développement qui renforcent son attractivité économique. Ce développement permet d'envisager l'émergence de nouvelles opportunités relatives à la création d'activités et donc de nouvelles offres d'emploi.

En parallèle, des actions sont développées en faveur de l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi à travers la mise en place de dispositifs d'insertion. Suite à la sortie du dispositif PLIE le 31/12/2011, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais a créé un service Emploi-Insertion ouvert aux personnes très éloignées de l'emploi, relevant de l'insertion, sur le territoire communautaire.

Pôle emploi mobilise le droit commun au bénéfice des demandeurs d'emploi des Quartiers Prioritaires et développe les modalités de recrutements alternatifs afin de lutter contre les

### Le public ciblé par le service Emploi-Insertion

- Les personnes les plus éloignées de l'emploi orientées par Pôle emploi, les services départementaux et communaux sont accueillies par les conseillères emploi/insertion communautaire.
- ➤ Toute personne à la recherche d'un emploi, même mineure, habitant l'une des 14 communes de la CCA aura accès au service emploi/insertion communautaire :
  - O Les jeunes de 16 à 25 ans scolarisés sont en priorité orientés sur les points information jeunesse et structures apparentées.
  - Les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés ou non sont orientés sur la Mission Locale des 3 Vallées.
  - L'inscription à Pôle emploi est vérifiée et fortement conseillée si elle n'existe pas.
  - Les bénéficiaires du RSA sont accompagnés en collaboration avec leur conseiller RSA.

discriminations à l'embauche et promouvoir l'égalité des chances. Il existe de nombreux dispositifs notamment en faveur des jeunes tels que l'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ), l'intensification de l'accompagnement renforcé ou encore la mise en place de l'accompagnement Global, dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Départemental.

Une grande diversité d'acteurs intervient sur le territoire intercommunal. Il existe une coopération partenariale efficace. Toutefois, cette coopération n'est pas suffisamment connue de tous et il convient donc de renforcer la communication portant sur les acteurs de l'emploi intervenant sur le territoire et les dispositifs existants. Aussi, cela permettrait de faciliter l'accès aux dispositifs et une lecture simplifiée auprès des habitants.

Le principal enjeu de ce pilier reste celui de l'employabilité des demandeurs d'emploi en favorisant l'adéquation entre les besoins réels des entreprises du territoire et les compétences / qualification des habitants. Au 28 février 2015<sup>34</sup>, la commune d'Egly comptait 410 demandeurs d'emploi<sup>35</sup> soit une hausse de 3,5% en comparaison à la même période en 2014. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A était de 276 dont 20,65 % de jeunes (20,83 % en février 2014), 50,36 % de femmes (51,14 % en février 2014) et 35,14 % de demandeurs d'emploi de longue durée (32,20% en février 2014).

La commune d'Arpajon comptait, quant à elle, 981 demandeurs d'emploi, soit une hausse de 12,2 % en comparaison à la même période en 2014. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A était de 606 dont 20,30 % de jeunes (17,84% en février 2014), 44,22 % de femmes (48,65 % en février 2014) et 33,83 % de demandeurs d'emploi de longue durée (34,23%).

En 2014, le nombre de jeunes<sup>36</sup> d'Arpajon et d'Egly accompagnés par la Mission Locale des 3 Vallées étaient de 407 dont 90 (22,1%) issus des quartiers prioritaires (74 jeunes provenant d'Egly et 15 jeunes provenant d'Arpajon). La sociologie des jeunes résidants des quartiers prioritaires nécessite une attention particulière :

- 65,1 % d'entre eux sont de niveau 5 et infra de qualification<sup>37</sup>
- 52,8 % sont âgés de 22 à 25 ans
- 41,6 % sont âgés de 18 à 21 ans

Dans le cadre du contrat de ville, une attention particulière est portée au soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui a pour objectif de répondre aux besoins sociaux en contribuant à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.

.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Données Pôle Emploi au 28 février 2015

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Toutes catégories confondues

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Données Mission Locale des 3 Vallées

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> peu ou pas qualifiés

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MODALITES OPERATOIRES

#### Axe stratégique : Développement économique, emploi et insertion

ORIENTATION — RENFORCER LES LIENS ENTRE LES OFFRES D'EMPLOI ET LES COMPETENCES DES HABITANTS PUIS DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE



## Objectif opérationnel n°22 - Favoriser l'accès à la formation et à la qualification sur les métiers en tension dans le bassin d'emploi

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Méconnaissance de certains métiers et de certaines formations
- Faible offre de formation pouvant être proposée aux jeunes
- Manque de lisibilité des métiers en tension
- Images négatives relatives à certains métiers
- Difficultés à trouver des entreprises souhaitant accueillir des personnes en alternance et en stage
- Inadéquation entre les offres d'emplois proposées par les entreprises et les compétences des habitants

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Pôle Emploi, DIRECTE, Conseil Départemental, Conseil Régional, mission locale, Faculté des Métiers de l'Essonne, CCI, CMA, GRETA, Education Nationale, CIO...
- Les associations intermédiaires : Repères, AFPA, Cap Emploi, Demain un job...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires : demandeurs d'emploi, les jeunes scolarisés (collégiens, lycéens...)

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Mettre en place des campagnes de promotion des métiers en tension (métiers de l'aéroportuaire, de l'artisanat, du soin...)
- ☐ Rendre lisible et communiquer sur les formations à l'échelle du territoire et celles correspondantes aux emplois en tension. Développer les contrats de formation en alternance ...

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux pour la tenue des réunions d'informations ...
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'intervention et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, Conseil Municipal des enfants

#### **RESULTATS ATTENDUS** INDICATEURS DE SUIVIS ☐ Meilleure adéquation entre l'offre et la demande ■ Nombre d'actions ☐ Meilleure lisibilité des offres de formations communication mises en place ☐ Meilleur accès aux formations □ Nombre formations de ☐ Augmenter la part des résidents en quartiers prioritaires parmi les développées en rapport avec d'apprentissage et en entrants en contrat les métiers en tension □ Nombre professionnalisation avec une attention portée aux jeunes des quartiers d'entrées formation ☐ Augmenter le taux des jeunes peu qualifiés en quartiers prioritaires □ Nombre de stages et bénéficiant des dispositifs de la mission locale d'alternance proposés par les ☐ Augmenter la part des jeunes en quartiers prioritaires bénéficiaires entreprises locales d'un emploi d'avenir ☐ Nombre de bénéficiaires des ☐ Réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs, avec quartiers prioritaires une attention particulière portée aux jeunes et rapprocher le taux notamment la part des jeunes d'activité féminine des quartiers prioritaires de celui des quartiers et des femmes environnants

Orientation – Renforcer les liens entre les offres d'emploi et les compétences des habitants puis dynamiser le tissu économique



Objectif opérationnel n°23 – Développer l'économie sociale et solidaire : renforcer l'attractivité économique du quartier et l'adéquation des activités avec les besoins du territoire

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Existence d'une stratégie de développement économique et d'emploi sur le territoire intercommunal
- Veiller à l'adéquation des activités développées avec les besoins du territoire
- Développer et pérenniser les actions en matière d'ESS

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, CCI, AEE, Conseil Départemental, Conseil Régional, CDC, Pôle Emploi
- Associations : l'Amical de locataires, l'association de commerçants, la Ressourcerie, les associations intermédiaires (Action Emploi), les associations d'insertion (Fleurs de Cocagne...), EDI Association Repères

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires et du territoire intercommunal

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Renforcer l'économie sociale et solidaire.
- ⇒ Il convient, dans un premier temps, de s'appuyer sur l'observatoire social de la Communauté de Communes en vue d'identifier les besoins sociaux des habitants. Un focus sur les quartiers prioritaires pourra être prévu dans le cadre d'une analyse plus approfondie. Les besoins identifiés jusqu'à présent, ont permis de développer une ressourcerie qui a ouvert ses portes en octobre 2014 à Arpajon. La Ressourcerie développe des actions dites « hors les murs » : actions de sensibilisation de recyclage / de tri, participation à l'insertion professionnelle avec pour objectif de recruter des contrats aidés, mis en vente à prix solidaire.
- Développer un projet d'épicerie sociale. Le projet est en cours de développement. Un appel à candidature a été lancé en vue de soutenir des projets.
- □ Développer / accompagner le chantier d'insertion Fleurs de Cocagne situé sur Avrainville en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire. Il s'agit d'un chantier d'insertion constitué majoritairement d'un public féminin. Un groupe d'actions pourrait être mis en place en vue de toucher les habitants des quartiers prioritaires en partenariat avec l'association, le service Emploi-Insertion de la Communauté de Communes, Pôle Emploi, la Mission Locale.
- □ Engager une réflexion en partenariat avec Pôle Emploi et les acteurs de l'emploi en vue de faire bénéficier les habitants issus des quartiers prioritaires des chantiers d'insertion qui se développent dans l'Essonne dans le cadre des projets de renouvellement urbain par exemple. Pôle Emploi travaille sur la mise en place d'un outil pour mieux repérer et recenser les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires => juillet 2015.
- ⇒ Pour inciter les habitants à sortir du quartier, il est important de développer et renforcer des dispositifs d'aides en matière de la mobilité géographique (ex : aide au permis) => cette action devrait relever d'un travail partenarial avec les acteurs de l'emploi et les acteurs sociaux.
- ☐ Favoriser l'implantation de nouveaux commerces répondant aux besoins des habitants (ex. : mise en place d'un marché etc.) => Action priorisée par la ville d'Egly

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions, d'intervention, de communication voire un budget d'investissement

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS
☐ Développement des activités en cohérence avec les	☐ Nombre d'actions mises en place
besoins du territoire  Renforcement de l'attractivité économique des quartiers et du territoire intercommunal	☐ Niveau de satisfaction des habitants des quartiers prioritaires relatif aux commerces de proximités

Orientation – Renforcer les liens entre les offres d'emploi et les compétences des habitants puis dynamiser le tissu économique



#### Objectif opérationnel n°24 - Faciliter l'accès aux dispositifs de soutien à la création d'entreprises et accompagner leur développement

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- De nombreux acteurs intervenant dans le domaine
- Mise en place de permanence pour accueillir les personnes souhaitant créer leur entreprise ...

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

• CC de l'Arpajonnais, communes, CCI (Réussir en banlieue), CMA, AEE, CDC, Pôle Emploi, DIRECTTE, Conseil Départemental, Conseil Régional, Faculté des Métiers de l'Essonne, Initiative France

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Les habitants des quartiers prioritaires souhaitant développer une activité d'entrepreneur Les demandeurs d'emploi ou jeunes en recherche d'emploi

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Organiser et coordonner des temps d'information sur la création d'entreprise ou d'activité économique en faveur des habitants des quartiers prioritaires en incitant plus particulièrement les jeunes. Sur le territoire de l'Arpajonnais, il existe une permanence mensuelle de création d'activité / d'entreprise. => Action priorisée par la ville d'Egly.
- ☐ Cibler les habitants des quartiers prioritaires avec la mise en place de l'action CitéLab en partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations (permanences, bus de la création...). En parallèle et en partenariat avec la CCI et le Conseil Départemental, il convient de renforcer l'appui aux réseaux d'accompagnement à la création d'activité. Le dispositif « réussir en banlieue » piloté par la CCI permet de renforcer l'aide à la création d'entreprise
- ☐ Lancer une réflexion sur la mise en place d'un guichet unique de la création d'entreprise à l'échelle du territoire de l'Arpajonnais dans les locaux de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi
- ☐ Développer une plateforme d'initiative locale et d'accompagnement : mettre en place le dispositif de prêt d'honneur. Pour cela, il convient de lancer une réflexion sur le portage du dispositif en partenariat avec Initiative France par exemple
- ☐ Développer le tutorat et le parrainage par les chefs d'entreprise du territoire pour les créateurs d'entreprise
- ☐ Action de promotion de l'entrepreneuriat à travers les filières professionnelles (portraits d'entrepreneurs, d'artisans...)

#### **MOYENS HUMAINS - TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'intervention et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

#### Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma ... **RESULTATS ATTENDUS** INDICATEURS DE SUIVIS part bénéficiaires d'un ☐ Nombre d'actions de sensibilisation ☐ Augmenter la de accompagnement NACRE (Nouvel Accompagnement d'accompagnement mises en place pour la Création et la Reprise d'Entreprise) ☐ Nombre d'entreprises créées ☐ Meilleure connaissance par les habitants des « rouages □ Nombre de bénéficiaires des actions mises en » de l'entreprenariat place issus des quartiers prioritaires ☐ Réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs, avec une attention particulière portée aux jeunes et rapprocher le taux d'activité féminine des quartiers prioritaires de celui des quartiers environnants

ORIENTATION — DEVELOPPER LES DISPOSITIFS POUR L'INSERTION DES PERSONNES ELOIGNEES DU MARCHE DU TRAVAIL



### Objectif opérationnel n°25 Lever les freins périphériques à l'emploi

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Une difficulté d'insertion sur le marché du travail de certains habitants des quartiers prioritaires, notamment les familles monoparentales, les femmes et les jeunes
- De nombreux freins périphériques à l'emploi : la maîtrise de la langue, fracture numérique, mode de garde, mobilité, insuffisance de formation professionnelle, etc.
- De nombreux dispositifs et acteurs locaux sur le territoire mais un manque de lisibilité

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF, mission locale, Etat, Conseil Départemental (MDS...), Conseil Régional...
- Les associations intermédiaires et spécialisés : Repères, AFPA, Cap Emploi, Demain un job, le Phare...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les adultes en difficulté d'insertion, chômeurs de longue durée

Cibles prioritaires : femmes, familles monoparentales, jeunes (de 16 à 30 ans), demandeurs d'emploi de longue durée, séniors

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Faire connaître les dispositifs d'aide à la mobilité (aide au permis, PassNavigo solidarité, 2 roues pour l'emploi, co-voiturage...) par des temps d'information auprès du public => Action priorisée par la ville d'Egly
- Renforcer les dispositifs linguistiques en lien avec les codes du monde du travail et les attentes des entreprises => Action priorisée par la ville d'Egly
- ☐ Développer les actions visant à réduire la fracture numérique : développer l'accès à l'information via les Technologies de l'Information et de la Communication (Création d'un site internet qui répertorie tous les dispositifs...) => Actions communes pour les villes d'Arpajon et d'Egly
- ☐ Développer l'accès des jeunes aux dispositifs et ressources de Mobilité infra nationale et Européenne.
- Développer l'accès des jeunes aux formations professionnelles pré qualifiantes et qualifiantes proposées par Pôle emploi, la Mission Locale des 3 Vallées (Conseil Régional...) en faveur des jeunes de 16 à 30 ans
- Favoriser le retour à l'emploi des mères en favorisant l'accès aux modes de garde : accueils facilitant l'accès à une formation ou à un entretien d'embauche => une réflexion sera engagée avec le service Petite Enfance de la Communauté de communes et les acteurs de l'emploi

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'intervention et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens. Adhésion du citoyen au parcours et aux actions proposées

#### **RESULTATS ATTENDUS**

- ☐ Réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs, avec une attention particulière portée aux jeunes et rapprocher le taux d'activité féminine des quartiers prioritaires de celui des quartiers environnants
- ☐ Employabilité accrue et autonomisation
- ☐ Réduire la part des personnes en situation d'illettrisme
- ☐ Faire bénéficier les demandeurs d'emploi issus des QPV de l'offre de service du Droit commun du SPE (service public de l'emploi)

#### INDICATEURS DE SUIVIS

- □ Nombre d'actions mises en place pour pallier aux freins : barrière de la langue, la mobilité ou de mode de garde d'enfant
- ☐ Nombre de personnes des quartiers prioritaires réinsérées sur le marché du travail
- □ Nombre de jeunes 16 30 ans accédant à une formation professionnelle pré qualifiante ou qualifiante
- ☐ Taux de réinsertion par tranches d'âges et sexe
- ☐ Nombre de mères issues des quartiers prioritaires ayant sollicité un accueil occasionnel de leur enfant pour se rendre à une formation ou à un entretien d'embauche
- ☐ Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions mises en place



ORIENTATION — DEVELOPPER LES DISPOSITIFS POUR L'INSERTION DES PERSONNES ELOIGNEES DU MARCHE DU TRAVAIL

## Objectif opérationnel n°26 – Mobilisation des acteurs et déploiement des dispositifs au cœur des quartiers prioritaires

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- De nombreux dispositifs et acteurs intervenants sur le territoire
- Manque de lisibilité des actions et des dispositifs

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

• CC de l'Arpajonnais, communes, Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF, mission locale, Etat, Conseil Départemental (MDS...), Conseil Régional, les associations ...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les acteurs de l'emploi
- Les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Permettre l'accès aux jeunes aux mesures et/ou dispositifs de citoyenneté; accès aux droits et à l'emploi ; formations ; proposées par la ML3Vallées et plus particulièrement :
  - ⇒ Parcours santé CPAM (accès aux droits à la santé)
  - ⇒ Parcours coordonné ML3Vallées / CAF 91 en faveur des bénéficiaires du RSA Socle (ex API).
  - ⇒ Projet Jeunes et Femmes en faveur de la promotion sociale et professionnelle des femmes (égalité des sexes et des genres)
  - ⇒ Plate-forme de décrochage scolaires ML3V / CIO d'Arpajon
  - Réunions mensuelles d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion socio professionnelle (convention de partenariat renforcé ML3V / Pôle emploi). Mise en place dans ce cadre, d'un plan d'actions renforcé en faveur des jeunes résidants des quartiers intégré à la dynamique partenariale de travail mis en œuvre (information, communication, relations jeunes en lien avec structure de proximité d'Égly et MCADE d'Arpajon)
  - Renfort des liens établis entre structure de proximité d'Égly, ML3V, EDI Repères, équipe de prévention spécialisée du PHARE et MDS pour mieux aller vers les jeunes qui ne fréquentent pas les structures de droit commun et prévenir leur isolement social
  - ⇒ Privilégier l'entrée des jeunes issus des quartiers Politique de la Ville dans les dispositifs de la politique publique de l'emploi activée par Pôle emploi et ML3Vallées (contrats STARTER, EAV marchand et non marchand, 1 000 emplois FNDS, etc.).
- ☐ Mobilisation de la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mise en œuvre des dispositifs spécifiques par Pôle Emploi et les partenaires :
  - ⇒ Renforcer la mobilisation des emplois aidés (CUI-CAE/CIE°), notamment par le Contrat Starter pour les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion,
  - ⇒ Contribuer à l'augmentation des entrées de jeunes vers les dispositifs de la 2éme Chance, E2C ;
    Epide,
    - o Mobiliser le dispositif Formation 2ème Chance confié à l'AFPA
    - o prestation prévoyant un accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social
  - ⇒ Prescrire la nouvelle prestation de Suivi dans l'Emploi pour les Demandeurs d'Emploi de très Longue Durée ou sortant de dispositif de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)
  - - o articulation de l'offre de service de Pôle Emploi avec celle de la Mission Locale, dans le cadre de la Nouvelle Convention de partenariat Renforcé (2015-2017)
    - o mise en place du Suivi Pré apprentissage au démarrage du contrat
    - o Participation en lien avec la Préfecture et la DIRRECTE aux opérations « Carrefour des Métiers »
  - ⇒ Mobiliser l'offre de service Entreprise au profit des demandeurs d'emploi des quartiers

prioritaires

- ⇒ Promouvoir des candidatures des demandeurs d'emploi des quartiers par les conseillers Entreprise auprès des recruteurs
- ⇒ Contribuer au développement de l'accès des jeunes au parrainage
- ⇒ Renforcer le partenariat avec Nos Quartiers ont du Talent (NQT)
- ⇒ Développer des partenariats avec d'autres associations (ex FACE...)
- ☐ Accompagnement, par le service Emploi-Insertion de la CCA, des publics orientés par Pôle Emploi, la Maison Départementale des Solidarités (MDS), la CAF, âgés de plus de 26 ans, et rencontrant des difficultés importantes à leur insertion ou réinsertion professionnelle :
  - Guider les demandeurs d'emploi afin de les accompagner dans la rédaction de leur CV / lettre de motivation, dans la recherche des offres d'emploi... par le biais d'entretiens individuels
  - ⇒ Consulter des offres d'emploi et de formation : un service documentation est mis en place avec un espace multimédia
  - ⇒ Formation des conseillères-emploi et de l'agent d'accueil par Pôle Emploi pour l'appui à la préinscription des demandeurs d'emploi sur Pôle emploi.fr
  - Actions collectives thématiques sont proposées depuis novembre 2014 dans le cadre des « Cafés emploi » => constitution d'un groupe de 10 personnes avec pour objectif de permettre aux demandeurs d'emploi de créer ou élargir leur réseau social et professionnel
- ☐ Organisation des événementiels de l'emploi sur le territoire par le service Emploi-Insertion de la CCA, en partenariat avec les acteurs de l'emploi, rencontres mensuelles avec les partenaires (Pôle Emploi, ML3 vallées, Agence pour l'économie de l'Essonne (AEE)...)

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'intervention et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Conseil de concertation du Foyer Adoma ...

#### **RESULTATS ATTENDUS** INDICATEURS DE SUIVIS ☐ Réduire l'écart de chômage global pour ☐ Nombre de dispositifs déployés à destination des habitants l'ensemble des actifs, avec une attention des quartiers prioritaires □ Nombre de jeunes 16-30 ans et tout autre personne accédant particulière portée aux jeunes de 16 – 30 ans et rapprocher le taux d'activité à l'offre de service globale renforcée et proposée. féminine des quartiers prioritaires de ☐ Nombre de personnes des quartiers prioritaires insérer sur le celui des quartiers environnants marché du travail ☐ Employabilité accrue et autonomisation ☐ Taux de réinsertion par tranches d'âges et sexe ☐ Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions mises en

Orientation – Développer les dispositifs pour l'insertion des personnes éloignées du marché du travail







#### Objectif opérationnel n°27 Emploi des jeunes

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Des jeunes de plus en plus confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle
- 407 jeunes d'Arpajon et d'Egly sont accompagnés par la ML3Vallées en 2014 dont 90 (22,1 %) résidant des quartiers prioritaires
- 65,1 % d'entre eux (58) sont de niveau 5 et infra de qualification
- 52, 8 % sont âgés de 22 à 25 ans.
- les 18-21 ans représentent 41, 6 % des jeunes.

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF, mission locale, Conseil Départemental, Conseil Régional, CCI, Faculté des Métiers de l'Essonne...
- Les associations intermédiaires et spécialisés : EDI Repères, AFPA, Cap Emploi, Demain un job, le Phare...

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Les jeunes en difficulté d'insertion professionnelles

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Décliner la convention partenariale MDS / Mission Locale et Le Phare au sein des quartiers prioritaires
- ⇒ Mettre en place un groupe d'action, de suivi et d'accompagnement en vue de coopérer activement à l'insertion professionnelle des jeunes
- ⇒ Mise en place d'un référent « jeunes » identifié au sein de chaque partenaire
- ⇒ Ce groupe d'action servira de plateforme de collaboration à l'ensemble des actions pouvant être proposées aux jeunes :
  - o apprentissage avec deux opérations « coup de poing » en mai / juin puis en septembre / octobre en partenariat avec la Faculté des Métiers de l'Essonne qui mène des ateliers de techniques de recherche d'emploi (TRE) avec pour objectif de permettre aux jeunes de trouver un employeur.
  - o proposition tout au long l'action de l'offre de service de chaque partenaire telle que décrite dans l'objectif opérationnel n°26.
- □ Lancer une réflexion sur la mise en place d'un partenariat avec les structures d'animation socioéconomiques présentes sur le territoire de l'Arpajonnais (ex. : l'Association des Acteurs Economiques de l'Arpajonnais) pour développer l'accueil des jeunes au sein des entreprises de l'Arpajonnais (apprentissage, stage...)
- ⇒ Un groupe de travail spécifique devrait être constitué en partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'Education Nationale (collèges, lycées ...)
- □ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes filles des quartiers prioritaires en déclinant le projet Jeunes et Femme (convention CAF / Mission locale) à l'échelle des quartiers. En parallèle, cette action peut être complétée par une orientation du public cible sur le chantier d'insertion Fleurs de Cocagne (majoritairement féminin)
- ☐ Pérenniser le Forum jobs d'été et soutenir les stages de formation BAFA destiné à au moins 10% des jeunes issus des quartiers prioritaires => mettre en place un groupe de réflexion avec les communes
- ☐ Engager une réflexion sur les modalités d'intégration des jeunes issus des quartiers prioritaires au « clubs intergénérationnels » de Pôle Emploi regroupant de 15 à 20 jeunes demandeurs d'emploi qui bénéficient d'un accompagnement renforcé par un animateur à travers la mise en place d'entretiens individuels ou de séances collectives
  - Mobiliser l'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ)
  - o Développer auprès des demandeurs d'emploi des quartiers Politique de la Ville, et particulièrement auprès des jeunes, l'offre de service Numérique de Pôle Emploi : le e-learning, salon en ligne, webdating, etc.
- ☐ Mettre en place une réflexion sur l'élaboration d'une convention pour la création d'emplois permanents d'éducateurs sportifs entre les associations sportives et le Centre National de Développement du Sport (dispositif 1 000 emplois). Inciter les clubs sportifs à adhérer à un groupement d'employeurs : des emplois aidés permettront aux jeunes d'être embauchés et de passer un diplôme reconnu dans les métiers du sport.
- ⇒ Dans le cadre de cette action, il conviendra de mobiliser les acteurs de l'emploi et les clubs sportifs par le biais de groupes d'actions spécifiques
- Développer les actions en matière de mobilité européenne des jeunes notamment des quartiers prioritaires qui constituent un pilier de leur citoyenneté
- ⇒ Permettre au moins à 5% des jeunes âgés de 18 à 25 ans des quartiers prioritaires d'intégrer un service

volontaire européen, un service civique adapté, un service militaire volontaire favorisant leurs projets professionnels. Le profil du public cible : apprentis, lycéens, jeunes travailleurs, demandeurs d'emploi ou diplômés...

- ⇔ Ces actions en matière de mobilité et d'intégration des jeunes aux dispositifs de citoyenneté à vocation d'insertion socio professionnelle seront coordonnées au sein du groupe d'action en faveur de l'emploi des jeunes composé des 3 acteurs clés du contrat dans ce domaine ( Pôle emploi/ MCADE-CCA / ML3Vallées). Seront associés l'ensemble des partenaires contribuant au développement de l'offre de service en faveur des jeunes (à désigner). La ML3 Vallées assurera le pilotage de ce groupe d'action.
- ⇒ En parallèle, le programme Ville Vie Vacances Solidarité Internationale pourrait être mis en œuvre au sein des quartiers prioritaires au profit des jeunes.
- □ Décliner localement la charte « Entreprises et quartiers » et étudier un partenariat avec l'association NQT dans le cadre de l'action « nos quartiers ont des talents » avec le Conseil Départemental, afin de permettre aux jeunes des quartiers prioritaires de niveau bac+3 / 4 d'être parrainés par un cadre d'une entreprise partenaire. Cette action a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi et accéder à un emploi en adéquation avec leur diplôme
- ☐ Inciter les jeunes à se tourner vers la création d'activité en s'appuyant sur les dispositifs développés dans le cadre de la fiche objectif n°24
- ⇒ Mettre en place un partenariat reposant sur une articulation entre un acteur de l'accompagnement socioprofessionnel (Mission Locale), un réseau d'accompagnement à la création d'activité et un établissement de l'enseignement supérieur pour une formation en matière de création d'activité Ce partenariat sera intégré au groupe d'action tel que pré cité.
- Permettre à au moins 15% des jeunes issus des quartiers prioritaires de bénéficier des contrats aidés dans le secteur marchand (contrat unique d'insertion contrat initiative-emploi, contrats starter, contrat de formation en alternance). Ces dispositifs devront être déclinés sur le territoire afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- ⇒ Une évaluation « chemin faisant » sera assurée par le groupe d'action « Emploi des jeunes » piloté par la ML3Vallées.
- ☐ Le travail concerté et multi partenarial mis en œuvre en faveur de l'emploi des jeunes sera de nature à préfigurer à la mise en œuvre de la garantie jeunes sur le territoire de responsabilité du contrat ville et de la ML3Vallées. Ce travail sera croisé avec les travaux d'évaluation de la garantie jeunes menés au niveau national, régional et départemental.
- Réunions mensuelles d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion socio professionnelle (convention de partenariat renforcé ML3V / Pôle emploi). Mise en place dans ce cadre, d'un plan d'action renforcé en faveur des jeunes résidants des quartiers intégré à la dynamique partenariale de travail en œuvre (plan d'action information, communication, relations jeunes en lien avec structure de proximité d'Égly et la MCADE)

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'intervention et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, conseil de concertation du Foyer Adoma

# RÉSULTATS ATTENDUS Réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs, avec une attention particulière portée aux jeunes et rapprocher le taux d'activité féminine des quartiers prioritaires de celui des quartiers environnants

☐ Employabilité accrue et autonomisation des jeunes

#### INDICATEURS DE SUIVIS

- ☐ Nombre d'actions mises en place
- ☐ Nombre de jeunes des quartiers prioritaires en situation de travail
- ☐ Nombre de bénéficiaire du BAFA
- ☐ Nombre d'emploi créé dans le secteur sportif
- ☐ Nombre de jeunes participants aux clubs intergénérationnel
- ☐ Nombre de jeunes intégrant à un service volontaire européen, un service civique ou un service militaire volontaire
- ☐ Taux de jeunes bénéficiaires des contrats aidés
- ☐ Taux de d'insertion par tranches d'âges, sexe et niveau de formation
- ☐ Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions mises en place

Orientation – Développer les dispositifs pour l'insertion des personnes éloignées du marché du travail







Objectif opérationnel n°28 Demandeur d'emploi : rapprocher les dispositifs d'accompagnement et d'insertion des populations des quartiers

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- De nombreux dispositifs et acteurs intervenants sur le territoire
- Manque de lisibilité des actions et des dispositifs

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

• CC de l'Arpajonnais, communes, Pôle Emploi, DIRECCTE, Conseil Départemental (MDS...), Conseil Régional, CAF, CCI, CNDS, les associations intermédiaires : Repères, le Phare, AFPA, Cap Emploi, Demain un job, club FACE, Conservatoire National des Arts et Métiers

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires en recherche d'emploi

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Développer les actions de sensibilisation concernant les services en ligne de Pôle Emploi : former les conseillers Emploi de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi et les acteurs de proximité et associatifs à la préinscription en ligne des demandeurs d'emploi.
- ⇒ Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur les espaces multimédia existants ou à développer (Structure de proximité à Egly, Demain un Job, Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi ...). Aussi, un référent sera identifié dans chaque structure.
- Développer un partenariat avec le club FACE Nord Ouest Essonne (Fondation Agir Contre l'Exclusion) par l'élaboration d'une convention partenariale avec les acteurs de l'emploi pour lutter contre les exclusions et les discriminations de toutes sortes => une réflexion sera engagée avec l'association pour identifier les actions à mener sur le territoire
- ⇒ Le club FACE s'engage sur des actions autour des thématiques phares : la découverte de l'entreprise et accès à l'emploi, accompagnement de projets solidaires, la mobilité ou encore le sport et Entreprise
- ☐ Consolider un partenariat avec le GRETA de l'Essonne en vue d'assurer aux habitants une formation tout au long de la vie
- ☐ Mettre en place un groupe partenarial entre Pôle Emploi et le service Emploi-Insertion de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais ayant pour objectif le suivi des demandeurs d'emploi issus des quartiers Politique de la Ville, en complémentarité de l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi mise en œuvre par Pôle Emploi (AIJ...)
- ⇒ Pôle Emploi développe un outil pour identifier les demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires
- ☐ Développer une coordination à l'échelle des quartiers et des territoires entre les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion
- ⇒ Des réunions mensuelles des acteurs de l'emploi sont programmées dans les locaux de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi depuis mai 2015
- ☐ S'appuyer sur le travail de rue pour réintégrer les publics en décrochage scolaire dans le système d'accompagnement vers l'emploi : groupe d'actions en partenariat avec Le Phare et autres initiatives associatives.
- ☐ Renforcer la coordination des entreprises et commerces locaux et proposer des dispositifs pour répondre à leurs besoins (ex. : petits déjeuners des entreprises)
- Organiser des Jobs Dating dans les quartiers et pérenniser le Forum de l'Emploi et des Métiers de l'Arpajonnais pour assurer une rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent
- Développer et pérenniser les « cafés emploi » mis en place par le service Emploi-Insertion de la Communauté de Communes (temps d'échanges collectif entre les demandeurs d'emploi et des intervenants extérieurs en fonction des thématiques)
- ☐ Décliner le plan « Nouvelles solutions face au chômage de longue durée » en faveur des habitants des quartiers prioritaires => renforcer la mobilisation des acteurs d'insertion par l'activité économique
- ⇒ Développer les chantiers d'insertion, déployer les dispositifs des associations intermédiaires au cœur des quartiers prioritaires => identifier les acteurs en vue de mettre en place un partenariat et un groupe d'actions pour assurer un accompagnement et un suivi auprès du public cible
- ☐ Sensibiliser les maitres d'ouvrage (collectivités, bailleurs...) et les entreprises privées sur les clauses sociales

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'intervention et de communication

#### **CALENDRIER**

#### Pluriannuelle / Appel à projets annuel **MOBILISATION CITOYENNE** Conseils citoyens, Conseil de concertation du Foyer Adoma .. **RESULTATS ATTENDUS** INDICATEURS DE SUIVIS ☐ Réduire l'écart de chômage global pour □ Nombre de dispositifs et d'actions développés en l'ensemble des actifs, avec une attention matière d'insertion et d'accompagnement des personnes ☐ Nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires particulière portée aux jeunes et rapprocher le taux d'activité féminine des quartiers ☐ Taux d'insertion sur le marché du travail prioritaires de celui des quartiers environnants □ Nombre sensibilisation d'actions de ☐ Employabilité accrue d'accompagnement auprès des collectivités en matière des demandeurs d'emploi et autonomisation de marchés publics et l'application des clauses sociales ☐ Réduire la part des personnes en situation d'illettrisme

#### >> Engagements ministériels

## Dans le cadre de la convention signée avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013) ce dernier s'engage notamment à :

- -Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- -Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation; par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C); par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme;
- -S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle... [...]

# Dans le cadre de la convention signée avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et Pôle Emploi (30 avril 2013), ces derniers s'engagent notamment à :

- -Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers populaires
- -Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville
- -Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit
- -Mobiliser Pôle emploi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville avec les acteurs des territoires [...]

## Dans le cadre de la convention signée avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013) ce dernier s'engage notamment à :

- -Développer des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- Soutenir la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics
- -Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
- Développer et soutenir des actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ... [...]

## Dans le cadre de la convention signée avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013) ce dernier s'engage notamment à :

- Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires
- Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise et à renforcer les implantations commerciales dans les quartiers prioritaires... [...]

#### PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Le respect des valeurs républicaines permet de renforcer la citoyenneté, de promouvoir la cohésion sociale et ainsi de favoriser le vivre ensemble.

Les territoires fragilisés sont des lieux marqués par la concentration d'une population à bas revenu, impactée par des difficultés socio-économiques. A travers une image souvent stigmatisée, les quartiers inscrits en Politique de la Ville connaissent un certain malaise social qui, parfois, accentue le sentiment d'exclusion et se traduit souvent par un repli identitaire.

La Politique de la Ville doit, à travers la redynamisation de ces lieux, permettre une revitalisation des règles de la citoyenneté et du vivre ensemble. A ce titre, le contrat de ville s'attache à renforcer le lien social en visant une égalité d'accès à l'éducation, à la santé, à la justice et au droit avec une attention particulière accordée à l'égalité hommes / femmes et à la lutte contre les discriminations.

La promotion des valeurs de la République est définie comme un enjeu transversal et un axe prioritaire du présent contrat de ville.

Ce quatrième pilier est une thématique transversale dont les pistes d'actions complètent les orientations stratégiques des piliers précédant avec le renforcement de certains champs tels que la promotion de la citoyenneté et de la laïcité, du cadre de vie, la participation citoyenne, et l'éducation.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES – OBJECTIFS OPERATIONNELS ET MODALITES OPERATOIRES

#### Axe stratégique : Valeurs de la République et Citoyenneté

Orientation — Renforcer la cohesion sociale et revitaliser la citoyennete



Objectif opérationnel n°29 Favoriser l'inclusion sociale, promouvoir le vivre ensemble et le lien ensemble

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Un public fragilisé au sein des quartiers prioritaires
- Un lien social à redynamiser
- Une médiation sociale, familiale et interculturelle à renforcer

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Etat, Conseil Départemental (MDS), Conseil Régional..
- Les associations : Le Phare (prévention spécialisée), l'Amicale de locataires...
- Bailleurs...

#### **PUBLIC(S) CIBLE(S)**

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- ☐ Identifier et accompagner le public fragilisé en s'appuyant sur l'observatoire social de la CCA et le développement des dispositifs en vue de répondre aux besoins identifiés
- ☐ Promouvoir la médiation sociale, familiale et interculturelle en s'appuyant sur les dispositifs existants (ateliers développés par les CCAS, la structure de proximité d'Egly, les Ateliers du 29 à Arpajon etc...)
- Promouvoir la vie de quartier et l'inter quartier à travers des actions d'animation, le soutien aux initiatives citoyennes, le développement des structures de proximité / sociale, la création d'espaces de convivialité...
- ☐ Promouvoir le cadre de vie et favoriser le lien social entre les habitants : mettre en place des actions permettant de créer une identité collective et citoyenne

#### MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations et de communication

#### CALENDRIER

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, Conseil Municipal des enfants...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS
☐ Amélioration de la qualité du lien social	☐ Nombre d'actions mises en place pour renforcer le
☐ Amélioration du cadre de vie	lien social, le vivre ensemble
☐ Réduction de l'isolement de certains publics	☐ Nombre de bénéficiaires des quartiers prioritaires :
	part des femmes et des jeunes de moins de 25 ans,
	part des séniors

#### Axe stratégique : Valeurs de la République et Citoyenneté

Orientation –Renforcer la cohésion sociale et revitaliser la citoyenneté



#### Objectif opérationnel n°30 Sensibiliser à la citoyenneté et à la laïcité

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Des phénomènes de replis communautaires
- Un contexte national de réaffirmation des valeurs républicaines de laïcité et de citoyenneté : comité interministériel du 6 mars 2015

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Education Nationale, Etat, Police Nationale, Gendarmerie / BPDJ, PJJ, Conseil Départemental, Conseil Régional, Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), associations locales (sportives, culturelles...)
- L'ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (institutions, collectivités, associations, les acteurs locaux)

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Sensibiliser à la citoyenneté et à la laïcité par des actions de communication et la mise en place d'actions (forum, cafés-débats, ateliers socio linguistiques, la formation des différents acteurs sur les valeurs de la République afin de partager un langage commun, échanges autour de l'interculturalité, l'égalité hommefemme, lutte contre les discriminations etc..) => Renforcer et soutenir les actions citoyennes au sein des établissements scolaires et les expositions développées par la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi en partenariat avec la PJJ, ex.: exposition « Moi, jeune citoyen »
- ☐ Mettre en place des actions d'échanges et d'informations entre les habitants et les acteurs sur la (re)découverte des institutions et les lieux d'exercice de la citoyenneté
- Promouvoir et soutenir les actions liées à la citoyenneté et à la laïcité développées par le tissu associatif et par l'Education Nationale

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animations, d'intervention et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### MOBILISATION CITOYENNE

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, Conseil Municipal des enfants, les associations des parents d'élèves...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVIS
☐ Réaffirmation partagée des valeurs républicaines	☐ Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation
quotidiennes au sein de la société	à la citoyenneté
☐ Meilleure coordination des acteurs éducatifs	☐ Nombre d'actions mises en œuvre en matière de
☐ Mise en œuvre des mesures engagées en matière	lutte contre la discrimination et la promotion de
d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité	l'égalité Femme / Homme
	☐ Nombre de bénéficiaires des quartiers prioritaires

#### Axe stratégique : Valeurs de la République et Citoyenneté

Orientation – Renforcer la cohésion sociale et revitaliser la citoyenneté



#### Objectif opérationnel n°31 Encourager et promouvoir l'engagement citoyen

#### **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Existence de dispositifs permettant un certain engagement citoyen : conseil municipal des enfants, conseil de concertation du Foyer Adoma, l'Amical de locataires ...
- Lancement et mise en œuvre des conseils citoyens

#### PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)

- CC de l'Arpajonnais, communes, Education Nationale, Etat, Conseil Départemental, lConseil régional ...
- Les associations : la ligue de l'Enseignement supérieur, Le Phare (prévention spécialisée), les associations sportives / culturelles, les associations caritatives, intermédiaires, l'Agence Française du programme européen Erasmus, l'Agence Service Civique etc....

#### PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les habitants des quartiers prioritaires notamment les jeunes

#### MODALITE(S) OPERATOIRE(S)

- Développement des instances participatives par la mise en place des conseils citoyens (loi du 21 février 2014)
- ☐ Pérennisation des Conseils Municipaux des Enfants
- Développement du service civique : mise en place d'un partenariat avec les collectivités, les associations et l'ensemble des partenaires du contrat de ville

#### **MOYENS HUMAINS – TECHNIQUES - FINANCIERS**

- Tous les acteurs et services concernés
- Mise à disposition de locaux
- Moyens financiers pour la mise en place des actions d'animation, d'intervention et de communication

#### **CALENDRIER**

Pluriannuelle / Appel à projets annuel

#### **MOBILISATION CITOYENNE**

Conseils citoyens, Amicale de locataires, Conseil de concertation du Foyer Adoma, Conseil Municipal des enfants...

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI					
☐ Renforcement de l'engagement citoyen	☐ Nombre d'actions mises en place pour la					
☐ Pérennisation des dispositifs de démocratie	promotion de l'engagement citoyen					
participative	☐ Nombre de personnes issues des quartiers					
	prioritaires inscrites dans un service civique : part					
	de femmes et de jeunes de moins de 25 ans					
	☐ Nombre de projets proposés par les associations en					
	vue d'accompagner les habitants à un engagem					
	citoyen					

>> 30 mesures ont été adoptées par le comité interministériel du 6 mars 2015 pour la promotion de l'égalité et la citoyenneté.

#### >> La mobilité européenne et internationale des jeunes dans les quartiers politique de la ville<sup>38</sup>

#### Direction régionale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale d'Île-de-France

- Enjeux éducatifs de la mobilité :

« La mobilité internationale des jeunes constitue un pilier de leur citoyenneté, et un facteur déterminant de leur insertion sociale, voire professionnelle. Les jeunes faiblement qualifiés, en particulier ceux inscrits dans les Missions locales, ainsi ou les jeunes dont la situation sociale ou géographique (QPV) constitue un obstacle sont des publics prioritaires en Ile-de-France pour les services de l'Etat [...] »

Les objectifs à atteindre dans le cadre des contrats de ville : « Développer la participation aux programmes, à l'envoi, mais également dans un souci de réciprocité, de visibilité et de valorisation sur les territoires :

- Favoriser la participation de jeunes ayant moins d'opportunités aux expériences de mobilité comme moyen d'insertion sociale et professionnelle, en particulier
- Permettre un accès aux programmes sur l'ensemble du territoire,
- Reconnaître, évaluer, et valoriser les expériences de mobilité comme un moyen de l'insertion des jeunes, sensibiliser les autres jeunes à travers professionnels de l'éducation non formelle [...] »

Les actions pouvant être développées dans les quartiers politique de la ville (se référer au cadre de référence à la directive nationale d'orientation 2015) :

- ⇒ Le service volontaire européen
- ⇒ Le dialogue entre jeunes et élus

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Circulaire N° SGMCAS/POLE-JSCS/2014/294 du 21 octobre 2014 relative à la directive Nationale d'Orientation 2015 pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (directive ministérielle) - Circulaire interministérielle N° DJEPVA/MCEIJVA/DREIC/DGEFP/DGER/2015/54 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION : UN OBSERVATOIRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARPAJONNAIS

Le contrat de ville de l'Arpajonnais est conclu pour une durée de six ans. Tout au long de cette période, il convient d'assurer une mise à jour des données socio-économiques du territoire- et plus particulièrement des quartiers prioritaires— de mesurer l'avancement et la mise en œuvre des actions et enfin d'apprécier collectivement la conduite et les résultats des actions en vue de les améliorer si nécessaire. Pour ce faire, il est mis en place un Observatoire du contrat de ville de l'Arpajonnais : « observation – suivi et évaluation du contrat de ville de l'Arpajonnais »

#### Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Art. 6: « [...]Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville.[...] Les contrats de ville élaborés sur les territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville fixent :[...] les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. Outre les indicateurs disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale... »

#### UNE OBSERVATION PARTENARIALE

Le territoire est amené à évoluer durant la période de programmation du contrat de ville ce qui engendrera une réactualisation de la situation des quartiers prioritaires et une révision des actions d'intervention identifiées lors de la signature du présent contrat.

La mise en place d'un observatoire local du contrat de ville vise ainsi à recueillir, à mettre à jour les données relatives aux quartiers prioritaires et à les analyser de manière à connaître l'évolution de la situation desdits quartiers, notamment de leurs problématiques et des besoins recensés.

#### **Une observation indispensable**

- ☐ S'assurer de l'adéquation des priorités définies par le contrat de ville par rapport aux besoins et problématiques du quartier prioritaire
- ☐ Redéfinir les moyens d'intervention à allouer en fonction de l'évolution de leur situation sociale et économique

Pour mettre en place cette veille, il convient de s'appuyer sur les ressources / données statistiques existantes. Le recueil et le partage des données par l'ensemble des partenaires permettront d'avoir une vision fine sur l'ensemble des thématiques du présent contrat. Cet observatoire permettra de produire un bilan d'étape avec des données sexuées avec un focus sur les tendances observées sur le territoire, à l'échelle des quartiers.

# **Objectifs de l'observatoire Politique de la Ville**

- ☐ Une connaissance fine des quartiers
- ☐ Un suivi de l'évolution des quartiers
- ☐ Un outil d'aide à la décision

Les partenaires seront sollicités pour la transmission des données selon un échéancier<sup>39</sup> par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais qui sera chargée de produire une synthèse analytique. Cette synthèse sera restituée lors d'une commission partenariale animée par le chef de projet Politique de la Ville.

Cette commission aura pour objet de réunir les acteurs institutionnels au moins une fois par an. Une fois finalisée, cette synthèse sera soumise aux instances de pilotage. A partir de cette production, les acteurs de la politique de la ville seront amenés à échanger sur les résultats partagés en vue d'aboutir à une mise à jour du diagnostic partagé. Cet observatoire sera également complété par les données du CGET<sup>40</sup> via l'observatoire national de la Politique de la Ville et l'observatoire des besoins sociaux de la CCA. Il s'articulera également avec l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) piloté par la CCA.

Le présent contrat propose une première liste d'indicateurs qui sera, si besoin, alimentée lors de la commission partenariale.

.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> L'actualisation de l'état des lieux des quartiers prioritaires sera pertinente tous les deux ans

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Commissariat Général de l'Egalité des Chances.

#### >> Liste d'indicateurs proposée dans le cadre de l'Observatoire du Contrat de Ville

#### **DEMOGRAPHIE**

- Evolution de la population et répartition par tranche d'âge (INSEE)
- % étrangers / d'immigrés et de primo-arrivants (INSEE)
- Nombre et part de familles nombreuses (INSEE)
- Nombre et part de familles monoparentales (INSEE)

#### **EMPLOI**

- Total des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) (Pôle Emploi) :
  - ✓ Part des DEFM A
  - ✓ Part des DEFM C
  - ✓ Part des moins de 25 ans
  - ✓ Part des femmes
  - ✓ Part des DEFM inscrits depuis + 1 an dont les jeunes
  - ✓ Part des DEFM non qualifiés
- Part des DE résidant en QPV parmi l'ensemble des DE (Pôle Emploi)
- Répartition de la population active par CSP
- Taux de chômage avec distinction par sexe (INSEE)
- Taux de chômage des jeunes avec distinction par sexe (INSEE)
- Nombre d'habitants des quartiers prioritaires accueillis dans les structures existantes de l'emploi et l'insertion (CCA et autres partenaires)
- Part des salariés à temps partiel (DIRECCTE)
- Nombre de jeunes accueillis en stage, alternance ou apprentissage dans les entreprises du territoire
- Nombre d'installation d'auto-entrepreneurs et de création d'entreprises (CCA SIRENE)

Nombre de bénéficiaires de la Mission Locale

## REVENUS ET NIVEAU DE VIE

- Revenu médian par UC des ménages + distinction propriétaires occupants/locataires du parc privé / locataires du parc social (INSEE-Etat)
- % des ménages en dessous du seuil de pauvreté (INSEE)
- Part des ménages non imposables (INSEE)
- Part d'allocataires CAF et poids dans la population du quartier (CAF)
- Part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de 50% à 100% de prestations sociales (CAF)
- Part des allocataires percevant le RSA
- Part des allocataires percevant une allocation logement (CAF)
- Part des allocataires percevant une aide personnalisée au logement (CAF)
- Population des foyers à bas revenus

#### **EDUCATION**

- Taux de scolarisation des moins de 3 ans (Education Nationale INSEE)
- Taux e scolarisation des 15/17 ans et des 18/24 ans (Education Nationale INSEE)
- Réussite au Diplôme National de Brevet (Education Nationale)
- Orientation des élèves en fin de  $3^{\text{ème}}$  (Education Nationale)
- Devenir des élèves en fin de  $2^{nd}$  (Education Nationale)
- Niveau de formation des plus de 15 ans sortis du système scolaire, distinction par sexe (INSEE)
- Jeunes non insérés (sortis du système scolaire, ni en formation ni en emploi) par sexe (Conseil Départemental de l'Essonne)

#### LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Nombre de résidences principales et de logements (INSEE)
- Nombre de logements SRU gérés par les bailleurs sociaux (DRIHL)
- Part de logements sociaux par rapport aux résidences principales (INSEE)
- Nombre de demandeurs de logement social (SNE)
- Statut d'occupation (propriétaire occupants, locatif + locatif social) (INSEE)
- Part de logements sur-occupés / sous-occupés (INSEE)
- Rotation au sein du parc social (RPLS)
- Vacance de logements (INSEE)
- Impayés de loyers
- Nombre de structures de garde petite enfance pour 1 000 habitants de moins de 2 ans (INSEE-BPE)

#### SANTE

- Taux de généralistes pour 10 000 habitants (CPAM)
- Part des généralistes de + 55ans (CPAM)
- Taux de bénéficiaires CMUC du régime géneral (CPAM)
- Taux de bénéficiaires Aide à Complémentarité Santé du régime général (CPAM)
- Taux d'EDB (Examen Bucco-Dentaire) des enfants (CPAM)

#### SECURITE

- Etat 4001 (phénomène de délinquance par type) (Etat)

## L'OBSERVATOIRE : UN OUTIL DE SUIVI DES ACTIONS ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT DE VILLE

L'Observatoire du Contrat de Ville de l'Arpajonnais comprend, au-delà de l'observation et l'analyse des données, un outil de suivi des actions Politique de la Ville et la mise en œuvre opérationnelle du présent contrat.

Le contrat de ville s'inscrit dans une démarche de déclinaison opérationnelle évolutive à travers des fiches actions annuelles par porteurs de projet et dans une démarche d'amélioration continue.

Le suivi des actions permet de collecter les données nécessaires afin de mesurer l'état d'avancement de ces dernières. Il a pour objectif d'apprécier le niveau de réalisation des actions. Cet exercice permettra également de donner une vision d'ensemble de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville lors des instances de pilotage.

La mise en œuvre du suivi est assurée par le chef de projet Politique de la Ville et pourra prendre la forme d'un tableau de bord. Il servira de base pour l'évaluation du contrat de ville.

## Des indicateurs de suivi (liste non exhaustive)

- ☐ Calendrier de mise en œuvre de l'action
- ☐ Avancée de l'action (nombre d'ateliers par ex.)
- ☐ L'impact des actions :
  - o Territoire d'intervention
  - Nombre de bénéficiaires réels (âges, sexe, lieu de résidence)
- ☐ L'analyse financière de l'action :
  - O Subvention allouée et part utilisée
  - o % de co-financements publics
  - o Part d'autofinancement
- ☐ Les freins éventuels

## >> Exemple d'un tableau de bord type pour le suivi des actions tout au long de la programmation du contrat de ville.

					Indicateurs			G		
Orientation	Enjeu	Objectif	Action	Pilote	Avancé (nb d'ateliers )	Impact (territoire d'intervention, nb de bénéficiaires)	subvention (part allouée, % de co financement)	freins éventuels	Source de la valeur	Année

Le tableau de bord serait transmis aux porteurs de projet afin d'assurer un suivi précis et participatif des actions mises en œuvre. Pour ce faire, des réunions de sensibilisation seront programmées avec les porteurs de projets.

#### L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE L'ARPAJONNAIS

L'évaluation du présent contrat fait partie d'un outil intégré à l'Observatoire du contrat de ville de l'Arpajonnais. Il s'agit d'un outil qui vise à apprécier la méthodologie de conduite des actions et leurs résultats en vue de les améliorer. Il a pour objectif d'encourager ou de réorienter les stratégies menées.

## Gouvernance et évaluation : le rôle des instances et des partenaires

- ☐ Les porteurs de projet sont responsables du suivi et de l'évaluation de l'action mise en œuvre => ils fournissent le bilan au chef de projet Politique de la Ville
- ☐ Le groupe de travail technique est chargé de recueillir les données nécessaires à l'évaluation, de préparer le comité stratégique et de consolider l'Observatoire du Contrat de Ville => des groupes de travail thématiques pourront être programmés dans le cadre de l'évaluation
- ☐ Les conseils citoyens participent à l'évaluation
- ☐ Le comité de stratégique prend connaissance de l'évaluation et réoriente si besoin l'évaluation à mi-parcours
- ☐ Le comité de pilotage valide l'évaluation partagée du contrat de ville réalisée avec les acteurs concernés (porteurs de projet, financeurs, partenaires, bénéficiaires...)

Le contrat de ville sera évalué en continu à plusieurs échelles :

- ➤ Evaluation de la pertinence et de l'atteinte des objectifs en fonction de l'évolution des besoins identifiés
- ➤ Evaluation de la mise en œuvre des actions : efficacité, impact et cohérence de l'action avec les objectifs posés
- > Evaluation de la dynamique partenariale
- **>** ...

Une attention particulière sera portée sur l'évaluation qualitative à travers des entretiens qualitatifs avec les porteurs de projet (identification de la réussite et/ou des freins) ou encore une enquête via un questionnaire auprès des habitants/bénéficiaires des actions etc.

L'évaluation permet de réajuster les politiques publiques au regard des problématiques recensés dans les quartiers prioritaires. Elle cible l'utilité sociale des projets et la pertinence des moyens alloués.

#### >> Calendrier prévisionnel de la mise en place de l'outil évaluation

#### 2ème semestre 2015

Lancement de l'Observatoire du Contrat de Ville de l'Arpajonnais « Observation – suivi etévaluation »

#### 2èmetrimes. de l'année N

- ✓ Groupe de travail thématique dédié à l'évaluation si nécessaire
- ✓ Recueil des données de suivi et d'évaluation

#### 4<sup>ème</sup>trimes. de l'année N

- ✓ Comité stratégique et comité de pilotage : restitution de l'évaluation
- ✓ Réajustement pour l'élaboration du plan d'action de l'année N+1

Réunions de sensibilisation et acculturation aux objectifs de l'Observatoire et de l'évaluation

#### 1er trimes. de l'année N

- ✓ Recueil des données de suivi et d'évaluation
- ✓ Réunion du groupe de travail technique dédié au suivi et à l'évaluation

#### 3<sup>ème</sup>trimes. de l'année N

✓ Réunion du groupe de travail technique « observatoire » pour consolider l'évaluation

2015

## LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

# LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues

- Piloter la démarche contractuelle d'élaboration du Contrat de Ville de l'Arpajonnais
- Déployer les équipes projets dédiées (MOUS)
- Renforcer l'emploi et l'insertion des populations les plus éloignées de l'emploi, en s'appuyant notamment sur son service emploi-insertion
- Accompagner la déclinaison locale de la charte « Entreprises et quartiers », incitant les entreprises du territoire, signataires de celle-ci, à formaliser un certain nombre d'engagements en faveur des quartiers et des habitants
- Assurer une présence juridique à travers le développement du Point d'Accès au Droit
- Accompagner les démarches de prévention spécialisée mises en oeuvre sur les différentes communes concernées,
- Développer des actions en faveur de l'accès à la culture et à la création artistique.
- Développer des actions en faveur de l'accès au sport et des actions en faveur de la solidarité intergénérationnelle.
- Poursuivre et renforcer le soutien aux actions liées à la parentalité.
- Elaborer une convention intercommunale visant à favoriser la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation (art. 8 de la loi du 21.02.2014)
- Elaborer un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes ente les communes membres (art. 12 de la loi du 21.02.2014)
- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la ville
- Soutenir matériellement (locaux) et financièrement les associations
- Appliquer le plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Promouvoir un accès au droit et à l'emploi à tous
- Engager une réflexion sur l'élaboration d'un plan de lutte contre les discriminations
- Poursuivre les actions relevant du droit commun
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et animer une commission partenariale

## LES ENGAGEMENTS DES COMMUNES D'ARPAJON ET D'EGLY

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues

#### Engagements généraux

- Œuvrer aux côtés de l'intercommunalité et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville
- Cofinancer et mettre en œuvre les dispositifs et projets Politique de la ville
- Mettre en œuvre les Conseils Citoyens du Quartier Sud et de la résidence de la Longue Mare puis œuvrer pour la mobilisation des moyens humains et logistiques sous réserve des disponibilités
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participer à la commission partenariale

#### **Education**

- Mener des actions de prévention du décrochage scolaire
- Accompagner les collégiens et lycéens à la recherche de stages en entreprise
- Développer des actions de sensibilisation aux sciences et aux métiers de la recherche
- Développer le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur notamment via des actions de tutorat et de parrainage
- Encourager le parrainage des élèves par les aînés et favoriser le lien intergénérationnel

#### Sante

- Développer des actions de sensibilisation et de promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et des parents. Mettre en place des actions pour sensibiliser les habitants des quartiers à la nutrition, aux comportements favorables à la santé et au bien-être et à la prévention

## Sécurité et prévention de la délinquance

- Renforcer les actions de prévention menées dans les établissements scolaires
- Favoriser la participation des habitants et des acteurs en valorisant les actions menées pour améliorer la communication en matière de tranquillité publique
- Améliorer la connaissance des phénomènes de la délinquance dans les quartiers prioritaires et sur le reste de la ville

#### Habitat, cadre de vie et mobilité

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat Intercommunal et à une politique de peuplement équilibré à l'échelle de l'intercommunalité avec un objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la ville
- Mettre en place des moyens de suivi du parc privé et social dégradées ou fragiles, dans les quartiers prioritaires et à l'échelle de la ville avec le soutien des services compétents de l'Etat et de la région Ile de France
- Mettre en œuvre une convention de gestion urbaine de proximité
- Etablir et prévoir avec l'Etat, les bailleurs et l'intercommunalité un programme pluriannuel d'actions et d'affectation des abattements de TFPB dont bénéficient les bailleurs sociaux du quartier prioritaire et mettre en place un suivi annuel

#### Emploi, insertion et développement économique

- Soutenir les ateliers sociolinguistiques qui favorisent l'accès à la formation et à l'emploi.
- Sensibiliser au recrutement de jeunes sous contrat emploi d'avenir et autres contrats d'insertion

- Mettre en place un dispositif de bourses aux stages pour soutenir les collégiens et lycéens dans leur découverte du « monde de l'entreprise »
- Encourager la création d'entreprises pour les jeunes en coordination avec la Communauté de Communes

#### Valeurs de la République et Citoyenneté

- Promouvoir les actions de sensibilisation à la citoyenneté et à la laïcité
- Valoriser les actions développées par les conseils municipaux enfants
- Promouvoir l'engagement citoyen

## LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT

Engagements financiers sous réserve de crédits ouverts en loi de finances

## Engagements généraux

- Pérenniser le financement de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) intercommunale
- Accompagner la CCA et les villes dans la mobilisation des fonds européens
- Maintenir une attention particulière sur les territoires dans l'accès aux futures expérimentations nationales et soutenir les actions innovantes portées par les collectivités
- Améliorer le travail partenarial par la mise en place de séances de travail Etat/CCA/communes sur la programmation annuelle permettant d'aborder l'avance des projets, des difficultés fonctionnelles et administratives
- Contribuer aux financements des projets associatifs, communaux et intercommunaux, dans le cadre de la programmation annuelle de la Politique de la Ville. Cela pourra se traduire par des conventions pluriannuelles pour certains secteurs structurants dont l'utilité des projets a été reconnue collégialement.
- Créer un fonds d'initiatives locales pour le financement de micro-projets. Une partie des l'enveloppe de chaque financeurs pourra être réservée en vue de financer des micro-projets dans les quartiers. Dans la mesure du possible l'utilisation de cette enveloppe fera l'objet d'une procédure administrative simplifiée.
- Favoriser, sous réserve de projets cohérents, la création de postes d'adultes-relais
- Promouvoir le dispositif du Service Civique sous réserve que les dossiers et projets soient éligibles
- Assister la Communauté de communes et les communes dans l'élaboration des déclinaisons locales des conventions interministérielles de droit commun.
- Soutenir les projets innovants dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport au contact des populations
- Soutenir, via le BOP 104 et les co-financements du Fonds Européen d'Intégration l'apprentissage du français pour les primo-arrivants
- Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

#### Education

- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Poursuivre les actions entreprises pour la lutte contre le décrochage scolaire.
- Mettre en cohérence les projets et les actions de l'Education nationale avec ceux conduits dans le quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.
- Maintenir le soutien financier aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité sous réserve des crédits ouverts en loi de finances et de validation du Comité de pilotage annuel.

- Maintenir le soutien financier aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité sous réserve de la validation du Comité de pilotage annuel
- Communiquer régulièrement aux communes qui le souhaitent les signalements de niveau 2 du protocole Mimosa pour plus d'efficacité dans la lutte contre l'absentéisme scolaire et la mise en oeuvre du rappel à l'ordre.
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (Chambres consulaires, grandes écoles, Faculté des métiers, Ecole de la deuxième Chance, Institut Villebon-Charpak, etc.) pour la réussite des jeunes sous statut scolaire ou en apprentissage.
- Mettre en oeuvre des actions impliquant les parents dans la scolarité de leur enfant (Mallette des parents, dispositif « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la réussite des enfants »).
- Mobiliser les moyens humains (médecins, infirmiers scolaires) et activer les dispositifs (CESC) de l'Education nationale sur un mode partagé avec les acteurs du Contrat de ville, en particulier sur les quartiers en Politique de la ville.
- Maintenir le dispositif des « Cordées de la Réussite »

#### Emploi et développement économique

- Piloter la charte « Entreprises et quartiers ».
- Contribution à l'application de la loi relative à l'économie sociale et solidaire promulguée le 31 juillet 2014.
- Soutenir la création d'entreprises dans le cadre du droit commun (NACRE, ACCRE, etc.)

#### Habitat et renouvellement urbain

- Accompagner une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale dans le quartier prioritaire
- Maintenir l'abattement de TFPB dans le cadre de plans d'actions concertés avec les bailleurs du Quartier prioritaire.
- Accompagner la mise en place d'une gestion urbaine de proximité
- Engager une réflexion sur la réhabilitation du foyer Adoma d'Arpajon

## Sécurité et prévention de la délinquance

- Soutenir financièrement, dans le cadre du FIPD, les dispositifs de vidéo-protection et les actions de prévention de la délinquance
- Poursuivre les partenariats entre l'Education nationale et la direction de la sécurité publique : interventions du référent Prévention Sûreté en milieu scolaire sur des thématiques telles que les addictions, le harcèlement...
- Prioriser certaines opérations dans les quartiers prioritaires (SLIC, opérations anti-stupéfiants, contrôles routiers...)
- Poursuivre la transmission de données sur les phénomènes de délinquance dans le cadre des instances du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

#### Culture

- Mobiliser l'appel à projet "Culture et lien social" pour faciliter la conduite de projets en direction des populations des quartiers prioritaires

#### LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

Le Conseil départemental est un partenaire du territoire par ses compétences :

- action sociale,

- protection maternelle et infantile,
- prévention santé,
- insertion sociale et professionnelle,
- prévention spécialisée,
- collèges,
- fonds de solidarité pour le logement.

Les maisons départementales des solidarités, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation, et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale.

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et de veille.

Par ailleurs, en juillet 2012, le Conseil départemental a adopté le Plan départemental de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de la ville sur la période 2013-2017.

De plus, la part FSE "emploi-inclusion sociale" des fonds européens délégués au Conseil départemental doit soutenir la démarche de développement social et urbain.

En sus, les engagements attendus du Département de l'Essonne sont :

- Sécuriser et pérenniser les financements aux projets municipaux et associatifs des demandes de subvention.
- Faciliter l'accès de la CCA et des communes aux fonds européens.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

L'engagement du Conseil départemental est fonction des délibérations en vigueur

## LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révise les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

#### LES ENGAGEMENTS DES BAILLEURS

Accompagner une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la ville, sans fragiliser les autres quartiers du territoire. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du Contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation (chaque partenaire sera sollicité dans ses prérogatives et dans les limites et contraintes imposées par la réglementation et les évolutions du cadre institutionnel)

Dans le cadre de la convention d'abattement TFPB, il sera défini en concert avec l'Etat et les collectivités d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB relative à l'abattement de 30%, et mise en place d'un comité de suivi annuel.

Accompagner des projets de développement social urbain dans les quartiers Politique de la Ville.

## LES ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI

Les engagements de Pôle emploi s'inscrivent dans le cadre de la convention interministérielle, entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de la ville et Pôle emploi du 30 avril 2013.

Ces engagements feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle locale à travers des fiches actions

## 1- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires Par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle emploi délivre son offre de service grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application de schéma territorial adopté par son conseil d'administration.

Pôle emploi est présent sur le territoire :

- par l'implantation de l'Agence d'Arpajon
- par le renouvellement du partenariat avec la Mission Locale des 3 Vallées et Cap emploi qui complète l'offre de service de droit commun de Pôle emploi
- par les prestataires répartis sur le territoire

## Pôle emploi s'engage à

- Mettre en place des modalités d'intervention spécifiques, dans le cadre du contrat de Ville permettant d'assurer la délivrance de service de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville, sur la base des résultats du diagnostic territorial de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs d'emploi. L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et de rechercher la complémentarité des actions.

## 2- Renforcer et adapter les moyens et service de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

L'un des axes du plan stratégique de Pôle emploi 2020, vise notamment à mieux accompagner les transitions professionnelles afin d'accélérer l'insertion professionnelle notamment des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires. Pôle emploi s'engage à mettre en place des actions permettant d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires :

- --Faciliter l'accès à la formation des demandeurs d'emploi des QPV, en mobilisant les dispositifs de formation existants (VAE,AFPR, POE...) et la Période Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP);
- -Développer, seul ou en partenariat, des actions d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation, en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers ;
- -Mobiliser et adapter les aides, des prestations, et des formations de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires afin de répondre aux besoins du marché du travail ;

- -Mobiliser l'offre de service Orientation et mettre en œuvre le Conseil en évolution professionnelle, notamment en déployant la prestation « Activ Projet »particulièrement pour les DE des quartiers prioritaires ;
- -Mobiliser l'offre de service entreprise et les conseillers dédiés à la relation entreprise afin de lutter contre les discriminations l'embauche; en valorisant la candidature de jeunes issus des quartiers prioritaires auprès des recruteurs et en mobilisant des modalités de recrutement alternatif tel que la MRS ou le Webdasting
- Lutter contre le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, en **mobilisant le dispositif de parrainage** pour compenser des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi
- Développer des partenariats avec d'autres associations (ex FACE.)
- -Intensifier **l'accompagnement renforcé** en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné :
- => En augmentant l'accompagnement en modalité « renforcé » et en proposant cet accompagnement en priorité aux demandeurs d'emploi des QPV
- => En mobilisant l'accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) permettant d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation
- => En mettant en œuvre l'accompagnement Global prévu dans la convention de partenariat signée entre le Conseil Départemental et Pôle emploi permettant un accompagnement en binôme-Conseiller Pôle emploi-référent social en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment pour les demandeurs des quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi)
- **Développer l'accessibilité à ses services via des outils numériques**, dont une plateforme Web, offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs : Entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salon en ligne...
- Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.
  - 3- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et mettre en œuvre des dispositifs spécifique à leur profit

Pour une plus grande efficience, Pole emploi recherche la complémentarité des actions avec celles des acteurs présents sur le territoire

## Pôle emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi :

- Renforcer la mobilisation des emplois aidés (CUI-CAE/CIE°, notamment le Contrat Starter pour les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion,

- Contribuer à développer l'alternance en participant aux actions d'information, en lien avec nos partenaires (Cci, Cma, branches professionnelles...)
- Contribuer à l'augmentation des entrées de jeunes vers les dispositifs de la 2éme Chance, E2C ; Epide, etc...
- Mettre en place des plans d'actions concertés avec nos partenaires (ex dans le cadre des EAV
- => articulation de l'offre de service de Pôle emploi avec celle de la Mission Locale, dans le cadre de la Nouvelle Convention de partenariat Renforcé (2015-2017)
- Faciliter les créations d'activités et d'emplois en mobilisant les offres de service de nos partenaires (ADIE, Initiative France, BGE, PlaNet Finance France) et en participant ou en organisant des réunions d'information sur la création d'entreprise, en lien avec d'autres partenaires

## LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

La caisse d'Allocations familiales s'engage, sous réserve du respect des dispositions réglementaires, de la qualité des projets présentés et des disponibilités budgétaires à un accompagnement concernant :

## Education/jeunesse

- Soutien technique et au fonctionnement de diverses structures :
  - Prestation de service unique aux structures d'accueil de jeunes enfants, Prestation de service ordinaire aux accueils de loisirs.
  - Prestation de service, animation globale et coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés,
  - Prestation de service Relais assistantes maternelles,
  - Prestation de service contrat enfance/jeunesse,
  - Prestation de service aux lieux accueil enfants/parents
- Soutien financier et technique aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Subventions dans le cadre de la Politique de la ville et du dispositif Ville/Vie/Vacances,
- •Accompagnement technique et subventions dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (dispositif REAAP)
- Accompagnement technique et Aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs (accueil de loisirs) etc...
- Accompagnement technique et Aide au fonctionnement dans le cadre de projets innovant lié au champ de compétence de la Caf : conciliation vie familiale et professionnelle, soutien à la parentalité.....

#### Accès aux droits

- Instauration de Rendez-vous des droits par la Caf notamment en direction des publics issus des quartiers prioritaires,
- Accompagnement des équipes municipales à l'utilisation du Caf.fr pour favoriser l'accès, par les allocataires, aux fonctionnalités du site,
- Offre de contact et/ou d'accompagnement par les équipes de travail social Caf, aux familles confrontées à des événements de vie (séparation, deuil, naissance) et aux bénéficiaires de RSA majoré avec enfant de moins de 3 ans dans leur insertion socio-professionnelle.

## LES ENGAGEMENTS DE L'ARS

Développer sur le territoire de la Communauté de Commune une approche globale et cohérente en matière de santé en prenant en compte les besoins actuels mais aussi les besoins liés aux projets d'aménagement.

Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation du volet santé du contrat de ville avec l'ensemble des signataires.

Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé des collectivités territoriales et des associations intervenant sur le territoire.

Accompagner les structures d'exercice collectif (centre de santé, maisons de santé, pôle de santé) dans le cadre des appels à projets.

Participer à la réflexion sur l'éventuelle mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé Intercommunal à partir d'un diagnostic partagé des besoins de santé.

Développer les relations ville-hôpital pour améliorer la prise en charge des patients entre le Centre Hospitalier de référence du territoire et la médecine de ville.

## LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville de l'Arpajonnais avec l'ensemble des signataires.

Soutenir les actions locales liées à la prévention et à la promotion de la santé en participant à l'organisation d'un forum.

## LES ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues.

Concernant l'axe stratégique « développement économique, emploi et insertion », la CCI Essonne propose d'être partenaire dans la mise en œuvre des objectifs identifiés au sein de la fiche objectif n° 24, en matière de soutien à la création d'entreprise dans les quartiers. Et pour cela, s'engage à :

⇒ Mobiliser les moyens prévus dans son plan d'actions "Réussir en Banlieue" à savoir informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée "je tu ils/elles financent mon entreprise"; faciliter le financement des projets par l'organisation de la 8ème convention de financement à la CCI Essonne visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement.

Concernant l'axe stratégique « Education », La CCI Essonne propose d'être partenaire dans la mise en œuvre des objectifs identifiés au sein de la fiche objectif n° 7. Et pour cela, s'engage à :

- ⇒ Mobiliser les moyens du point Apprentissage pour :
  - Informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques
  - Informer sur les métiers, les centres de formation, l'Apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise
- ⇒ Assurer la promotion de l'alternance :
  - Sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs.
- ⇒ Dans le cadre des actions du département emploi-Formation, co-organisation de jobs dating thématiques (handicap, apprentissage, industrie) :
  - Promouvoir les dispositifs «emplois » et ses formations auprès des entreprises.

## LES ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

La CMA Essonne s'engage à accompagner ces quartiers prioritaires de manière concertée et propose un socle d'actions s'intégrant dans la thématique emploi et développement économique, et particulièrement le soutien à la création et la reprise d'entreprises artisanales.

Ce socle viendra en complément ou en superposition des engagements déjà portés par la CMA91 dans le cadre de conventions annexes antérieures et à venir passées avec les EPCI concernées.

Les actions proposées pour reprise au sein d'un contrat de ville, si tant est qu'elles correspondent à l'attente du territoire et qu'elles ne se télescopent pas avec le dispositif d'accompagnement des partenaires sont au nombre de sept :

- 1. l'animation d'ateliers sous la forme « Réunion des futurs installés » activés à la demande de l'EPCI et pouvant être réalisés au sein des quartiers. L'objectif étant de donner toutes les informations nécessaires à la réflexion d'un porteur de projet sur un espace-temps d'une matinée. Cette animation est celle qui est réalisée hebdomadairement dans les locaux de la CMA91 et sur programmation au sein de l'antenne Sud d'Étampes
- 2. l'appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés, et préalables à la création

- 3. Le relais sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement (compétences, qualification, prévisionnel d'activité, ...)
- 4. L'accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale
- 5. La sensibilisation des créateurs sur les embuches du parcours liées au régime auto entrepreneur
- 6. L'accompagnement des partenaires de la thématique développement économique sur les thèmes liés à l'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales et ce, dans le cadre d'une prestation de service
- 7. L'étude sur la mise en œuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'AIF et en lien avec les antennes locales de Pôle Emploi.

A la demande des EPCI, des actions plus spécialisées pourront être rédigées sur des quartiers prioritaires après validation par le Bureau de notre capacité à délivrer les dites actions.

## LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).
- 2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).
- 3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## LES ENGAGEMENTS DE LA FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE

La Faculté des Métiers de l'Essonne s'engage sur deux axes :

- l'accès aux ateliers d'accompagnement et de recherche d'un employeur dans le cadre des formations en apprentissage (TRE classique + travail sur le projet professionnel)
- l'accès à des passerelles multi-métiers permettant un passage progressif vers l'apprentissage et la découverte de différents métiers.

## **ANNEXES**

Les documents annexés au contrat de ville de l'Arpajonnais :

1/ GLOSSAIRE

2/ CONTRIBUTION DU DISPOSITIF DE PROJET TERRITORIAL DE L'AORIF

2/ CHARTE DE L'EGALITE HOMME / FEMME

3/ LISTE DES SIGNATAIRES

## LES CONVENTIONS ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE

Les annexes prévues par la loi de programmation pour la ville seront élaborées à partir de juin 2015 pour une signature effective en juin 2016. Il s'agit de :

- > la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB entre les bailleurs et les communes signataires du contrat de ville prévoyant un abattement de 30% de la TFPB et la réalisation d'un plan d'action pour améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.
- > la convention intercommunale de mixité sociale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :
- les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu mentionné au 2° du I de l'article 5 de la présente loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;
- les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.
- ➤ d'un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. [...] A défaut d'avoir élaboré un tel pacte ou de s'engager à l'élaborer dans la première année de mise en œuvre du contrat de ville, l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est tenu d'instituer, dans le cadre d'un contrat de ville, une dotation de solidarité communautaire.

## >>LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

☐ Art. 8 : « Dès lors que le contrat de ville est élaboré sur des territoires comprenant un ou plusieurs quartiers

prioritaires de la politique de la ville, le représentant de l'Etat dans le département, les communes signataires et		
l'établissement public de coopération intercommunale, lorsqu'il est compétent en matière d'habitat, concluent avec le		
département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes		
collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine		
une convention intercommunale []. Cette convention, annexée au contrat de ville, est conclue après consultation des		
associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des		
associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense		
des personnes en situation d'exclusion par le logement ».		
Art. 12: « [] lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est signataire d'un contrat de ville tel que défini à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville. L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre s'engage, lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières. [] A défaut d'avoir élaboré un tel pacte ou de s'engager à l'élaborer dans la première année de mise en œuvre du contrat de ville, l'établissement public de		
coopération intercommunale à fiscalité propre est tenu d'instituer, dans le cadre d'un contrat de ville, une		
dotation de solidarité communautaire, dont le montant est réparti en fonction de critères de péréquation		
concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes.»		

## GLOSSAIRE

**AAE**: Agence pour l'Economie de l'Essonne

**ABS**: Analyse des Besoins Sociaux

ACSE : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances

**ANAH**: Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

**AORIF**: Union sociale de l'habitat d'Ile-de-France

ARS : Agence Régionale de la Santé

**ASL**: Atelier Socio-Linguistique

**CAF**: Caisse d'Allocation Familiale

**CCA**: Communauté de Communes de l'Arpajonnais

**CCAS**: Centre Communal de l'Action Sociale

**CCI**: Chambre de Commerce et de l'Industrie

**CDPS**: Centre Départemental de la Prévention et de Santé

**CESC**: Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

**CD**: Conseil Départemental

**CGET** : Commissariat Général pour l'Egalité des Chances

**CIO**: Centre d'Information et d'Orientation

CISPD: Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CLAS: Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

**CLEA**: Contrat Local d'Education Artistique

**CLIC**: Centre Local d'Information et de Coordination

CLS: Contrat Local de Santé

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**CPAM**: Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CR: Conseil Régional

**CSP**: Catégorie Socio-Professionnelle

**DEFM**: Demandeur d'Emploi en Fin de Mois

DIRECCT : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail

et de l'Emploi

**DGA**: Directeur Général Adjoint

**DGS**: Directeur Général des Services

**DRAC**: Direction Régionale des Affaires Régionale

DSU: Développement Social Urbain

**EPCI**: Etablissement Public de Coopération Intercommunal

**EPID**: Etablissement Public d'Insertion de la Défense

**ESS**: Economie Sociale et Solidaire

FIPD : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance

**FLE**: Français Langue Etrangère

**FSE**: Fonds Social Européen

**GUP**: Gestion Urbaine de Proximité

IAE: Insertion par l'Activité Economique

**IDH** : Indicateur de Développement Humain

**INSEE**: Institut National de la Statistique et des Etudes Economique

**LAEP**: Lieu d'Accueil Enfant Parent

**MCADE**: Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi

MDS: Maison Départementale des Solidarités

MOUS: Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

**OPAH**: Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

**QPV** : Quartier Politique de la Ville

PIJ: Point d'Information Jeunesse

**PLH**: Programme Local d'Habitat

PMI: Protection Maternelle et Infantile

**RAM**: Relais Assistantes Maternelles

RPLS: Répertoire sur le Parc Locatif Social

**SNE**: Système National d'Enregistrement

**SPIP** : Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

**TFPB**: Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

**TIC**: Technologies de l'Information et de la Communication

TIG: Travaux d'Intérêt Général

## CONTRIBUTION DU DISPOSITIF DE PROJET TERRITORIAL DE L'AORIF

#### Introduction

La CCA est une agglomération à enjeux pour les organismes Hlm, qui présente de forts contrastes au regard du logement social. Certaines communes, rurales, voient leur demande en logement augmenter progressivement mais connaissent des difficultés à y répondre. D'autres communes, plus proches de centres urbains, doivent produire davantage pour atteindre leurs objectifs SRU. Enfin, une grande partie des quelques 4 000 logements sociaux est concentrée sur 3 communes cristallisant ainsi les enjeux des organismes sur des quartiers bien précis et en particulier les deux nouveaux QPV : Quartier Sud à Arpajon et Résidence « La Longue Mare » à Egly.

Au regard de ces constats, le futur contrat de ville de l'Arpajonnais doit permettre de poursuivre l'amélioration de l'image, de l'attractivité et des conditions de vie des habitants de ces quartiers. Pour ce faire, les organismes Hlm locaux ont souhaité être force de proposition à travers la rédaction d'une contribution collective tout en s'appuyant sur la position exprimée au niveau régional. Par ailleurs, et en anticipation de la fusion intercommunale avec le Val d'Orge, les travaux engagés dans le cadre du contrat de ville de la CAVO ont aussi alimenté les réflexions présentées ci-dessous et notamment dans une recherche de cohérence.

En proposant une lecture territorialisée, la contribution abordera les préoccupations conjointes aux organismes et aux collectivités locales :

- L'équilibre social des quartiers,
- La gestion urbaine de proximité,
- La tranquillité résidentielle et la sécurité,
- L'insertion par l'activité économique,
- Les projets urbains.

#### L'équilibre social des quartiers

La fragilisation croissante des demandeurs et des occupants du parc social est avérée. Toutefois, les QPV, constituant un volume de logements conséquent à un niveau de loyer faible, jouent un rôle d'accueil des plus précaires. Agir contre la spécialisation des quartiers constitue donc un enjeu majeur au vu de ces dynamiques.

L'équilibre social passe par une stratégie de peuplement partagée par l'ensemble des réservataires. C'est pourquoi leur coordination s'avère indispensable à la réussite des démarches entreprises. La mise en place d'une instance partenariale, sous forme de **Conférence Intercommunale du Logement,** pour bâtir ces stratégies, semble une étape incontournable pour réunir l'ensemble des acteurs et comprendre les enjeux et contraintes de chacun.

En cohérence avec les annonces du Comité Interministériel de mars dernier et les annonces du 15 avril, les organismes considèrent l'élaboration d'un **outil d'observation des dynamiques d'occupation du parc social** comme un préalable à la définition de stratégies de peuplement. En anticipation de la fusion intercommunale avec le Val d'Orge au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il s'avère cohérent de mener ce travail conjointement avec ce territoire. Il apparaît nécessaire de mettre en lumière la réalité de l'occupation sociale pour prévenir la spécialisation et mieux répondre aux besoins des publics les plus fragiles, dans le respect des équilibres sociaux. Une connaissance fine de l'offre disponible et de la demande permettrait de disposer d'un panel complet de la situation.

La complémentarité entre Conférence Intercommunale du Logement et observatoire, permettra de construire dans un second temps une **convention intercommunale de mixité sociale** adaptée aux réalités locales. (Art 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)

En complément d'une vigilance sur les attributions, c'est aussi l'offre et son développement qui permet de favoriser les parcours résidentiels. Aussi, permettre à des ménages âgés ou à mobilité réduite de rester dans leur quartier est une préoccupation réelle des organismes. **L'adaptation des logements** se fait au cas par cas, à la demande des locataires en place. Néanmoins, l'adaptation n'étant pas toujours la solution la plus adéquate, les bailleurs mènent en parallèle une politique de mutation forte (vers les logements en rez-de-chaussée, petites surfaces...).

La **lutte contre les impayés de loyers** est également un enjeu fort des organismes. Une réflexion pourrait s'engager sur la mise en place d'instances partenariales (type Commission Locale d'Impayés de Loyer) qui permettrait de tisser des liens entre bailleurs, services logement, CCAS et MDS et de croiser leurs compétences pour trouver une solution adaptée aux ménages en impayé. Au vu des volumes de parc, la mutualisation de ces instances entre communes et selon les besoins pourrait être une solution adaptée à l'Arpajonnais.

#### **Engagement des organismes :**

- Accompagner une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif
  de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la ville, sans fragiliser les autres quartiers du
  territoire.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation (Chaque partenaire sera sollicité dans ses prérogatives et dans les limites et contraintes imposées par la réglementation et les évolutions du cadre institutionnel)

#### La Gestion Urbaine de Proximité

Conformément à leur engagement professionnel, les organismes Hlm de l'Arpajonnais développent des démarches d'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires et ce dans l'objectif de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

Pour autant, des problématiques spécifiques à certains sites peuvent s'observer et générer des nuisances pour les usagers (encombrants, problèmes de domanialité...). Pour poursuivre les objectifs d'améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants, le contrat de ville de l'Arpajonnais doit être l'occasion de :

• Relancer les diagnostics en marchant par quartier selon les besoins, à des échelles larges (quartier vécu) et en associant une large représentativité des participants. Ces rencontres permettraient de faire un état des lieux exhaustif des domanialités et donc de la répartition des rôles de chacun. En sus, ces diagnostics, en l'absence de convention de GUP, constitueraient une base commune de lecture pour co-construire les conventions locales d'utilisation de l'abattement TFPB. Les bailleurs insistent sur la nécessité d'observer les dysfonctionnements des espaces publics mais aussi des parties communes (halls, boîtes aux lettres, espaces verts...) pour tenir compte de l'ensemble des usages.

Ces conventions contractées par QPV et par bailleur s'inscriront en cohérence avec les principes annoncés dans le futur cadre national d'abattement TFPB.

- Mener une **réflexion sur le stationnement**. En effet, il serait cohérent d'intégrer cette problématique dans une politique de mobilité plus large (transports en commun) ainsi qu'en cohérence avec les besoins potentiels en espaces verts. Il est nécessaire d'affiner les besoins réels sans généraliser les solutions. Les diagnostics en marchant peuvent constituer une photographie intéressante des problématiques réelles.
- Poursuivre l'implication des bailleurs dans les projets d'animation de l'espace public à l'instar du projet de caravane de l'atelier du 29 (relais information auprès des locataires, mise à disposition des espaces extérieurs...). L'opportunité de la ressourcerie pourrait faire émerger des partenariats notamment sur la question des encombrants (sensibilisation).

Concernant les problématiques de voisinage qui peuvent s'observer, les organismes rappellent que des médiateurs sont mobilisés en interne chez certains bailleurs. Les organismes sont davantage favorables au rappel à la loi et souhaitent dans les cas complexes que soient activées les cellules de veille (voir volet tranquillité résidentielle et sécurité).

#### 🕏 Résidences particulièrement concernées :

<u>A Egly</u>: Longue Mare<u>A Arpajon</u>: résidence 3F

## **Engagement des organismes :**

• Dans le cadre de la convention d'abattement TFPB, il sera défini en concert avec l'Etat et les collectivités d'un **plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB** relative à l'abattement de 30%, et mise en place d'un comité de suivi annuel.

 Accompagner des projets de développement social urbain dans les quartiers en Politique de la ville ».

#### La tranquillité résidentielle et la sécurité

Quoique circonscrits et beaucoup moins prégnants qu'ailleurs en Île-de-France, quelques secteurs de l'Arpajonnais sont concernés par des phénomènes d'incivilité. Il s'agit majoritairement du QPV d'Egly.

Aussi, pour les organismes Hlm, le futur contrat de ville de l'Arpajonnais doit conduire des actions visant la tranquillité résidentielle et la sécurité des habitants des QPV. Ils proposent de :

- O Clarifier et si possible, homogénéiser et fluidifier les modes opératoires en particulier les modalités du dépôt de plainte...
- O Poursuivre les cellules de veille, outil opérationnel et mobilisé selon l'urgence de la situation. En effet, la mise en place d'un CISPD ne semble pas la solution adéquate au vue de la localisation relativement circonscrite des situations de vigilance. Pour la bonne réussite de ces cellules, les organismes considèrent que des comptes rendus diffusés à l'ensemble des partenaires permettraient un meilleur suivi des actions et une responsabilisation de chacun.

## Résidences particulièrement concernées :

- <u>A Egly</u>: Longue Mare

## L'insertion par l'activité économique et le développement économique

Face au fort taux de chômage (14,8% pour les ZUS franciliennes et 19,2% pour les ZUS les plus en difficultés) touchant les habitants des territoires de la politique de la ville, les organismes Hlm souhaitent poursuivre leurs actions dans le secteur de l'emploi.

Les organismes Hlm de l'Arpajonnais rappellent qu'ils sont un acteur incontournable de l'entreprenariat solidaire via la RSE, la généralisation du recours aux clauses d'insertion selon un seuil de marché, le recrutement d'emplois aidés/d'avenir issus des territoires. Pour continuer à s'investir dans l'insertion professionnelle, les bailleurs proposent dans le cadre du prochain contrat de ville de :

- o Insuffler un partenariat avec une structure compétente (ARIES par exemple, présente sur la CAVO) pour faciliter la mise en œuvre des chantiers d'insertion (recrutement, suivi des heures...).
- O Développer davantage de chantiers pédagogiques et chercher des modes de travail avec les associations locales (Repères) pour des contrats d'entretien à Egly

#### Les projets urbains

La CC de l'Arpajonnais n'a à ce jour pas bénéficié de projets de renouvellement urbain d'envergure (ANRU). Néanmoins, les bailleurs souhaitent sensibiliser les acteurs du territoire sur le fait que

l'équilibre social passe aussi par le **développement de l'offre** en logement social et ce sur l'ensemble de l'EPCI.

Le cas échéant, les futures interventions urbaines devront :

- Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques.
- o Envisager des solutions patrimoniales et urbaines adaptées à la situation de chaque quartier
- o Mettre en cohérence les politiques de la communauté de communes en matière d'habitat avec l'objectif de **diversification urbaine et résidentielle** des quartiers hlm.
- o Promouvoir l'intensification et la densification.

#### **Conclusion**

La contribution des organismes Hlm au contrat de ville de l'Arpajonnais s'inscrit dans une dynamique partenariale, visant à renforcer la coopération entre les acteurs du territoire, afin de penser et de mettre en œuvre des solutions innovantes dans les quartiers prioritaires.

Au-delà des cinq thématiques développées dans cette contribution, les organismes Hlm rappellent que l'attractivité des quartiers prioritaires est indissociable du développement d'une offre en transports en commun, afin d'inscrire ces quartiers dans un maillage avec le reste du territoire (augmentation des fréquences de bus, création de lignes supplémentaires...) qui offrira de meilleures dessertes et rendra donc ces territoires plus attractifs.

Les organismes rappellent leur souhait d'être étroitement associés aux instances de pilotage pour être partie prenante des décisions et mise en œuvre du futur contrat de ville.

## CHARTE EGALITE FEMMES / HOMMES



Accusé de réception en préfecture 091-249100538-20120604-CC582012-DE RÉPUBLIOUE FRANCAISE

> DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 31 MAI 2012

#### DÉLIBÉRATION n° CC. 58/2012

OBJET : Adhésion et signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Nombre de conseillers en exercice: 50

Présents et représentés: 48 Absents: 2

Date de la convocation Le 25/05/2012

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille douze, le 31 mai, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes « Gervais Pajadon », 40 Grande Rue à Breuillet, sous la Présidence de Monsieur Pascal FOURNIER, Président.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Pascal FOURNIER, Mme Martine BRAQUET, Mme Solange ENIZAN,

M. Daniel COUVRAT, Mme Marie-Christine BLONDIAUX,

M. Paul BERNAUDEAU, M. Jean-Marcel MEYSSONNIER.

M. Max REYNAUD, M. Bernard SPROTTI, M. Gérard PASTOR, Mme Alice ROBERT, M. Jean-Fabrice GUSTHIOT, Mme Sophie GOMOT,

M. Thierry ROUYER, M. Jean DORET, M. Alain SARNEL,

M. Raymond BOUSSARDON, M. Guy GOUPIL, M. Edouard MATT,

Mme Chantal RIGAUD, M. Jean-Claude SEITZ, M. Gilles LELU,

M. Christian BROUSSET, Mme Claude ROCH, Mme Carole PERINAUD,

M. Hervé SPER, M. Georges JOUBERT, M. Daniel AUBRY

M. Nicolas MURAIL, M. Denis COCHETEAU, M. Bernard FILLEUL,

M. Jean-Luc LANGLAIS, M. Claude CHANCEL, M. Pierre DODOZ,

Mme Maryse JULIEN, M. Olivier GARIN, M. Patrick BONNEMYE,

Mme Monique GOGUELAT, M. Robert PAUCHET, M. Pascal DORLHENE, M. Thierry PRUD'HOMME, M. Alexandre TOUZET, M. Gilbert SAURAT.

#### ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

M. Christian BERAUD par Mme Martine BRAQUET Mme Annie-France NORMAND par M. Thierry ROUYER M. Thierry BESTARD par Mme Claude ROCH

Mme Fabienne GOURSEROL RABE par M. Thierry PRUD'HOMME

M. Cyrille-Robert BROUX par Mme Monique GOGUELAT

#### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. Philippe LE FOL, Mme Christiane VAN HERPEN.

M. Nicolas MURAIL est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### DÉLIBÉRATION n° CC. 58/2012

OBJET : Adhésion et signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Le Conseil Communautaire est informé que la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est ouverte à la signature des collectivités territoriales d'Europe ; ces dernières sont invitées en la signant à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la charte.

Pour assurer la mise en œuvre de ces engagements, chaque signataire rédige un Plan d'actions pour l'égalité qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation. De plus, chaque autorité signataire s'engage à collaborer avec toutes les institutions et organisations de son territoire afin de promouvoir l'instauration, dans les faits, d'une véritable égalité.

La Charte a été rédigée dans le cadre d'un projet (2005-2006) mené à bien par le Conseil des Communes et Régions d'Europe en collaboration avec les nombreux partenaires dont la liste figure dans la charte. Le projet a été soutenu par la Commission européenne dans le cadre du 5ème Programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes.

La signature plus formelle de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale doit permettre à la Communauté de Communes de l'Arpajonnais de formaliser et rendre public son engagement, de pérenniser cette démarche, de valoriser ce qui est déjà réalisé. Elle doit constituer aussi un cadre utile à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'action local ainsi qu'à la mobilisation des moyens pour l'égalité sur l'ensemble des domaines de ses compétences.

Elle est l'occasion de s'associer aux 800 collectivités déjà signataires.

La signature de la charte constituera aussi le point d'appui indispensable à une démarche plus structurante et systématique d'interpellation des modes de fonctionnement interne et des politiques publiques au regard de cet enjeu.

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter l'adhésion à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

#### Le Conseil Communautaire,

VU la loi nº 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la coopération intercommunale et ses décrets d'application,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais,

VU la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 09 Mai 2012,

Considérant que l'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur capitale pour la démocratie,

Considérant que, afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais doit être exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, social et culturel,

Conseil Communautaire de l'Arpajonnais seauce de 31 mai 2012 point 04 sur 15

Accusé de réception en préfecture

Considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés à considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés à considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés à considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés de la considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés de la considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés de la considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés de la considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés de la considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés de la considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés de la considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés de la considérant qu'en dépit d'une reconnaissance formelle et des proprés de la considérant qu'en de la consid

Considérant que pour combattre la persistance et la reproduction de ces inégalités, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais se mobilise comme l'atteste sa participation au réseau des collectivités essonniennes engagées pour l'égalité femmes-hommes dit l'« Appel des 100 » et souhaite mettre en place des actions de lutte contre les inégalités femmes-hommes,

#### Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite charte.

MANDATE Monsieur le Président pour la promotion de cette charte auprès de tous les interlocuteurs internes et externes de la Communauté, ainsi que pour l'application des engagements qu'elle implique sur l'ensemble des compétences communautaires.

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

Le Président certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Préfecture d'EVRY au titre du contrôle de la légalité (article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) en date du : U 4 JUN 2012

Le Président, Pascal FOURNIER Fait et délibéré en séance les jour, mois et an sasdits Le Président,

Pascal FOURNIER

## LISTE DES SIGNATAIRES

Le Président de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais	Le Préfet de l'Essonne
M. Bernard SPROTTI	M. Bernard SCHMELTZ
Le Maire d'Arpajon	Le Maire d'Egly
M. Christian BERAUD	M. Gérard MARCONNET
Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne	Le Président du Conseil Régional lle-de- France
M. François DUROVRAY	M. Jean-Paul HUCHON
Le Recteur de l'Académie de Versailles	Le Procureur de la République
M. Pierre-Yves DUWOYE	M. Éric LALLEMENT
Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé	Le Directeur territorial de Pôle emploi
M. Claude EVIN	M. Jean-Luc RAVIS

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
M. Christian COLLARD	Mme Christine MANSIET
Le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignation	Le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne
M. Régis PELISSIER	M. Philippe LAVIALLE
Le Président de la Chambre des Métier et de l'Artisanat de l'Essonne	s Le Directeur Territorial de Domaxis
M. Laurent MUNEROT	M. Hervé CRESTEY
Le Directeur Général d'OPIEVOY	Le Directeur départemental d'Immobilière 3F
M. Serge AGUILAR	M. Pierrick BOUTELEUX
Le Directeur régional d'ADOMA	Le Directeur Général D'ICF Habitat La Sablière
M. Thierry BERGEREAU	M. Jean-Luc VIDON
La Présidente du Centre Départemental d'Accès au Droit	La Directrice Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
Mme. Nicole JARNO	Mme. Isabelle BELEAU BRIARD